

**PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET
DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH
PORTE DE FRANCE**

**« FAIRE TERRITOIRE ENSEMBLE -
CONSTRUIRE UNE NOUVELLE IDENTITE TERRITORIALE »**



Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menées conjointement par l'Etat et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'Etat et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est
- L'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'Etat en Région

SOMMAIRE

1 – Contexte et objectifs du Pacte pour l’Etat et la Région	P. 4
2 – Portée et contenu du Pacte de la CAFPF	P. 5
➤ Périmètre géographique de contractualisation	P. 5
➤ Stratégie de développement du territoire	P. 7
A – Le diagnostic du contexte global	P. 7
- Forces et faiblesses du territoire	P. 8
- Opportunités et menaces	P. 9
- Environnement et cadre de vie	P. 11
- Occupation du territoire	P. 13
- Mobilités	P. 13
- Démographie	P. 15
- Habitat et logement	P. 16
- Contrat de ville – Renouvellement urbain	P. 17
- Santé	P. 21
- Equipements scolaires, enseignement, formations supérieures	P. 22
- Economie	P. 23
- La problématique du foncier	P. 27
- La revitalisation du centre-ville – ACV	P. 28
- La sécurité	P. 29
- <u>Bilan écologique du territoire</u>	P. 31
☞ Aspects paysagers	P. 32
☞ Consommation énergétique et production	P. 35
☞ Emissions de polluants dans l’air	P. 38
☞ Sites et sols pollués	P. 42
☞ Habitat – logement	P. 43
☞ Mobilité	P. 46
☞ Traitement des déchets	P. 47
☞ Agriculture et alimentation locale	p. 49
☞ Eau et assainissement	p. 50
☞ Risques naturels	P. 52
☞ Lutte contre l’artificialisation des sols	P. 52
☞ Actions en matière de biodiversité	P. 54
☞ Rénovation énergétique	p. 58
☞ Etat des systèmes de chauffage	P. 62
B – La stratégie du territoire	P. 63
- Poursuivre le développement économique et conforter l’emploi	p. 64
- Renforcer l’attractivité du territoire et sa cohésion sociale, culturelle et de formation	P. 66
- Inscrire le territoire dans une démarche de développement durable et de transition écologique et énergétique	P. 71
- Renforcer la coopération transfrontalière	P. 73
- Synthèse de la stratégie du territoire	P. 77
- Le vivier des projets et les projets prioritaires	P. 80
3 – Processus de choix et de financement des projets	P. 93
4 – Les engagements des partenaires	P. 94
5 – Gouvernance du Pacte à l’échelle locale et supra	P. 95

ANNEXES

ANNEXE 1 – Présentation des projets par collectivité	P. 97
ANNEXE 2 – Divers indicateurs	P. 111
ANNEXE 3 – Recensement des modes de chauffage des principaux équipements publics	P. 121
ANNEXE 4 – Aides régionales accordées en 2020 – 2021 (hors CP 19/11/21)	P. 127
ANNEXE 5 – Etat des subventions d'investissement accordées par l'Etat 2020 – 2021	P. 130

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Région de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie de territoire :

- **Transition énergétique et ECOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHESION territoriale et coopérations** (maillage territorial et centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopérations entre territoires)
- **ECONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et **3 sujets transversaux** :

- Le déploiement des usages du **numérique**
- Les **synergies inter - territoires** et interrégionales
- Les **dynamiques transfrontalières**

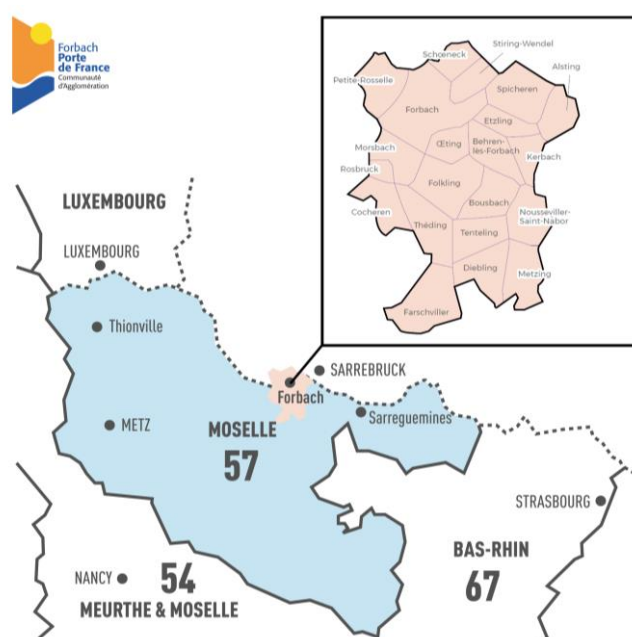
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma régional de développement du tourisme, Plan régional de prévention et de gestion des déchets, schéma régional de développement du sport...
 - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), etc

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

➤ Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre l'EPCI de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Ce périmètre regroupe **21 communes** pour une population totale de **78.293 habitants**. Communes : **Alsting, Behren-lès-Forbach, Bousbach, Cocheren, Diebling, Etzling, Farschviller, Folkling, Forbach, Kerbach, Metzling, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Oeting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteling, Thédning**



➤ Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE :

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant ou de validation	Echelle du contrat
POCE	22/11/2018	EPCI Forbach, Sarreguemines et Bitche
Territoire d'industrie	Pas de date de contractualisation	EPCI Forbach, Sarreguemines, Bitche, Faulquemont, Saint-Avold, Freyming-Merlebach, Creutzwald, Boulay-Falck
Plan Climat Air Energie Territorial	2013	CAFPF
Plan Local de l'Habitat (PLH)	27/02/2020	CAFPF
Contrat de ville	2/7/2015	Agglomération – Quartiers QPV et veille active

Nouveau Programme National de Renouveau Urbain	22/06/2020	Quartiers QPV Behren-lès-Forbach et Forbach
Action Cœur de Ville	19/07/2018	Ville de Forbach
Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat	OPAH classique : 1 ^{er} janvier 2019 OPAH – RU : 1 ^{er} janvier 2021 OPAH – CD : à venir	CAFPP ORT Forbach Forbach - Wiesberg
Projet Alimentaire Territorial	07/06/2021	CAFPP
Contrat Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation	21/10/2016	CAFPP
Contrat Local de Santé	Nouvelle convention en cours d'élaboration	CAFPP
Contrat Enfant Jeunesse / Contrat Territorial Global	2018/2021 A compter de 2022	CAFPP

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

➤ Stratégie de développement du territoire

A – LE DIAGNOSTIC DU CONTEXTE GLOBAL

Le territoire en quelques chiffres

**78.293
habitants**

**Une agglomération
transfrontalière de
600.000 habitants**

21 communes

139,1 km²

**37.427
logements
(2017)**

**77% d'espaces
agricoles et
naturels**

**560,7
Hab/km²**

1 gare TGV

**18.234
emplois dans
la zone (2017)**

**3.963
établissements
(2018)**



7 collèges

5 lycées

1 CFA

1 IFSI

1 IUT

536 hectares de friches

**66 km de pistes
cyclables**

FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

FORCES	FAIBLESSES
- Un territoire divers (Urbain/rural) - Proximité géographique de l'Allemagne et de la capitale du Land de Sarre (Sarrebruck) - Proximité géographique de Metz (30 mn) - Des communes bien équipées et agréables - Le site du Parc Explor avec le Musée de la mine - Une piscine olympique - Bonne desserte (Autoroute – Gare TGV – Proximité de plusieurs aéroports) - Une tradition industrielle - Un tissu industriel et tertiaire divers - Des outils d'accompagnement des porteurs de projets économiques (Pépinière, hôtel d'entreprises, CAP Entreprendre...) - Présence d'un espace de coworking (La Turbine) - Des emplois frontaliers - La présence, côté sarrois, d'importants centres de recherche notamment en Intelligence Artificielle (DFKI) et de l'Université de la Sarre - Un tissu commercial notamment en périphérie et de services important - Le bénéfice d'une opération « Cœur de Ville » pour le centre-ville de Forbach - Une offre scolaire complète - Des établissements de formation solides (BTS / Classes préparatoires / CFA / IFSI / IUT) - De nombreux équipements sportifs et culturels (présence d'une Scène Nationale – Conservatoire communautaire de Musique et de Danse) - Un important tissu associatif	- Une démographie déclinante - Le vieillissement de la population - Taux de pauvreté élevé - Revenu médian faible - Une partie de la population insuffisamment intégrée socialement et professionnellement - Un territoire Est-mosellan morcelé - Une image mitigée - L'après-mine (Remontée de la nappe / Complexité de requalification de certaines friches / important patrimoine HBL encore à traiter...) - Un taux de chômage très élevé - Une attractivité commerciale qui souffre de la concurrence de certaines villes alentours (Sarrebruck, Centre commercial Best) - Un manque d'attractivité - Des filières de formation insuffisantes dans leur diversité - Une population insuffisamment qualifiée - Des diplômés du supérieur sous représentés - Des difficultés de recrutements pour les entreprises - Un manque de foncier pour assurer le développement économique malgré l'existence de nombreuses friches industrielles - Une régression régulière de l'offre de soins libérale tant au niveau des généralistes que des spécialistes - Un parc de logements anciens important et une vacance non négligeable - Des quartiers urbains partiellement dévalorisés et fragiles - Des bases fiscales faibles

- Un centre hospitalier et une coopération transfrontalière dans divers domaines de soins - Un contrat local de santé communautaire - Des politiques pérennes en faveur de l'amélioration de l'habitat - 3 quartiers QPV inscrits dans la NPNRU - Le bilinguisme (français – allemand) d'une partie de la population - Un réseau de fibre optique FTTH sur tout le territoire - Un réseau de transports collectifs - Un réseau communautaire et supra-communautaire de pistes cyclables et de sentiers de randonnée	- Un manque de mobilité d'une partie de la population - Absence d'image touristique
--	--

OPPORTUNITES	MENACES
- Opération « Cœur de Ville » - Projets NPNRU – ANRU - OPAH - Plan Climat Air Energie Territorial - Politique de lutte contre la précarité énergétique - Existence d'un réseau de chauffage urbain - Territoire d'Industrie / POCE - Pôle d'innovation UTTOPIA - Espace de Coworking – La Turbine – Candidature à l'AMI « Fabrique de Territoire » - Contrat Local de Santé - Dispositif « Cité éducative » - E-Lab et EDS au Condorcet - Dispositif « Cité de l'emploi » - Projet Alimentaire Territorial - Initiatives en faveur de l'inclusion numérique - Achèvement du déploiement de la fibre optique - Développement des territoires voisins - Restructuration des équipements hospitaliers de Marie-Madeleine	- Poursuite de l'érosion démographique - Poursuite de la paupérisation de la population - Incapacité à fixer suffisamment de jeunes bien formés - Incapacité à mobiliser les friches industrielles - Perte de population scolaire - Pouvoir d'achat de la population limité - Incapacité à qualifier davantage la population - Incapacité des entreprises à recruter des cadres et ouvriers qualifiés - Fragilisation du marché de l'emploi frontalier - Une concurrence territoriale forte et déséquilibrante - Aggravation du déficit d'attractivité commerciale - Affaiblissement de la pratique de l'allemand – Continuité de formation linguistique insuffisante entre les différents niveaux de scolarité

avec le transfert de l'IFSI et de l'EHPAD « Bauer » - Le positionnement géographique - Consolidation du GECT de l'agglomération transfrontalière Sarrebruck-Moselle-Est – Création d'un Espace d'expérimentation européen autour d'une politique volontariste notamment en matière éducative, culturelle, économique et de formation - Renforcement des coopérations avec les territoires voisins - Développement de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire - Contrat Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - Le bi-culturalisme et l'interculturalité – Saisir l'opportunité de la « Frankreich Stratégie » du Land de Sarre pour développer des initiatives dans le cadre d'une « Saarland Strategie » - L'obtention du label « Terre de jeux » divers équipements sportifs communaux et intercommunaux dont la piscine olympique	- Un manque de coopération et de concertation insuffisant entre territoires de l'Est-mosellan - Difficulté à développer l'agglomération transfrontalière expérimentale
--	---

Environnement et cadre de vie

La Communauté d'Agglomération de Forbach compte 21 communes : Alsting, Behren-lès-Forbach, Bousbach, Cocheren, Diebling, Etzling, Farschviller, Folkling, Forbach, Kerbach, Metzing, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Oeting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteling, Thédling. Sa population est de **78.293 habitants** (Chiffre INSEE population légale 2018 au 1^{er} janvier 2021) **pour un territoire d'une superficie de 139,1 km²**. Elle fait partie de l'Unité Urbaine Sarrebruck (Allemagne) – Forbach.

Le territoire de l'agglomération de Forbach chevauche la dépression du Warndt dessinée par la Rosselle et le plateau lorrain. Il combine des morphologies classiques de plateau, de front de côtes et de dépressions. Il en résulte une variété de paysages contrastés. Il s'élève à des altitudes variant de 210 à 380 m. Au pied du plateau, un bassin a été incisé par le cours d'eau de la Rosselle traçant une vallée au droit de laquelle se sont développés les principaux centres urbains de Stiring-Wendel à Cocheren, via Forbach.

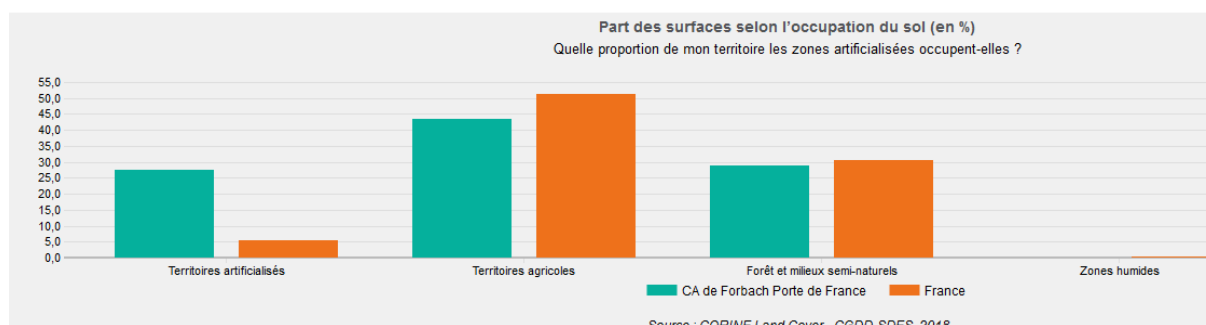
La houille présente dans la structure géologique du sous-sol a favorisé, depuis le 19^{ème} siècle, une histoire et une économie qui ont largement marqué une grande partie de l'agglomération forbachoise comme l'ensemble du bassin minier de Moselle-Est. L'exploitation minière a quasiment représentée une mono-industrie expliquant que la diversification industrielle ait quelque peu tardé par rapport à d'autres territoires voisins. De leur côté, les communes du plateau ont préservé une plus grande identité rurale avec leur défilé de paysages agricoles et forestiers naturels contrastant avec la vallée industrialisée et urbanisée. Ces communes ont néanmoins profité d'une certaine dé-densification de la zone urbaine pour se développer.

La couche géomorphologique du territoire a facilité le développement d'un réseau hydrographique dense de petits cours d'eau et de secteurs humides. Ce réseau hydrographique alimente deux bassins-versants : le bassin-versant de la Rosselle à l'Ouest d'une ligne de crête suivant l'axe Oeting-Thédling, et le bassin-versant de la Sarre qui suit les contours du front de côte et prend une direction Sud-Est / Nord-Ouest. Les cours d'eau sont à la fois des couloirs naturels et renferment une biodiversité intéressante du point de vue écologique et paysager. Alors même que les activités d'extraction de la houille ont cessé, les conséquences naturelles et spatiales de l'arrêt des exhaures demeurent un sujet important pour les collectivités notamment celles du secteur Est sachant que le phénomène est, dès à présent, encore plus prégnant secteur Ouest. Le phénomène inéluctable de la remontée de la nappe des grès du trias inférieur généré par l'arrêt des eaux d'exhaure s'inscrit dans un temps long (30 ans environ). A souligner l'engagement d'une politique forte de l'Etat auprès du territoire pour juguler les conséquences de ce phénomène avec notamment des mesures pour maintenir la nappe à – 3 mètres sur les secteurs urbanisés jusqu'au 31 décembre 2020 (mise en place d'outils de mesure, de modélisations ou encore de pompes).

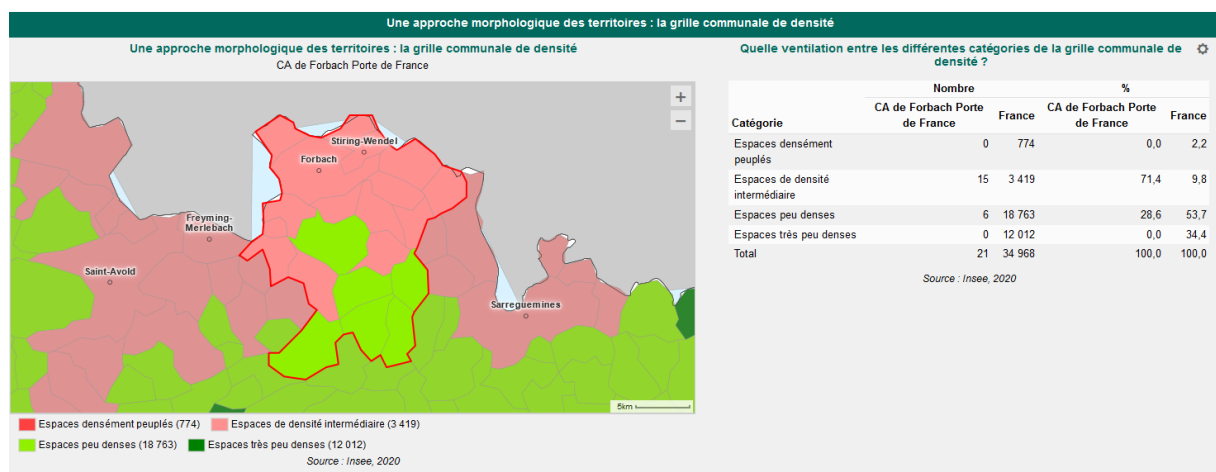
A l'opposé de l'image d'une région de « Gueules Noires » imprégnée dans l'imaginaire collectif, le territoire communautaire s'inscrit très largement dans un écrin de verdure, avec forêts et champs. A forte consonance urbaine, le territoire est assez peu marqué par l'activité agricole, hormis sur le plateau, où la spécialisation agricole repose sur le poly-élevage, l'élevage pour la production de lait et de viande, la polyculture et la production céréalière, le tout de manière très limitée.

En 2018, 28% des sols étaient artificialisés. 43% des sols étaient classés en zones agricoles. Près de 29% des surfaces étaient occupées par la forêt.

En termes d'occupation des sols, 10.292,10 ha sont classés en espaces naturels et agricoles et 3.650,70 ha sont classés en espaces artificialisés (données DDT 2014). Au cours des 50 dernières années, 2.132,20 ha ont été consommés dont 343,50 sur les 10 dernières années (période de référence : 1952-2012).



En termes de densité, 15 communes sur 21 correspondent à des espaces de densité intermédiaire et 6 à des espaces peu denses. Ainsi, sur un territoire d'une superficie de 139,1 km², les 15 communes de densité intermédiaire représentent 71,4% de l'espace et les 6 communes peu denses 28,6%. La densité, en termes d'habitants, est de l'ordre de 564,9 au km².



Le territoire compte plusieurs espaces naturels classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), à savoir :

- Les vergers et marais de la commune de Folkling-Gaubiving
- Les marais de Tenteling et les lieux-dits du Thal, du Thaletzel, du Thalwiese et du Kleinacheretzel,
- Le vallon du Schaffbach à Petite-Rosselle
- la zone de Rosbruck-Marienau (sur les communes de Morsbach, Forbach et Rosbruck)
- la pelouse marneuse du Klingelstauden et la carrière de gypse de Thédling
- la zone de Rosselmont (sur les communes de Forbach et Petite-Rosselle)

A souligner également l'intérêt que présente la réserve naturelle du Kreutzeck (Spicheren – Alsting).

Toujours au regard de l'occupation de l'espace, il apparaît que le réseau urbain s'organise en un chapelet de petites villes alignées en contrebas du plateau, à proximité des anciens sites miniers et au droit des principaux axes de liaison.

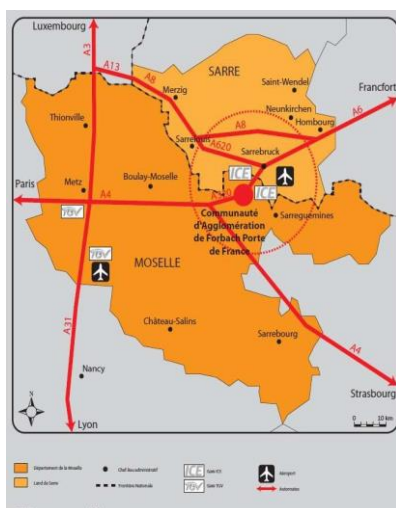
Occupation du territoire

Forbach forme ainsi le principal pôle, avec 21.944 habitants sur un total de 78.293 habitants pour les 21 communes de la CAFPF soit 28% (Chiffre INSEE population 2018 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 – Pop. totale). Autour, se profilent, collés à sa périphérie, les centres secondaires situés dans son aire d'influence : Stiring-Wendel (11.515 habitants), Behren-lès-Forbach (6.669 habitants), Petite-Rosselle (6.420 habitants), Cocheren (3.472 habitants), Schoeneck (2.558 habitants) et Morsbach (2.720 habitants). Cet ensemble forme une conurbation. La hiérarchisation urbaine est clairement identifiée dans le périmètre de l'agglomération forbachoise mais placée à l'échelle de l'ancien Bassin Houiller et de la Moselle-Est, son organisation s'apparente avec celles des centres urbains limitrophes. Le réseau urbain est très faiblement hiérarchisé à l'échelle de la Moselle-Est, l'écart de population étant marginal entre les différents pôles urbains et les fonctions urbaines quasi-identiques : Freyming-Merlebach (12.970 habitants), Creutzwald (13.289 habitants), Saint-Avold (15.789 habitants) et Sarreguemines (21.295 habitants). Ce chapelet de villes moyennes, placé dans une géographie urbaine plus large, forme, côté français, la périphérie de la Ville de Sarrebruck, capitale du Land de Sarre. La population de la ville de Sarrebruck avoisine les 183.000 habitants, et son agglomération (Regionalverband de Sarrebruck) avec 330.000 habitants rayonne bien au-delà de la frontière soit par attraction de ses services, de ses commerces ou de son marché de l'emploi.

Mobilités

Le territoire communautaire s'organise autour d'axes de communication structurants. Son accessibilité est facilitée par la présence d'infrastructures autoroutières, routières et ferroviaires. **Véritable nœud d'interconnexions, la communauté d'agglomération de Forbach se situe au point de convergence du réseau de transport européen,** à mi-chemin entre les grandes capitales nationales et régionales Paris, Strasbourg, Francfort, Luxembourg... Deux axes autoroutiers pénètrent l'agglomération sur son flanc Ouest et Sud-Ouest et le long du front de côte, dans la vallée : **l'A4 qui dessert Paris, Reims, Metz et Strasbourg, et l'A320 qui concerne les flux de l'A4 en direction de l'Allemagne,** Sarrebruck et Francfort, entre autres. Au plan routier, la D603 correspond à l'ancienne N3 et relie les communes de la vallée depuis la frontière allemande (Brême d'Or) jusqu'à Rosbruck et Cocheren via Stiring-Wendel, Forbach et Morsbach. La D 31bis (2 x 2 voies) permet d'accéder à Sarreguemines rapidement. La D910 permet également l'accès des communes du plateau à l'Est du bassin vers Sarreguemines. La D31, dans la vallée de la Rosselle, assure également des liaisons vers l'Allemagne, en l'occurrence Völklingen et Sarrelouis.

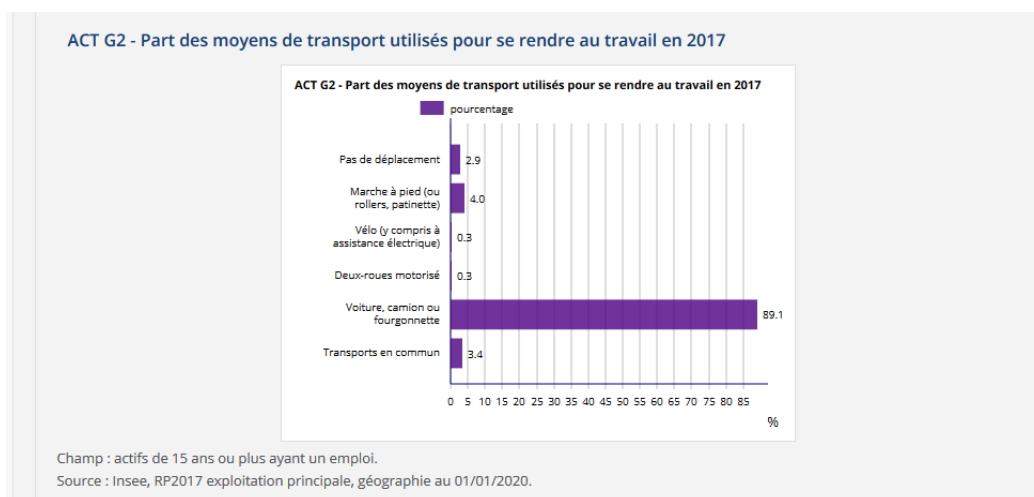
Le réseau ferroviaire écoule une partie des flux de marchandises et de voyageurs entre Paris et Francfort-Mannheim via Forbach. **La liaison ICE-TGV Francfort – Paris,** même avec un nombre d'arrêts limités, néanmoins augmentés des possibilités offertes par la gare de Sarrebruck, constitue un réel avantage, Forbach ne se situant qu'à 1 h 45 de la gare de l'Est à Paris. Forbach bénéficie également de liaisons quotidiennes régulières par TER depuis Metz, trains permettant de rejoindre aussi Sarrebruck.



La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle est chargée d'assurer sur son territoire le transport des voyageurs. Le réseau de transports de l'agglomération est géré par la Régie de Transports Forbus. 11 lignes régulières sillonnent le territoire dont une ligne transfrontalière reliant la gare de Forbach à la gare de Sarrebruck. En outre, la régie assure le transport des scolaires et propose un service de Transport à la Demande (TAD).

On compte, par ailleurs, 6 lignes interurbaines qui transitent par l'agglomération et permettent de rejoindre des villes comme Metz, Sarreguemines, ou Saint-Avold. A noter également la ligne MoselleSaar qui relie Hombourg-Haut à Sarrebruck.

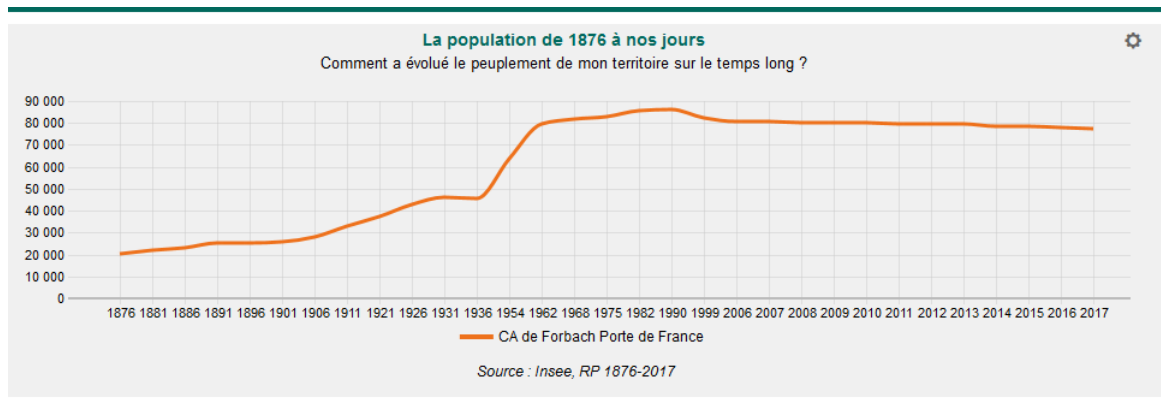
Les chiffres de l'INSEE, de 2017, permettent de déterminer la part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail :



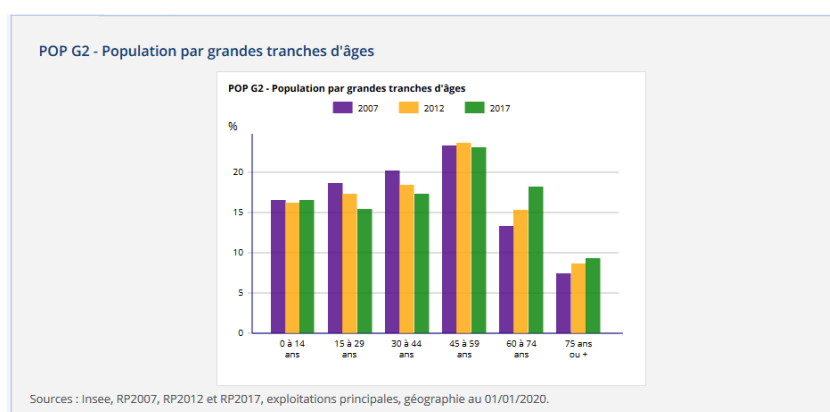
Près de 90% des personnes se rendent sur leur lieu de travail en utilisant une voiture, camion ou fourgonnette. Seuls 3,4% utilisent les transports en commun, et 0,3% s'y rendent à vélo et autant avec un deux-roues motorisé.

Démographie

Avec un peu plus de 78.000 habitants, la Communauté d'Agglomération de Forbach demeure l'intercommunalité la plus peuplée de Moselle-Est. Néanmoins, comme pour les intercommunalités environnantes, sa démographie est déclinante depuis des années.



La baisse démographique est exacerbée par la baisse du nombre des naissances et l'augmentation du nombre des décès. Par ailleurs, on constate un vieillissement de la population.



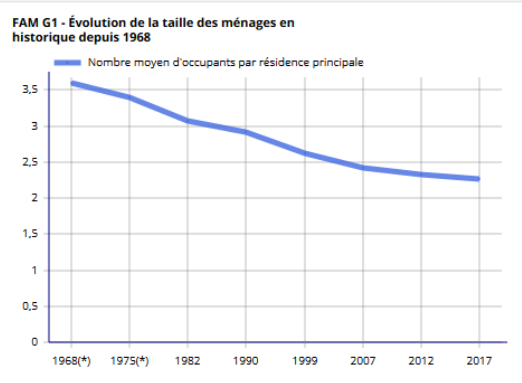
POP T3 - Population par sexe et âge en 2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	37 577	100,0	39 817	100,0
0 à 14 ans	6 484	17,3	6 337	15,9
15 à 29 ans	6 064	16,1	5 899	14,8
30 à 44 ans	6 712	17,9	6 728	16,9
45 à 59 ans	8 642	23,0	9 212	23,1
60 à 74 ans	6 880	18,3	7 207	18,1
75 à 89 ans	2 650	7,1	3 991	10,0
90 ans ou plus	145	0,4	443	1,1
0 à 19 ans	8 527	22,7	8 270	20,8
20 à 64 ans	22 288	59,3	22 877	57,5
65 ans ou plus	6 762	18,0	8 670	21,8

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Deux tiers des ménages environ sont composés d'une ou deux personnes et à peine un tiers de trois personnes et plus. La taille moyenne des ménages est de l'ordre de 2,3 personnes par foyer.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Habitat et logement

Le parc de logements identifié en 2017 par l'INSEE comprenait **37.427 logements avec 3.816 logements vacants**. Maisons et appartements se répartissent à parts égales (50%). 91% du parc est composé de logements de type F3 et plus.

Logement en 2017

Intercommunalité-Métropole de CA de Forbach Porte de France (245700372)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	23 768	25 148	28 539	30 744	32 614	35 192	36 715	37 427
Résidences principales	22 466	23 977	27 027	29 036	30 880	32 886	33 719	33 451
Résidences secondaires et logements occasionnels	78	105	168	295	183	97	129	160
Logements vacants	1 224	1 066	1 344	1 413	1 551	2 209	2 867	3 816

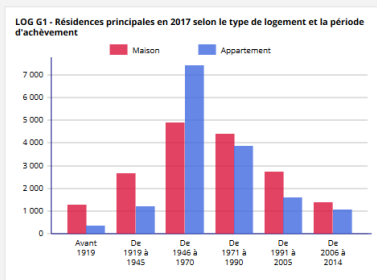
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Près de 80% du parc immobilier date d'avant 1990. Près de 60% du parc a été construit avant 1970. Il en résulte des enjeux importants en matière de précarité énergétique et de confort. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) visent à répondre à ces problématiques.

LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2015.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

La répartition géographique du parc de logements met en évidence trois types de communes :

- celles disposant d'un parc social important : Behren-lès-Forbach, Stiring-Wendel, Cocheren, Forbach, Thédling et Petite-Rosselle
- les communes du plateau davantage orientées vers l'accueil de propriétaires-occupants
- les communes qui disposent d'un panel d'offres plus diversifiées, dont des quartiers « spécialisés », à savoir géographiquement dissociés du centre-bourg : Schoeneck (cité Stéphanie), Spicheren (Brême d'Or)

Plus de 50% des logements sont occupés par des propriétaires-occupants.

En 2017, la Communauté d'Agglomération comptait plus de 3.800 logements vacants. Géographiquement, la vacance touche principalement les communes urbaines.

La collectivité est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci a été adopté le 27 février 2020. Le PLH est un document stratégique compatible avec le SCOT. Il oriente les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le PLH de la CAFPF décline, sur 6 années, les réponses à apporter aux enjeux du territoire comme :

- l'économie de l'espace où l'action sur le foncier est notamment renforcée avec la volonté de mettre en place une charte d'utilisation du foncier
- le renouvellement urbain des quartiers prioritaires (Forbach-Wiesberg / Forbach-Bellevue / Cité de Behren-lès-Forbach)
- les questions énergétiques, avec notamment le renforcement des objectifs en matière de rénovation énergétique du parc privé existant au travers de diverses OPAH, y compris en faveur des copropriétés
- la reconquête des logements vacants, avec les financements apportés en matière de lutte contre l'habitat indigne et le programme « Action Cœur de Ville »
- les questions de parcours résidentiel, permettant d'offrir à chaque ménage un logement en fonction de ses besoins, à savoir : développer une offre locative sociale adaptée, une offre adaptée au vieillissement de la population, aux jeunes, aux ménages en situation de grande précarité

Contrat de Ville – Renouvellement urbain

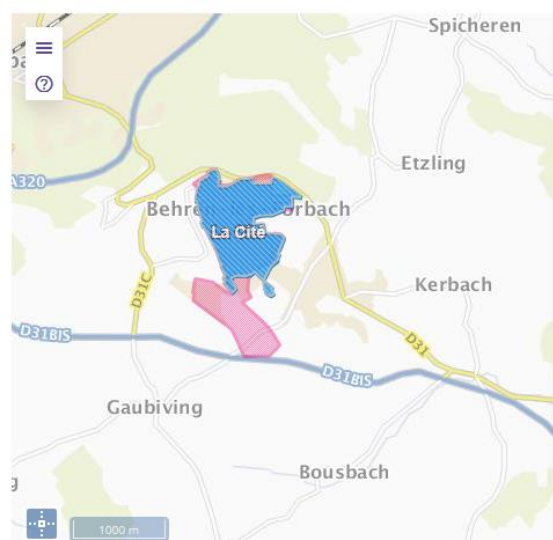
L'habitat et le logement représentent un enjeu majeur dans le cadre du dispositif « Contrat de Ville », mais ces problématiques ne sont pas exclusives.

Suite à la réforme de la politique de la ville, 3 quartiers ont été classés prioritaires au sein du territoire communautaire : les quartiers du Wiesberg et de Bellevue à Forbach et la cité de Behren-lès-Forbach. Les quartiers de Cocheren, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel, Thédling ainsi que le quartier du Bruch à Forbach ne sont plus considérés comme prioritaires. Ils sont néanmoins classés comme quartiers en veille active et peuvent de ce fait bénéficier de certains dispositifs.

Commune : Behren-lès-Forbach

Rattachement EPCI : CA de Forbach Porte de France
Rattachement Contrat de ville : CA de Forbach Porte de France
ZFU - Territoire entrepreneurs : La Cité
Quartiers Prioritaires : La Cité

 **5 870**
Population municipale vivant en QPV

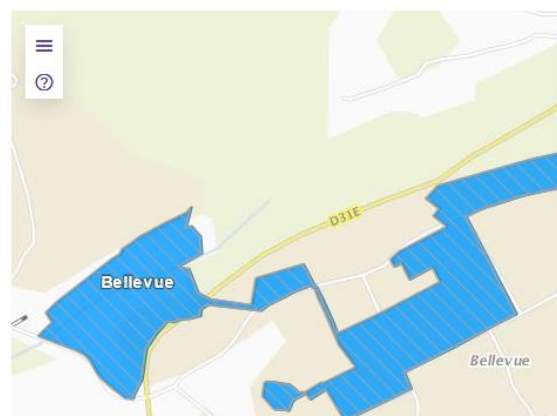


Quartier Prioritaire : Bellevue

Rattachement EPCI : CA de Forbach Porte de France
Rattachement Contrat de ville : CA de Forbach Porte de France
Communes : Forbach

 **26**
surface (ha)  **1 420**
population municipale 2013

	Quartiers Prioritaires	Evolution
Taux de pauvreté 2018	49.3 %	
Nombre de demandeurs d'emploi T3 2020	243	



Quartier Prioritaire : Wiesberg Hommel

Rattachement EPCI : CA de Forbach Porte de France
Rattachement Contrat de ville : CA de Forbach Porte de France
Communes : Forbach

 **23**
surface (ha)  **3 211**
population municipale 2013

	Quartiers Prioritaires	Evolution
Taux de pauvreté 2018	52.1 %	
Nombre de demandeurs d'emploi T3 2020	544	



Le quartier du Wiesberg à Forbach et la Cité de Behren-lès-Forbach sont inscrits dans le dispositif du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et classés d'intérêt national. S'agissant du quartier de Bellevue, il est classé d'intérêt régional.

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Part des ménages imposés (%)	13,6	22,9	42,6	42,6

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017

Part des ménages imposés sur Behren-lès-Forbach dont part en QPV

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Part des ménages imposés (%)	s	36,7	42,6	42,6

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017

Part des ménages imposés dans le quartier de Forbach-Bellevue

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Part des ménages imposés (%)	14,6	36,7	42,6	42,6

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017

Part des ménages imposés dans le quartier de Forbach-Wiesberg

Ces 3 quartiers sont donc pleinement concernés par les initiatives de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et ont fait, voire font encore, l'objet d'importantes études visant à leur requalification. Ces études se traduisent par de vastes projets qui tendent à transformer l'urbanisme et l'environnement, à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, à maintenir voire renforcer les services et les équipements publics, à mettre en œuvre, notamment dans les domaines culturels, scolaires, économiques, sociaux, etc des mesures d'accompagnement qui répondent aux problématiques de ces « territoires vécus ». Certaines de ces mesures s'inscrivent dans le cadre du dispositif du contrat de ville dont les axes définis sont : la cohésion sociale ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les projets urbains pilotés par les communes respectives ont pour objectif de concourir à la mixité sociale et fonctionnelle au sein des quartiers. La diversification de l'offre de logement tend à participer au renforcement de l'équilibre entre les formes d'habitat et les modes d'occupation à l'échelle de ces quartiers. Les projets tendent aussi à contribuer à la diversification des fonctions du quartier en agissant par exemple sur les surfaces dédiées aux activités professionnelles, aux services, etc.

Signée en juin 2020, entre autres, par l'ANRU et les deux communes concernées et intervenant après le protocole de préfiguration, la convention afférente au projet de renouvellement urbain a retenu les principales actions transversales suivantes définies en concertation avec les différents partenaires, dont en premier lieu les bailleurs :

- concevoir une centralité fédératrice avec un positionnement visible qui favorise une appropriation par les habitants, les flux internes au quartier et un accroissement de la fréquentation du quartier par des personnes extérieures,
- Redonner de la qualité d'usage aux logements, une image positive aux immeubles (architecture, accessibilité, confort) et favoriser la mixité typologique pour contribuer à un renouveau du quartier
- Mieux ancrer les quartiers à l'agglomération et à la ville-centre pour attirer de nouvelles populations

- Améliorer la mixité et les équilibres de peuplement à l'échelle des quartiers mais aussi de l'agglomération
- Redynamiser l'offre socio-culturelle avec une ambition de rayonnement dépassant les limites du quartier
- Requalifier les espaces publics afin de supprimer les coupures urbaines, donner plus de qualité d'usage aux espaces verts.

Les orientations stratégiques se déclinent aussi quartier par quartier :

- S'agissant de la cité de Behren, le projet s'articule autour de trois orientations majeures : poursuivre la transformation de la cité (qui a déjà bénéficié du dispositif de l'ANRU 1), renforcer le lien entre le village et la cité, et conforter la place de la ville sur le plateau.
- Pour le Wiesberg, les objectifs fixés sont de rapprocher le quartier du centre-ville en le désenclavant et en recréant la qualité structurante de la RD 603, et de rendre le quartier plus attractif à travers la valorisation du grand paysage et l'amélioration de l'habitat
- Le projet de Bellevue est défini par la volonté de recréer un lien entre le quartier et le centre-ville, de valoriser son potentiel environnemental et de créer une nouvelle attractivité par une centralité forte.

Suite aux élections municipales de 2020, la nouvelle municipalité de Forbach a souhaité retravailler en profondeur le projet élaboré précédemment. Une nouvelle convention devrait donc voir le jour avec l'ANRU en 2021/2022. Les évolutions à venir concernent plus particulièrement le quartier du Wiesberg.

Les orientations majeures se définissent comme suit :

- Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants
- Améliorer l'image des quartiers
- Contribuer, au travers de la commande publique, au plan de relance économique
- ouvrir de nouveaux horizons pour les enfants de Forbach

Du point de vue pratique, les axes d'intervention se déclinent comme suit :

- Maîtriser le relogement
- S'inscrire dans une stratégie d'habitat diversifié
- Prendre en charge les grands objectifs transversaux (sécurité – environnement)
- Dimensionner l'offre d'équipements
- Habitat et trame urbaine (lien des quartiers avec le centre-ville ; diversifier l'habitat ; favoriser la mixité de populations).

Les projets inscrits dans la convention (avant révision) représentent des investissements de plus de 110 M €.

A noter que les orientations actuelles relatives au quartier du Wiesberg prennent en compte, outre nombre de démolitions et reconstructions de logements par les bailleurs, d'importants aménagements avec par exemple la réhabilitation de l'école du Wiesberg, l'implantation d'une Maison France Services incluant une crèche-halte-garderie et la Maison de la Justice et du Droit, l'agrandissement du centre social ou encore l'aménagement d'un parc urbain, ou encore le transfert du Collège Pierre Adt.

Pour ce qui est de la cité de Behren, divers projets sont déjà engagés ou prévus : Réalisation d'une trame verte à travers les parcs de la ville ; aménagement paysager au centre commercial 1 ; création d'une nouvelle voirie rue des Cévennes ; réhabilitation de la résidence « Les Platanes » ; création d'un

terrain de sport ; aménagement d'un stade municipal ; réfection de la Maison des Associations ; Construction d'une salle culturelle ; création d'un centre social rue des Vergers ; Construction et aménagement d'un nouveau Club House aux Jardins ouvriers 1 ; aménagement de la place Jean Moulin / place du Marché ; Construction d'un centre d'affaires ; démolition-reconstruction du pôle formation Victor Hugo ; Renforcement des liens entre la ville et le technopole : désenclavement Ouest ; aménagement de la Maison du projet.

Santé

Dans l'objectif d'améliorer la santé des habitants et de concourir à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, la CAFPF a signé avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle et la Région Grand Est, un premier **Contrat Local de Santé (CLS)** déployé sur la période 2014-2017.

Consciente que la santé est un capital à préserver chez les jeunes, les seniors et surtout auprès des populations les plus vulnérables pour améliorer le quotidien de chacun, la CAFPF a souhaité prolonger son engagement au travers d'un **CLS 2^{ème} génération**.

Préalablement, les partenaires ont fait réaliser un diagnostic de santé afin d'identifier l'ensemble des problématiques de santé du territoire et de les prioriser pour répondre au mieux aux besoins des habitants et des professionnels. En attendant la signature du nouveau CLS, les partenaires agissent par voie d'avenant au premier CLS.

Le territoire de l'agglomération de Forbach compte nombre d'équipements qui relèvent du domaine de la santé et des soins. Il accueille notamment le centre hospitalier Marie-Madeleine qui est intégré au CHIC Unisanté ainsi que nombre de pharmacies et laboratoires. L'hôpital dispose, entre autres, d'un service d'urgence. Forbach accueille également un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Différents autres services sont présents à Forbach.

Sur le territoire, comme sur nombre d'autres, se pose la question de l'offre de soins libérale. La Communauté d'Agglomération étant engagée dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé de 2^{ème}

Détail des principales spécialités et des professionnels paramédicaux libéraux et mixtes au 1^{er} janvier 2019 d'après le RPPS et ADELI

	Ville-centre			Pôles intermédiaires et bourg-centre			Villages			CA Forbach Porte de France			CC Freyming-Merlebach			Moselle		
	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants	Part des 55 ans et plus
Médecins généralistes	16	74	75%	15	41	73%	5	26	100%	36	46	78%	13	40	92%	837	80	61%
Médecins spécialistes	39	180	85%	2	5	0%	0	-	-	41	53	80%	12	37	83%	713	68	61%
Pédiatres	1	5	100%	0	-	-	0	-	-	1	1	100%	1	3	100%	40	4	65%
Gynécologues	7	32	100%	0	-	-	0	-	-	7	9	100%	1	3	100%	63	6	76%
Ophthalmologues	3	14	100%	1	3	0%	0	-	-	4	5	75%	1	3	100%	60	6	68%
Psychiatres	3	14	67%	0	-	-	0	-	-	3	4	67%	0	-	-	44	4	61%
Cardiologues	2	9	100%	0	-	-	0	-	-	2	3	100%	5	15	80%	76	7	55%
Radiologues	6	28	83%	0	-	-	0	-	-	6	8	83%	1	3	100%	70	7	69%
Chirurgiens-dentistes	21	97	29%	10	27	30%	1	5	100%	32	41	31%	20	62	60%	597	57	38%
Infirmiers	49	227	18%	107	290	9%	62	318	15%	215	276	13%	97	300	14%	2204	211	14%
Masseurs-kinésithérapeutes	22	102	18%	35	95	20%	17	87	12%	73	94	18%	20	62	30%	942	90	14%
Sages-femmes	4	36	0%	1	5	0%	0	-	-	5	12	0%	2	12	0%	105	20	13%
Psychologues	2	9	100%	2	5	0%	0	-	-	4	5	50%	5	15	40%	206	20	26%

Source : RPPS, ADELI au 01.01.2019, Insee, exploitation ORS

Le territoire dans sa globalité par exemple de 46 médecins généralistes dont 16 installés en centre-ville de Forbach ; de 41 spécialistes dont 39 ont leur cabinet au centre-ville. On compte 215 infirmiers, 73 masseurs-kinésithérapeutes ou encore 32 dentistes. Il existe donc bel et bien une offre de soins,

mais celle-ci est de plus en plus fragile et s'amenuise. 78% des généralistes ont 55 ans ou plus. 80% des spécialistes sont dans le même cas. 100% des 7 gynécologues ont eux-aussi plus de 55 ans. Certains spécialistes sont peu nombreux : 2 cardiologues, 1 pédiatre, 4 psychologues, 4 ophtalmologues... Et, par rapport à la date de ces sources (1^{er} janvier 2019), la situation s'est encore dégradée avec plusieurs départs à la retraite. Indubitablement, la désertification médicale est en marche.

Dans la Communauté d'Agglomération de Forbach, 6,6% des patients de plus de 17 ans n'ont pas de médecins traitants, soit un peu plus de 3.700 personnes. Cette part est néanmoins un peu moins importante qu'au niveau départemental et régional (7,6%).

Equipements scolaires – Enseignement - Formations supérieures

La répartition des équipements scolaires du 1^{er} degré dans les communes de l'agglomération ne fait pas apparaître de problème spécifique en termes de parcours scolaires entre la maternelle et le primaire. Plusieurs communes ont entrepris d'importants travaux en matière d'écoles afin de disposer d'équipements modernes et adaptés.

Pour l'entrée en collège, les enfants des communes périphériques sont tenus de se rendre dans les collèges de Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle et Stiring-Wendel (7 établissements) au total.

La ville-centre de Forbach et les pôles intermédiaires de Behren-lès-Forbach, Schoeneck et Stiring-Wendel compte 5 lycées dont 4 lycées généraux (Lycée Jean-Moulin, Lycée Blaise Pascal et Lycée La Providence à Forbach, Lycée professionnel Hurlevent à Behren-lès-Forbach, Lycée Condorcet à Schoeneck).

La ville de Forbach enregistre l'implantation récente de l'IMC Business School et de l'Ecole Supérieure de la Banque.

Si l'offre d'accueil apparaît suffisante, les effectifs scolaires, d'après les prévisions de l'inspection académique, ont toutefois tendance à baisser impliquant des restructurations d'établissements.

En matière de formation, on citera également la présence d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI – Forbach) ; d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT Science et Génie des Matériaux) ; d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) ainsi que d'une antenne du CNAM.

Le Conseil Départemental de la Moselle a fait connaître son intention de construire un nouveau collège en remplacement du collège Pierre Adt (Forbach – Wiesberg) et de restructurer le collège Nicolas Untersteller (Stiring-Wendel).

D'une manière plus globale, la réussite éducative constitue un important point d'attention au niveau du territoire. En effet, certains indicateurs laissent deviner de réelles difficultés :

- 16,2% des 20 – 24 ans sont sans diplômes (chiffres 2017 de l'Observatoire des territoires)
- 27,1% des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (idem)
- 25% des jeunes sont considérés comme « non insérés » soit sans emploi ni scolarisés (idem)

A signaler, l'existence du dispositif de réussite éducative porté par le CCAS de Forbach.

A noter que la Ville de **Behren-lès-Forbach** bénéficie depuis 2019, comme 79 autres collectivités françaises, du dispositif national « **Cité éducative** » et ceci pour le Collège Schuman. Mis en place par le Ministère de la Ville et celui de l'Education Nationale, la « Cité éducative » se veut un outil fédérateur permettant de lutter plus intensément contre les inégalités. Il associe tous les acteurs de l'éducation et notamment les enseignants, les parents d'élèves, mais aussi le milieu associatif, culturel, social ou économique. Ce dispositif, qui s'adresse à tous les élèves de la cité, tend à conforter le rôle majeur de l'éducation dans la construction personnelle de chaque élève, en faire un tremplin de réussite individuelle et collective en luttant notamment contre le décrochage scolaire et ses conséquences. Les multiples initiatives locales sont autant d'occasions d'ouvrir de nouveaux horizons pour les élèves. Elles se développent non seulement dans le temps scolaire mais aussi hors temps scolaires. L'Etat a mobilisé 540.000 € sur une durée de 3 ans.

Economie

Une grande partie du territoire communautaire a été longtemps marqué par les activités d'extraction minière. Le dernier puits en activité, celui de Simon, a fermé ses portes en 1997. L'activité économique en a été évidemment totalement bouleversée et les répercussions sociales innombrables. Le territoire, même 25 ans plus tard, demeure en pleine mutation et les stigmates des HBL toujours bien présentes comme en témoignent, entre autres, les vastes friches industrielles.

La diversification industrielle et économique s'opère notamment sur les diverses zones d'activités communautaires, et notamment :

- Technopôle de Forbach-Sud et ZFU
- Parc d'activité de Forbach-Ouest
- Eurozone de Forbach-Nord
- Zone d'activité de Schoeneck
- Zone artisanale de Spicheren
- Zone d'activité de la Heid à Stiring-Wendel
- Zone d'activité de Forbach-Mariénau

Ces zones comptent un peu moins de 4.000 emplois.

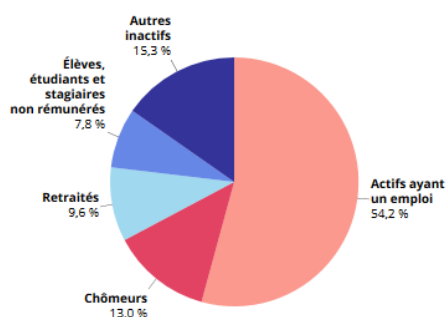
Le territoire compte également d'importantes zones d'activités commerciales, et tout particulièrement, la zone du Carrefour de l'Europe (Forbach) ou encore la zone Europa (Morsbach).

L'évolution du nombre d'emplois dans la zone témoigne d'une certaine régression entre 2007 et 2017 (chiffres INSEE) :

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	19.140	19.219	18.234
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	29.222	28.426	26.984
Indicateur de concentration d'emploi	65,5	67,6	67,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,0	52,5	51,7

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 :

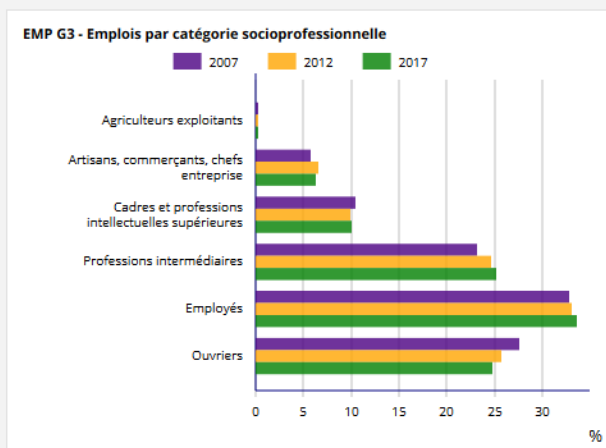
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Les emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2017 :

	Nombre	%
Ensemble	18.436	100%
Agriculteurs exploitants	50	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1.168	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1.839	10,0
Professions intermédiaires	4.637	25,2
Employés	6.197	33,6
Ouvriers	4.545	24,7

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



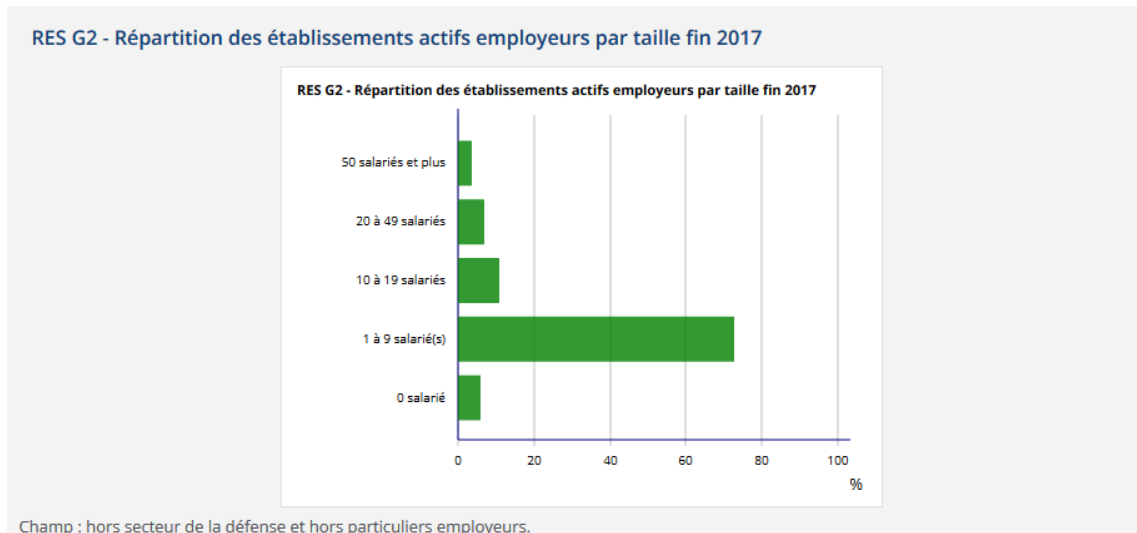
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Emplois selon le secteur d'activité en 2017 :

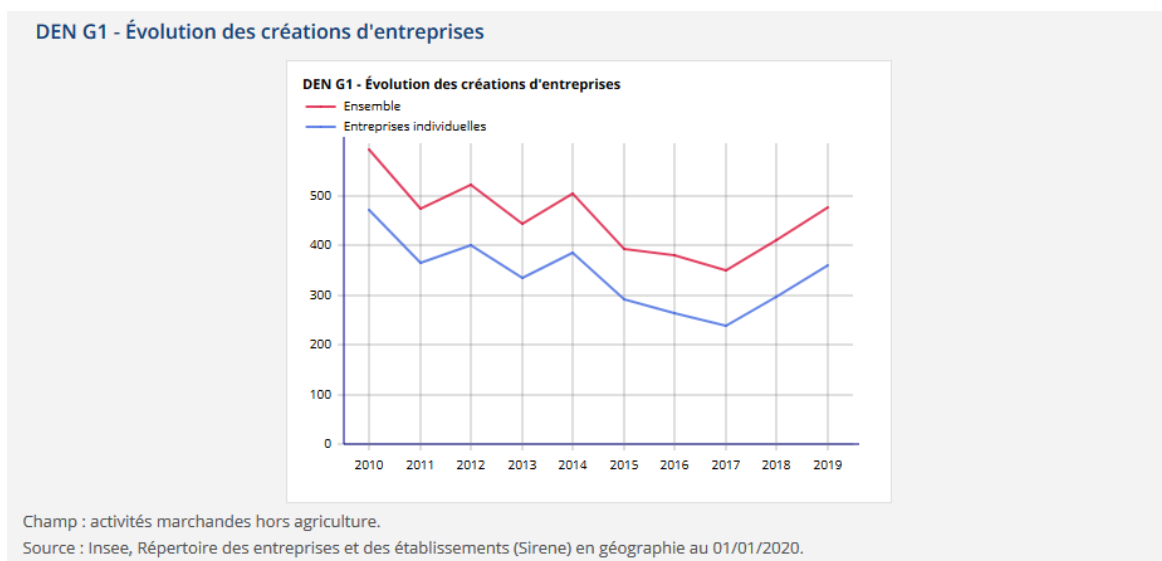
Ensemble	18.436	100%
Agriculture	62	0,3 %
Industrie	2.762	15,0 %
Construction	1.181	6,4 %
Commerce, transports, services divers	7.161	38,8 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7.270	39,4 %

Entre 2007 et 2017, l'emploi industriel est demeuré quasiment stable avec une très légère progression (+ 105 emplois). Par contre, le nombre d'emplois dans le commerce et la construction a très fortement chuté (- 1.135 emplois). Cette baisse a partiellement été compensée par les emplois créés dans le secteur des administrations publiques et autres (+ 497 emplois).

Répartition des entreprises par taille :



Evolution des créations d'entreprises :



Nombre d'établissements par secteur d'activité fin 2018 (hors agriculture) :

	Nombre	%
Ensemble	3.963	100
Industries manufacturières, industries extractives et autres	266	6,7
Construction	638	16,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement, restauration	1.299	32,8

Information et communication	70	1,8
Activités financières et d'assurance	116	2,9
Activités immobilières	104	2,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	490	12,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	569	14,4
Autres activités de services	411	10,4

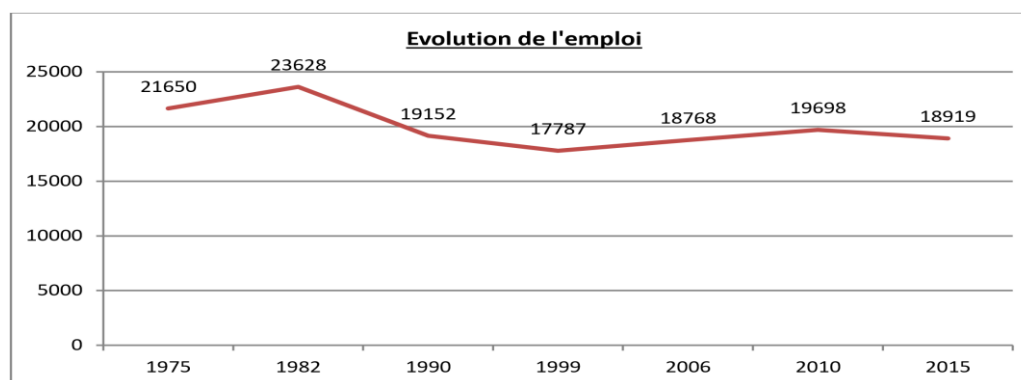
La tendance est intéressante à prendre en considération, ainsi, entre 2002 et fin 2018, le nombre d'établissements est passé de 2.293 à 3.963.

Il apparaît très clairement qu'au niveau du tissu économique, celui-ci est dominé par les petites entreprises (TPE) et PME. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de plus de 250 salariés sont quasi inexistantes sur le territoire. L'accroissement assez spectaculaire du nombre des TPE est sans aucun doute lié à la constitution de micro-entreprises (auto-entrepreneurs).

Les TPE occupent essentiellement les secteurs de l'agriculture, du BTP, des services et des commerces.

Les PME (plus de 10 salariés) sont davantage représentées dans les secteurs de l'industrie, de l'administration et des services publics.

Avec un taux de 13,8%, le chômage demeure très important sur le secteur de l'agglomération de Forbach et a fortement progressé en 2020 du fait de la pandémie du covid 19. Au 31 décembre 2020, 10.735 demandeurs d'emplois étaient inscrits à Pôle Emploi Forbach.



A la lecture du tableau ci-dessus, il apparaît clairement que le territoire a perdu un grand nombre d'emplois notamment par rapport à 1982. C'est évidemment dans le domaine de l'industrie que la régression est la plus forte ce qui s'explique par la fin progressive des activités des HBL.

Face à ce constat, il convient toutefois de souligner le poids important que représente **l'emploi frontalier**. Plus de 6.500 actifs traversent la frontière quotidiennement. Les secteurs d'activité attractifs, côté sarrois, sont le commerce et l'industrie qui concentrent plus de 80% de l'emploi frontalier. Plus de 40% des actifs sont des ouvriers. Des fonctions d'encadrement concernent moins de 10% des actifs. La très grande majorité des emplois frontaliers se situent à Sarrebruck. Les travailleurs frontaliers travaillant en Sarre se caractérisent par un fort vieillissement. La part des moins de 30 ans

n'est que de l'ordre de 20%, les plus de 50 ans pèsent de l'ordre de 35%. Globalement, au regard de la Moselle, le nombre de travailleurs frontaliers a tendance à baisser. La diminution du nombre de frontaliers sera par ailleurs, à terme, accentuée par la mutation des besoins des entreprises allemandes, auxquelles les qualifications des actifs français ne seront plus en mesure de répondre sans oublier la problématique de la pratique de la langue allemande. Un recentrage progressif des entreprises sur des activités à forte valeur ajoutée requiert une élévation du niveau de qualification ainsi qu'une très bonne maîtrise de la langue.

Le territoire accueille divers organismes intervenant dans le domaine de l'emploi, de l'insertion par l'économie, de la formation comme les agences « Pôles Emploi » présentes sur Forbach mais aussi la Mission Locale du Bassin Houiller, l'Ecole de la 2^{ème} Chance, ou encore, depuis 2020, la Cité de l'Emploi, dispositif présent sur les Villes de Forbach et Behren-Lès-Forbach.

Le territoire dispose de divers outils d'accompagnement des porteurs de projets comme la pépinière d'entreprises (Eurodev Center), l'hôtel d'entreprises (Technopôle), la coopérative CAP ENTREPRENDRE. Elle dispose également d'un espace de coworking (La Turbine) qui favorise le développement de nouveaux modes de travail.

La problématique du foncier.

La Communauté d'Agglomération de Forbach est aujourd'hui confrontée à une **grave pénurie de foncier**. Son **développement économique est entravé** par l'absence d'importantes réserves foncières susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. Les zones existantes sont quasiment saturées notamment la plus importantes, le technopôle de Forbach-Sud. Les parcelles encore disponibles sont peu nombreuses et de petites tailles.

La fin de l'activité charbonnière aurait pu laisser croire à la libération d'immenses surfaces susceptibles de pouvoir être reconverties afin d'accueillir de nouvelles activités. C'est tout particulièrement le cas de la Carrière Centrale à Forbach, du site de Simon 1 et 2 également à Forbach ou encore de l'ancien site de la cokerie de Marienau à Forbach. Or, ces sites sont d'une complexité exceptionnelle notamment du fait des problématiques de pollution, d'encombrement des sols ou encore de classement de bâtiments. Au regard des problématiques liées à l'urbanisation et des contraintes découlant du SCOT du Val de Rosselle, il n'existe aujourd'hui guère de perspectives de développement pour les activités économiques sur le territoire de l'agglomération de Forbach ce qui constitue un handicap phénoménal. S'agissant de la friche de Simon 1 et 2 (Forbach-Nord), la Communauté d'Agglomération œuvre en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est qui en est l'actuel propriétaire au travers d'une convention foncière signée avec la CAFPF. Une étude portant sur les encombrements et la pollution du sol réalisée récemment doit permettre de dégager des pistes de réemploi selon les espaces. La question du classement des bâtiments doit être reposée compte tenu à la fois de la dégradation de nombre de ceux-ci et des perspectives d'aménagement du site. La requalification de ce site ne pourra que s'inscrire dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

D'une manière générale, seuls quelques terrains sont encore mobilisables à court ou moyen terme : zone du triangle de l'Eurozone (env. 4 hectares) ; zone du technopôle attenante à SEW (moins de 3 hectares) ; zone artisanale et de services d'Oeting (moins de 2,5 hectares).

Des outils d'accompagnement des entreprises.

La Communauté d'Agglomération a développé au fil des ans une **politique d'accompagnement des entreprises**. Celle-ci se décline notamment par les services assurés par la pépinière d'entreprises, EURODEV, implantée sur l'Eurozone de Forbach-Nord. Les divers dispositifs en place, pilotés par

INTERFACES, délégataire de la CAFPF, et notamment Technobooster ou Push.gr s'adressent notamment aux start-up. Le nouveau pôle d'innovation « UTTOPIA » pour sa part constitue un outil intéressant au service des PME et PMI mais aussi des TPE avec un volet très utile orienté vers la recherche et le prototypage. Plus classiquement, la CAFPF intervient au travers de la construction de bâtiments-relais. Avec la Société d'Economie Mixte (SEML), elle est en mesure d'accompagner les investissements de porteurs de projets notamment sous forme de crédit-bail. Par ailleurs, elle accompagne, avec des aides financières, les projets de modernisation de commerces. La CAFPF est adhérente à Moselle-attractivité.

L'intercommunalité s'inscrit dans divers dispositifs comme le **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** initié par la Région Grand Est ou « **Territoire d'Industrie** » généré par l'Etat. La CAFPF œuvre, en ces matières, à l'échelle intercommunautaire avec les intercommunalités de Sarreguemines et Bitche.

La revitalisation du centre-ville de Forbach – Action Cœur de Ville

Longtemps florissant, le centre-ville de Forbach a connu un relatif déclin de son attractivité parallèle à la fin de l'activité des HBL. Cette situation n'est toutefois pas atypique, nombre de petites villes et villes moyennes subissant le même phénomène de perte d'attractivité qui se traduit par la vacance de nombreux espaces commerciaux et un appauvrissement de l'offre commerciale et de services. Cette évolution est également à mettre en relation avec le développement des zones commerciales périphériques ou encore les nouvelles pratiques des consommateurs notamment liées à l'internet. Evidemment, les problématiques relatives au centre-ville sont plus diverses que le seul commerce et les services. Elles concernent aussi l'habitat, la qualité des espaces publics, les équipements publics, l'accessibilité, le stationnement, la mobilité, les transports publics, l'environnement, l'urbanisme, etc.

Signée le 19 juillet 2018, au titre du dispositif « **Action Cœur de Ville** » la convention cadre pluriannuelle d'intervention avait fixé les principales orientations notamment en ce qui concerne le développement économique et commercial, l'habitat, la mobilité, l'accessibilité, l'espace public, les services public, la culture, le numérique...

Une dizaine d'actions dites « matures » avaient été retenues dans un premier temps au titre du dispositif « Action Cœur de Ville ». Toutes devaient contribuer à la redynamisation du centre-ville et tout particulièrement du périmètre classé en ORT – **Opération de Revitalisation des Territoires**.

Suite aux élections municipales de 2020, le projet fait l'objet d'une révision et les nouvelles orientations ainsi que les projets afférents sont en cours de définition.

Certaines opérations sont néanmoins engagées comme la mise en œuvre, par la Communauté d'Agglomération de Forbach, de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU)**. L'objectif est de rénover 265 logements sur une durée de 5 ans avec un démarrage au 1^{er} janvier 2021. La Communauté d'Agglomération a également implanté comme prévu, en centre-ville, sa Maison de l'Habitat et des Projets. Celle-ci sera toutefois amenée à évoluer dans les services rendus suite à la décision de retrait de la Ville de Forbach. La Ville de Forbach a également entrepris la 1^{ère} tranche de réaménagement de l'avenue Saint-Rémy et a démarré les travaux de réhabilitation du Centre d'Action Culturelle. La climatisation du cinéma « Le Paris » a également été menée à terme de même que la réhabilitation du Parking « Schroeder ».

La mise en œuvre de ce projet repose sur un vaste partenariat qui, outre les collectivités publiques, mobilisent les services de l'Etat, les collectivités territoriales (Région, Département), les chambres consulaires, les bailleurs et investisseurs privés, et moult autres partenaires dont l'Etablissement Public Foncier du Grand Est ou encore le groupe Caisse des Dépôts, le groupe « Action Logement », sans omettre des partenaires locaux comme l'association des commerçants.

Le projet « Action Cœur de Ville » s'opère en lien étroit avec le projet ANRU.

La sécurité

La sécurité est une préoccupation majeure. **La Communauté d'Agglomération a signé avec l'Etat un Contrat Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.**

Depuis novembre 2013, **les villes de Forbach et Behren-lès-Forbach sont classées Zone de Sécurité Prioritaire mixte, police/gendarmerie.** Les objectifs prioritaires retenus sont la lutte contre les trafics de produits stupéfiants, la lutte contre l'économie souterraine et la lutte contre les nuisances sur la voie publique.

Les quartiers du Wiesberg et de Bellevue font partie, à l'initiative du Ministère de l'Intérieur, des Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR). Le renforcement des liens entre la population et la police constitue le socle de ce dispositif qui doit permettre de faire reculer les trafics en tous genres qui gangrènent ces quartiers. Le classement en QRR se traduit aussi par le renforcement des moyens de la Police Nationale.

La stratégie intercommunale est déclinée, dans le CISPD, autour de 5 axes :

➤ **Axe 1 : La coordination, l'observation et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie**

L'efficacité de la stratégie intercommunale réside notamment dans l'amélioration de la lisibilité et la mise en cohérence des axes stratégiques, l'amélioration de la coordination entre les acteurs et l'amélioration de l'approbation des objectifs stratégiques par les acteurs.

➤ **Axe 2 : Les jeunes exposés à la délinquance**

Les adolescents et les jeunes majeurs sont au cœur de la politique de prévention de la délinquance. Des lieux jusqu'alors préservés, comme l'école, deviennent aujourd'hui la cible de violences et d'actes qualifiés d'incivilités. Pour répondre à cette problématique, il convient d'enrayer les phénomènes de délinquance de la part des plus jeunes dont les causes sont multiples : mutation de la structure familiale, décrochage scolaire, précarité liée au chômage.

Il s'agit de mettre en place des actions pour prévenir le passage à l'acte délinquant ainsi que des actions de prévention de la récidive. Cette stratégie vise à éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

La mise en œuvre d'actions doit être réfléchie en fonction de la nature des problématiques rencontrées par le jeune et du degré d'ancrage de ses comportements déviants. Il faut tendre à une approche individualisée afin d'adapter au mieux le type d'accompagnement qui pourra être proposé au jeune et à sa famille.

➤ **Axe 3 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes**

Cette thématique traite de deux politiques publiques : la politique de l'aide aux victimes d'infractions pénales d'une part et, d'autre part, la politique d'aide à l'accès au droit à destination de l'ensemble des citoyens.

Les victimes sont souvent mal informées sur leurs droits et sur les démarches qui s'offrent à elles pour obtenir des informations, des réparations et aussi un soutien psychologique, nécessaire à leur reconstruction.

Le public ciblé en priorité est les femmes victimes de violence au sein du couple et les enfants exposés à ces violences. Il est nécessaire pour ce public d'améliorer le premier accueil et de renforcer la protection des femmes en définissant mieux les conditions d'intervention des acteurs.

➤ Axe 4 : Amélioration de la tranquillité publique et résidentielle

Pour répondre à l'insécurité et aux actes de délinquance, il convient de créer et d'organiser les conditions d'un environnement et cadre de vie plus sûrs : voie publique, réseaux de transport, abords des établissements scolaires, patrimoine des bailleurs (halls d'immeubles), les zones commerciales, etc.

Il faut donc améliorer la sécurité des habitants dans leur vie quotidienne par la mise en place de dispositifs de sécurisation situationnelle. Dès lors il faudra actionner deux leviers complémentaires : la prévention dans les aménagements futurs mais aussi par une présence humaine via des actions de médiation.

➤ Axe 5 : Lutte contre la radicalisation

Ce dernier axe a pour ambition, sous l'autorité de la Préfecture, de développer un travail de prévention en lien avec les structures compétentes du territoire. Il s'agit également de répondre aux orientations du ministère de l'Intérieur dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme et du plan anti-jihad du mois d'avril 2014.

A l'échelon départemental, cet axe a donné lieu à la création d'une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles. Placée sous l'autorité du cabinet de la Préfecture de la Moselle, elle se réunit une fois par mois. Chaque séance met à l'ordre du jour les nouvelles situations et permet à la coordinatrice de la cellule de présenter la synthèse des actions menées ou en cours.

Le CISPDR devra faire l'objet d'une réactualisation avec la prise en compte, notamment, du phénomène de renforcement des communautarismes. Par ailleurs, il s'avère souhaitable de progresser dans la voie d'un renforcement des outils de vidéoprotection notamment le long de l'axe de conurbation entre Stiring-Wendel et Rosbruck.

BILAN ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Depuis des décennies, le territoire de l'agglomération de Forbach est marqué par l'activité charbonnière et il en résulte une image de territoire à dominante industrielle. Il est un fait, même près de 25 ans après la fin de l'exploitation du sous-sol par les HBL, que les traces de ce passé sont encore largement présentes et façonnent en partie les paysages avec les terrils, les carrières ou les chevalements ou encore l'urbanisme comme en témoignent les anciennes cités minières, à l'exemple du Creutzberg, à Forbach, du Habsterdick, à Stiring-Wendel, de la cité de Behren ou d'une partie de la Vieille-Verrerie à Petite-Rosselle. Mais, l'activité minière a aussi laissé derrière elle de très nombreuses et vastes friches bâties et non-bâties, plus ou moins polluées et encombrées.

Mais l'environnement général de l'agglomération forbachoise ne se limite pas à ces empreintes du passé industriel. Le territoire est bien plus divers et riche.

41% du territoire est constitué **d'espaces agricoles** (54% en Moselle)

36% du territoire est constitué **d'espaces naturels** (35% en Moselle)

22% du territoire est constitué **d'espaces artificialisés** (9% en Moselle)

La forte prégnance urbaine est évidemment traduite par le fait que les espaces artificialisés sont importants, mais ce chiffre de 22% est à relativiser au regard de la comparaison avec la situation mosellane.

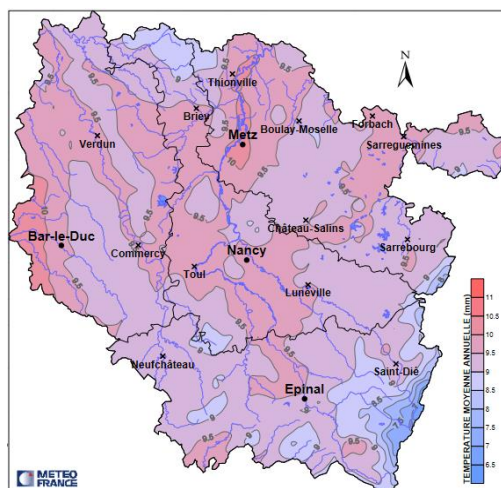
La densité de population (chiffres 2016) est élevée :

La Ville-centre (Forbach) compte une densité de population de **1.325,2 habitants au Km²**.

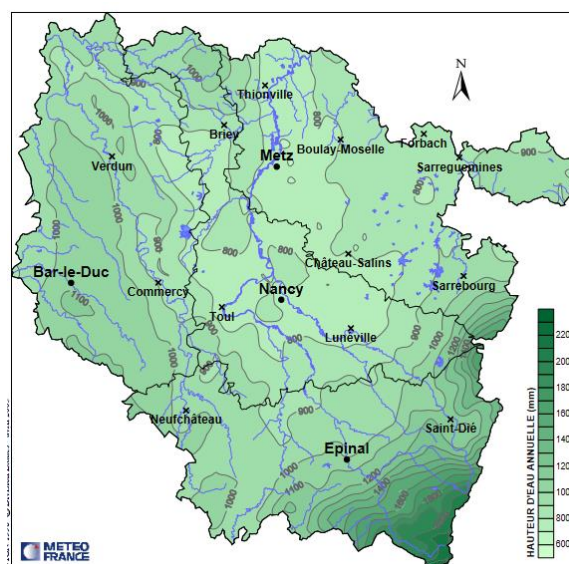
La densité est de **560,7 habitants au Km²** à l'échelle de **l'ensemble de la CAFPF**. Elle est bien supérieure à la densité à l'échelle de la Moselle, 168,2 habitants au Km² voire du Grand Est, 96,7 habitants au Km².

La population de la CAFPF est très peu rurale.

Les températures moyennes :



La pluviométrie moyenne :



LES ASPECTS PAYSAGERS

Du point de vue paysager, le territoire de la CAFPF, mais plus globalement du SCOT du Val de Rosselle, génère malheureusement une image négative « dominée par quelques composantes très prégnantes, comme la plate-forme chimique de Carling-Saint-Avold, les grandes cités de logements collectifs (à l'exemple du Wiesberg à Forbach ou de la Cité de Behren) ou le paysage vu depuis l'ancienne Nationale 3 ». Le territoire affiche un taux d'artificialisation exceptionnel. En contrepoint, à souligner qu'une grosse moitié du territoire du SCOT est un territoire agricole pittoresque bien conservé. Sur le territoire communautaire, la partie agricole représente néanmoins moins que la moitié. Les vallées concentrent les noyaux urbains, les infrastructures les plus nombreuses et évidemment les cours d'eau. La partie relative au plateau lorrain est riche en nuances avec de grands paysages ouverts, des espaces vallonnés, quelques plans d'eau, des villages inscrits en creux ou en lisière de forêt.

De la frontière sarroise (Brême d'Or) vers Freyming-Merlebach, les activités sur le territoire de Forbach se sont largement développées le long d'un couloir urbain qui s'est étiré le long de l'ancienne RN3. Ce couloir urbain prend la forme d'une longue nappe bâtie continue marquée par son caractère

composite dans la mesure où elle procède d'une addition ou juxtaposition de tissus très disparates : habitat individuel, immeubles de ville, ensembles collectifs, zones artisanales et commerciales, friches... le tout se succède sans réelle articulation. « Le paysage est fuselé en bandes par les différents réseaux linéaires parallèles » : autoroute, ancienne RN3, voie ferrée. « Il est marqué par une omniprésence de la voiture. » Or, la RN3 qui traverse les cœurs urbains, notamment celui de Forbach, « a longtemps été la colonne vertébrale historique du territoire. Or, elle présente un visage très disqualifiant du territoire en agrégeant le long de son fil très routier un chapelet de tissus sans qualités. »

Le territoire du SCOT s'articule entre deux systèmes paysagers :

- Un **grand manteau forestier** au Nord du territoire : le massif forestier du Warndt (qui englobe notamment Petite-Rosselle et Forbach). Ce massif constitue l'un des poumons verts des secteurs de Völklingen, Sarrebruck, Forbach, Freyming-Merlebach, Creutzwald...
- Un **terroir ouvert** au Sud qui correspond au plateau lorrain

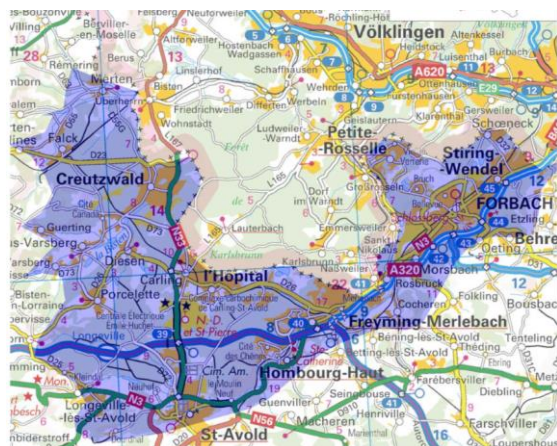
Le territoire du SCOT du Val de Rosselle et a fortiori celui de la CAFPF ne comprend ni site classé, ni site inscrit, bénéficiant d'une protection réglementaire au titre de la loi du 2 mai 1930, visant à la protection des monuments naturels ou des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général.

Du point de vue géomorphologique, la Côte de Lorraine traverse le territoire du SCOT du Val de Rosselle du Nord-Est au Sud-Ouest, de Spicheren à Valmont et, se poursuit au Nord, de Valmont à Guerting. La Côte de Lorraine est la principale entité structurante du relief. Elle définit deux grands secteurs géographiques :

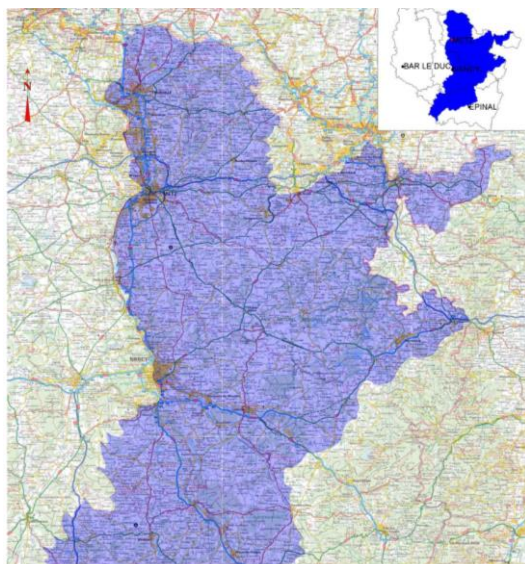
- Au Sud-Est, les communes localisées en hauteur, sur le revers du plateau lorrain
- Au Nord-Ouest, la dépression du Warndt et les vallées de la Rosselle et de la Bisten

Sur le plateau lorrain, les sols sont issus des formations calcaires du Muschelkalk supérieur. Il s'agit généralement de sols bruns calciques ou calcaires souvent caillouteux. Ces sols présentent un potentiel agronomique intéressant mais nécessitent souvent d'être drainés pour être valorisés en agriculture.

Dans le Warndt, ce sont des sols sableux et acides qui se sont formés sur le substrat gréseux. Les sols bruns acides sont les plus fréquents. Cette acidité des sols est un handicap pour l'exploitation agricole.



La région naturelle IFN du Warndt



La région naturelle IFN du plateau lorrain

Du point de vue climatique, l'agglomération forbachoise relève du type « semi continental ». Le territoire du SCOT du Val de Rosselle est éloigné de près de 400 km des littoraux les plus proches. En raison de leur éloignement, l'effet régulateur des masses d'eau océanique est atténué et les contrastes observés entre les saisons sont importants (source ScoT). Les précipitations moyennes s'élèvent à 867 mm par an. Le nombre de jours de pluie est en moyenne de 181 jours par an.

L'analyse des températures moyennes enregistrées depuis le 20^{ème} siècle met en évidence un réchauffement climatique contemporain. Ce réchauffement est un peu supérieur à 1°.

Du point de vue hydrographique, l'ensemble des cours d'eau du territoire du SCOT relèvent du bassin versant de la Sarre. Concernant le territoire de la CAFPF, la Rosselle collecte les eaux des nombreux ruisseaux qui descendent du talus abrupt de la côte. La Rosselle s'est logée au pied du front de côte, dans la dépression du Warndt. Le cours d'eau prend sa source près de Boucheporn et débouche, à hauteur de Völklingen, sur la Sarre après un parcours de 32 km.

Le territoire de la CAFPF compte plusieurs **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de type 1. Il en va ainsi de plusieurs prairies, pelouses ou milieux ouverts remarquables :

- Vergers de Folkling
- Pelouse marneuse du Klingenstauden et Carrière de gypse de Thédning

On relève également le site de l'ancienne carrière de la Kreutzeck sur les hauteurs de Spicheren dont le milieu principal est constitué d'espaces artificialisés en friche et de bois de colonisation secondaire.

A signaler également, le marais de Tenteling, d'une quinzaine d'hectares, aux lieudits Thal et Bruhl.

Ces zones représentent des surfaces relativement restreintes dont le classement s'explique par le cortège floristique et les populations d'insectes.

S'agissant des zones humides, la ZNIEFF « Rosbruck-Marienau » est la plus étendue du Warndt et occupe un ancien site artificialisé au cœur de la vallée de la Rosselle. Cet écosystème constitue un biotope favorable pour de nombreux amphibiens, oiseaux, insectes et plantes propres aux zones humides.

Les forêts de Cappel et Farschviller et le marais de Tenteling sont également considérées, par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, comme des zones humides remarquables et figurent comme telles au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller (SDAGE).

Il convient de prendre en considération que, suite à l'arrêt du pompage des eaux d'exhaure et à la contraction de l'activité industrielle notamment en raison de la fin de l'activité d'extraction charbonnière, de nombreux secteurs du Warndt pourraient retrouver un caractère hydromorphe qui avait disparu pendant des décennies. Ces secteurs qui peuvent redevenir des zones humides constituent un enjeu essentiel au regard de l'urbanisation actuelle et du développement futur du territoire.

On notera la présence d'une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** qui concerne les « Mines du Warndt ». Il s'agit du seul site du réseau Natura 2000 localisé dans le secteur du Warndt français. Il s'agit en fait d'un site éclaté constitué de milieux souterrains. S'agissant de la CAFPF, on y trouve la carrière souterraine de gypse de Thédning en bordure du Warndt ainsi qu'un ancien souterrain militaire dans la forêt. On trouve dans ces sites souterrains divers types de chiroptères. C'est aussi le cas du souterrain du Dauendell en forêt du Creutzberg de Forbach (ancien ouvrage militaire de la Seconde Guerre mondiale).

A signaler que sur le territoire du SCOT se situe une grande partie des principales stations du Crapaud vert en Lorraine et notamment les sites de Rosselmont et de la Carrière centrale à Forbach. La seule présence d'une population de Crapauds verts de plus de 10 individus justifie la création d'une ZNIEFF, d'où les ZNIEFF de Rosselmont et de Rosbruck-Marienu.

Pour assurer la mobilité des espèces, il convient de respecter des **continuités écologiques** qui prennent la forme de corridors écologiques. Pour le secteur de Forbach, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en 2015, prend notamment en considération le corridor qui relie les milieux ouverts du front de Côte, de Farébersviller à Bousbach. D'une manière générale, l'ensemble forestier de la forêt du Warndt et celle de Saint-Avold, constitue le principal réservoir de biodiversité du territoire du SCOT.

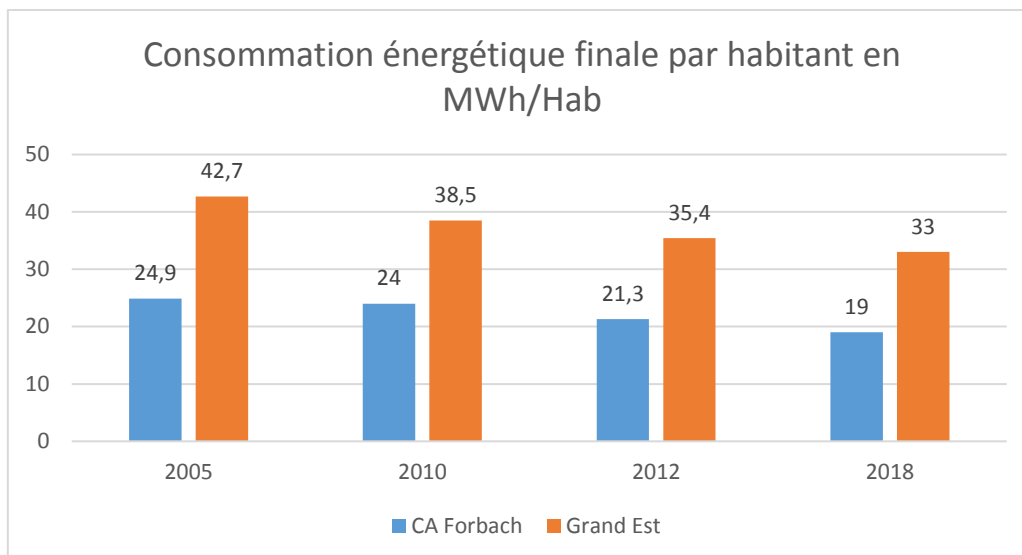
Il convient de prendre en considération que les milieux de prédilection de certaines espèces protégées sont les friches industrielles. Or, ces sites sont souvent privilégiés pour le renouvellement urbain et le développement économique.

Il est relevé dans les documents du SCOT, que la partie Est du territoire possède une responsabilité spécifique vis-à-vis du maintien des **vergers**. C'est notamment le cas dans les secteurs de Bousbach et Spicheren. Si de beaux paysages sont encore présents, il serait utile de les protéger tant pour leur valeur écologique que paysagère. Ils sont à prendre en considération dans le cadre de la trame verte et bleue.

CONSOMMATION ENERGETIQUE ET PRODUCTION

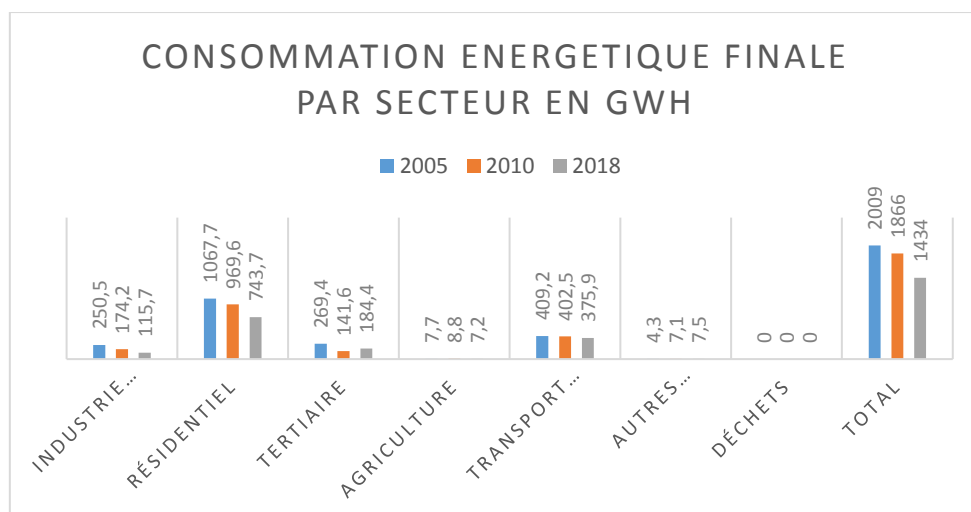
Concernant les **consommations et productions énergétiques sur le territoire**, il est possible de se référer à l'inventaire territorial réalisé par ATMO GRAND EST pour alimenter le programme de surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est et les plans climat air énergie territoriaux.

La consommation électrique finale n'a cessé de diminuer sur le territoire de l'agglomération :

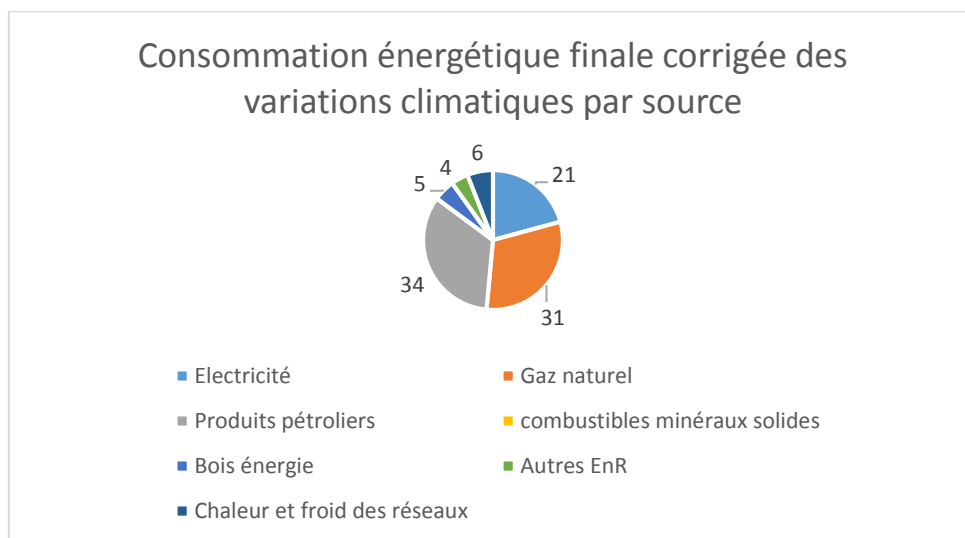
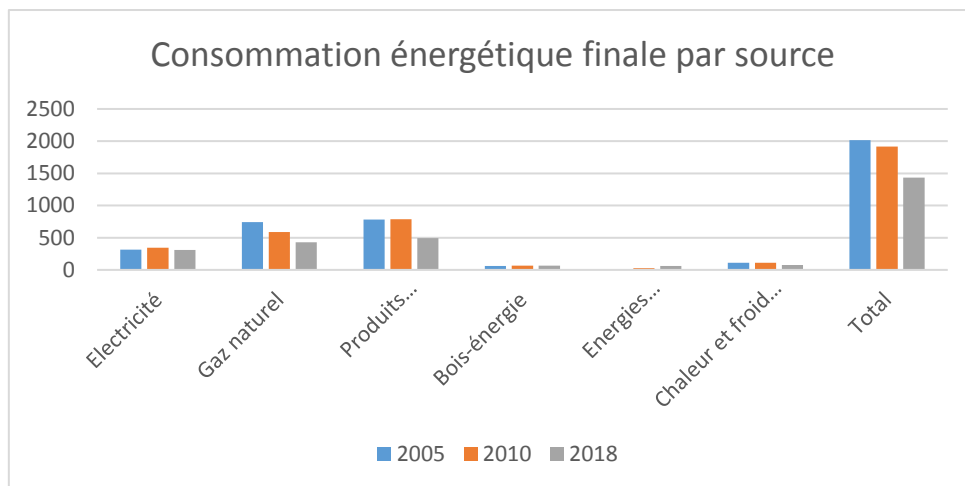


La consommation énergétique finale par habitant est passée de 24,9 MWh/Hab en 2005 à 20,2 MWh/Hab en 2014. De 2015 à 2018, elle est passée de 20 MWh/Hab à 19 sur la CAFPF.

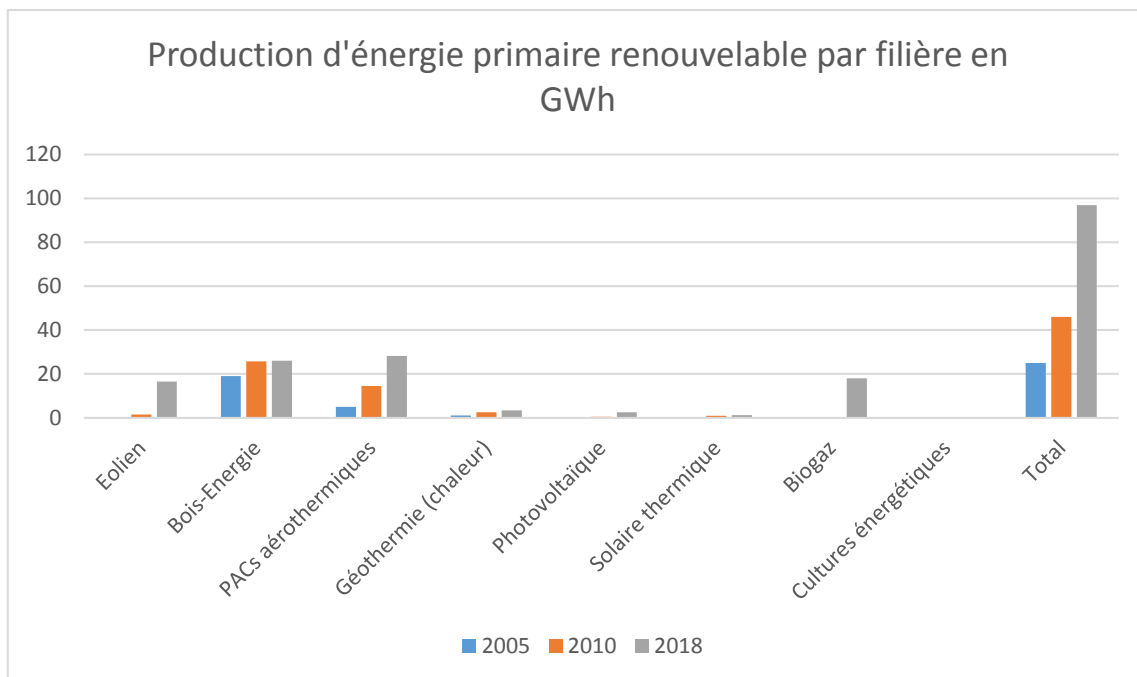
S'agissant de la consommation énergétique finale par secteur d'activité, la décroissance est identique :



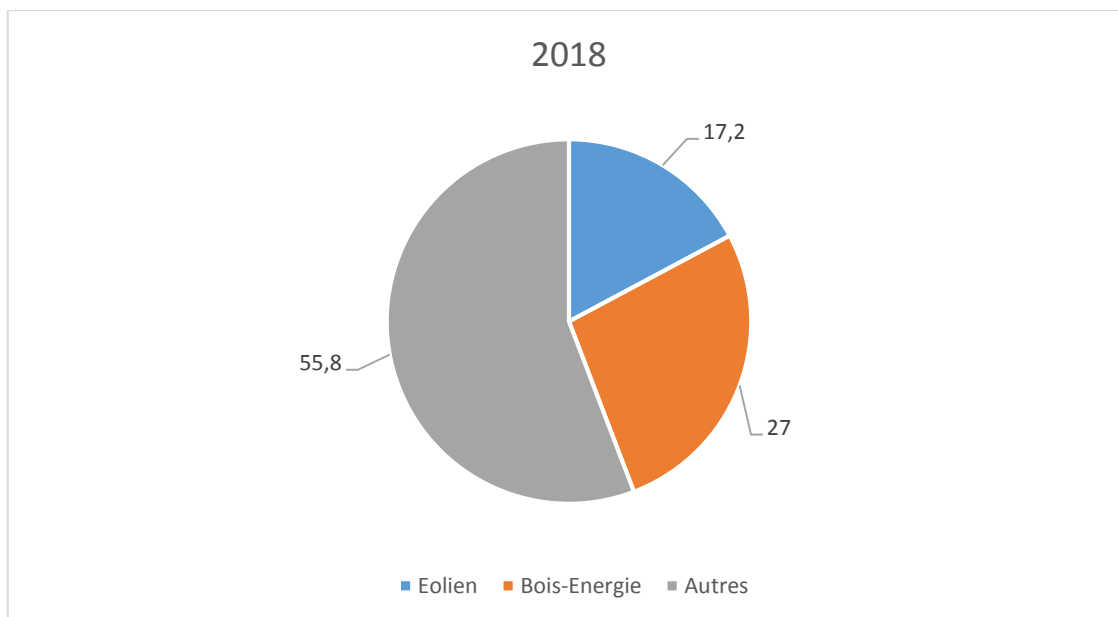
Il est également intéressant de déterminer la consommation énergétique finale par source :



Une analyse de la **production d'énergie primaire renouvelable**, permet de préciser l'évolution de celle-ci par filières :



Ainsi, la production d'énergie primaire renouvelable des diverses filières est passée de 24,5 GWh en 2005 à 61 GWh en 2014, soit une progression de 149%. Depuis 2014, elle est passée à 97 GWh.



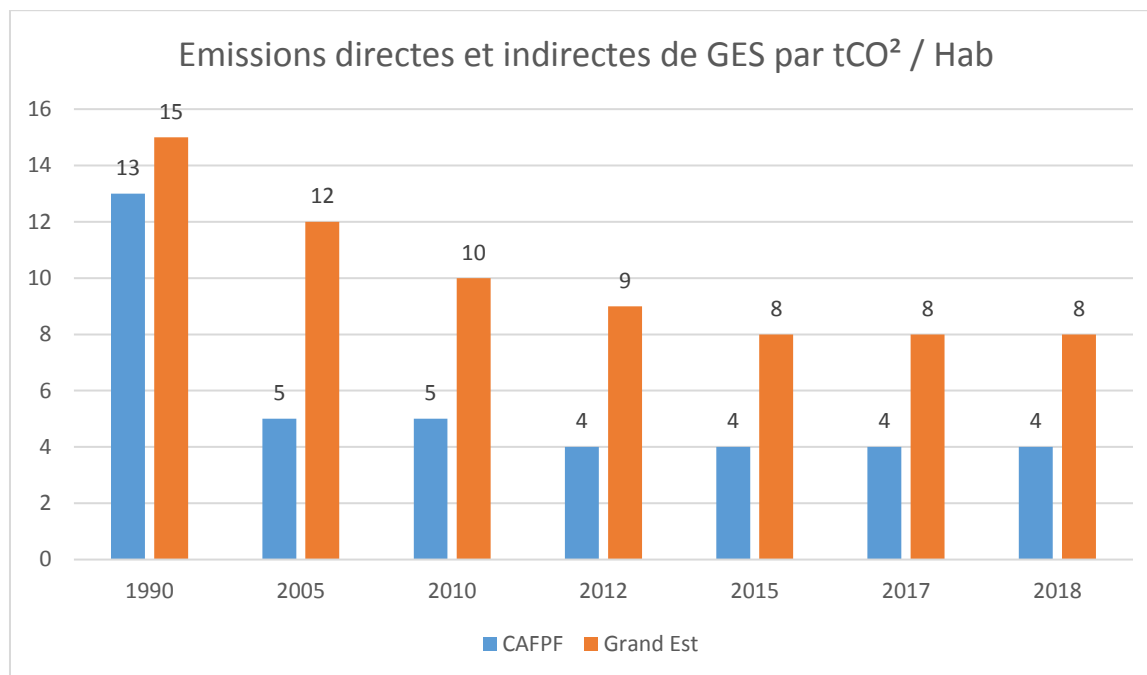
A souligner que la Communauté d'Agglomération de Forbach s'est engagée en 2012 dans une démarche de Plan Climat-Energie Territorial (PCET) avec un double objectif ;

- Contribuer à la lutte contre le changement climatique
- Anticiper les différents impacts de la raréfaction des énergies fossiles

Ce plan climat est en cours de révision et devrait aboutir à un nouveau PCAET en 2022.

EMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR

S'agissant des émissions directes et indirectes de **Gaz à Effet de Serre** (GES) au format PCAET (PRG 2013), on note une réelle régression entre 2005 et 2018 :



Les émissions de GES ont régulièrement et fortement diminuées sur la période 1990 – 2018.

Les données par secteur des GES (PRG 2013) offrent une autre lecture (en ktCO²e) :

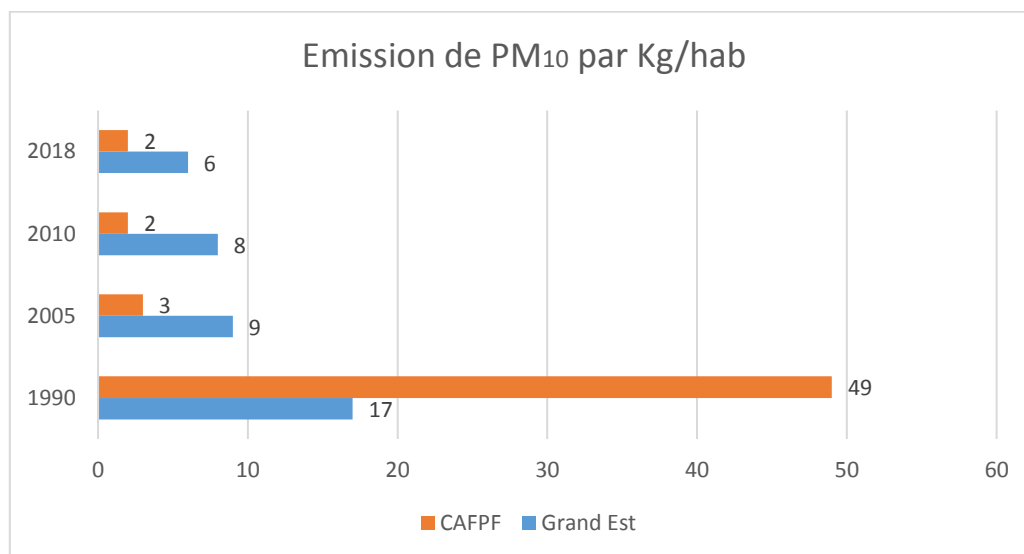
Secteurs	1990	2005	2010	2018
Branche énergie	487,6	2,3	2,2	1,4
Industrie manufacturière	141,7	44,7	21,4	19,5
Résidentiel	269,7	203,4	177,0	111,6
Tertiaire	61,8	52,8	50,1	22,3
Agriculture	17,2	17,2	17,8	16,9
Transports routiers	90,6	110,8	104,7	96,6
Autres transports	0,8	0,7	0,9	1,0
Déchets	37,0	0,7	0,2	1,9
Total	1106	433	374	271

Outre les GES, il est intéressant de prendre en compte, au niveau du territoire, **les émissions de particules fines Pm₁₀**.

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Les PM₁₀ correspondent aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres. Les émissions de PM₁₀ proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de la biomasse

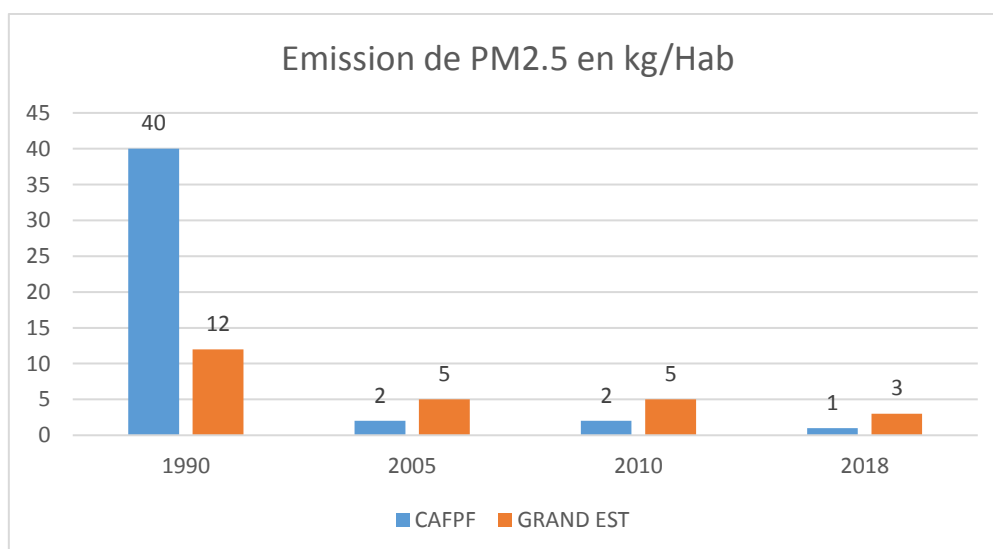
et de combustibles fossiles, de certains procédés industriels et industries particulières, de l'usure de matériaux, de l'agriculture ou encore du transport routier.

Dans l'agglomération de Forbach, les **émissions de PM10** par habitant s'établissent comme suit :



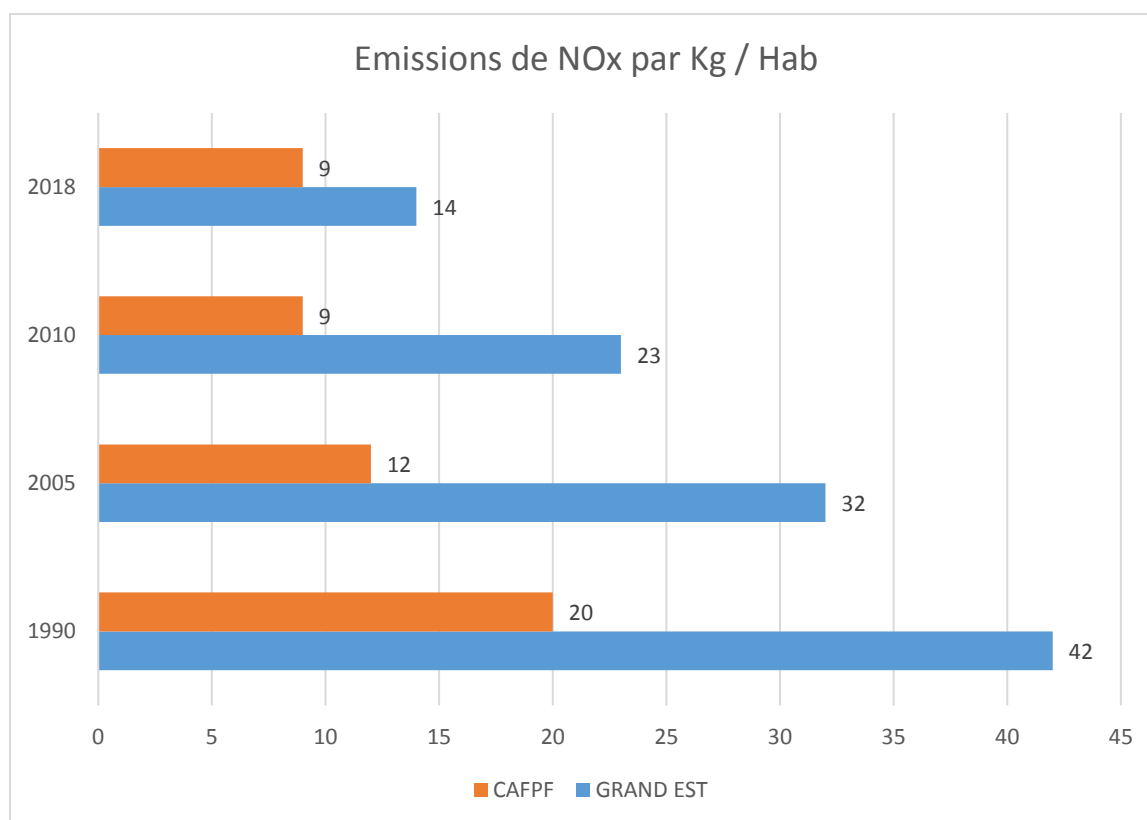
On observe une très nette diminution des émissions de particules PM 10 en suspension (inférieurs à 10 micromètres). Ces particules proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon ou le fioul, de certains procédés industriels et industries particulières (travail du bois, chantiers et BTP, chimie...) et de l'agriculture, du transport routier... Elles sont passées de 49 kg/Hab en 1990 à 2 kg/Hab en 2018. Les secteurs d'émission sont principalement le secteur résidentiel, le transport routier, l'agriculture et l'industrie manufacturière.

Pour ce qui est des émissions de **particules fines PM2.5**, celles-ci correspondent aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres. Elles proviennent de diverses sources en particulier de la combustion de biomasse (brûlage de bois et déchets verts par exemple) et de combustibles fossiles, de certains procédés industriels et industries particulières et du transport routier...



Il convient également de prendre en considération les **émissions d'oxydes d'azote (Nox)**.

Les rejets d'oxyde d'azote proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons fioul, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Sont plus particulièrement concernés les transports routiers.



Emissions d'oxydes d'azote par secteur (en tonnes) :

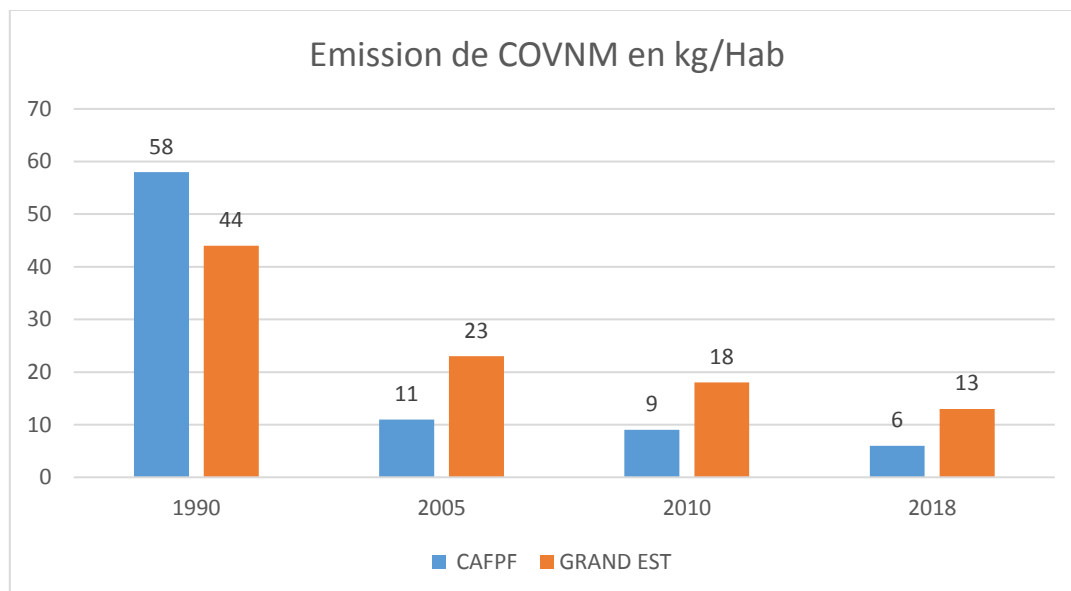
secteurs	1990	2005	2010	2018
Branche énergie	29,2	33,2	26,2	181,4
Industrie manufacturière	259,4	132,1	42,5	28,7
Résidentiel	309,5	151,9	138,6	92,3
Tertiaire	73,3	41,6	41,8	15,9
Agriculture	26,6	24,8	18,7	8,5
Transport routier	14,9	12,5	15,4	17,9
Total	1721	992	744	658

Selon les indications d'ATMO, en 2017 rapporté par habitant, le niveau d'émission des principaux polluants dans l'air est plus faible qu'à l'échelle du Grand Est.

La qualité de l'air est l'une des préoccupations du SRADDET qui entend aborder la question par une approche intégrée urbanisme – transport – énergie – développement économique. Les territoires du Grand Est sont appelés à s'engager dans une démarche vertueuse de réduction des émissions à la source.

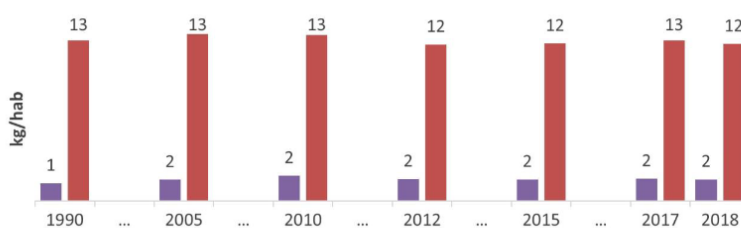
A prendre également en considération les émissions de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) :

Les COVNM sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources de composés volatils.



Concernant les émissions de NH₃ (Ammoniac), elles s'établissent comme suit

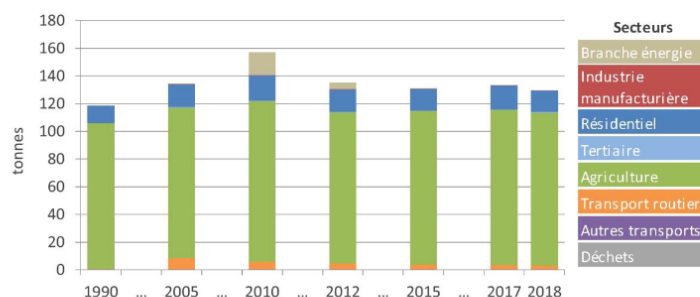
6.6.1. Emissions de NH₃ par habitant



Evolution des émissions de NH₃ par habitant - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



6.6.2. Emissions de NH₃ par secteur



CA de Forbach Porte de France
Evolution des émissions de NH₃ - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Secteurs	tonnes							Evolution
	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	2017/2018
Branche énergie	<0.1	<0.1	16,5	4,8	<0.1	0,0	0,0	-
Industrie manufacturière	<0.1	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0%
Résidentiel	12,6	16,2	18,2	16,2	15,7	17,3	15,4	-11%
Tertiaire	0,0	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	-8%
Agriculture	105,1	108,9	115,9	109,1	110,9	112,0	110,4	-1%
Transport routier	0,7	8,3	5,8	4,5	3,6	3,4	3,1	-9%
Autres transports	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0%
Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total	118	134	157	135	131	133	130	-3%

CA de Forbach Porte de France

Evolution des émissions de NH3 - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

En 2018, les principales sources de NH3 sont liées à la fertilisation des sols, les déjections animales dans les pâturages et la gestion des déjections animales autres que celles des vaches laitières.

Concernant ces diverses émissions, Les objectifs du SRADET se déclinent comme suit :

SRADET	2021	2026	2030	2050	Position de la CAFPF
PM2.5	-40%	-49%	-56%	-81%	-48%
Nox	-49%	-62%	-72%	-82%	-34%
SO2	-78%	-81%	-84%	-95%	-87%
COVNM	-46%	-51%	-56%	-71%	-47%
NH3	-6%	-10%	-14%	-23%	-3%

En résumé, concernant les contributions des différents secteurs aux émissions de polluants, il apparaît que le secteur résidentiel est, en 2018, l'un des principaux vecteurs d'émissions à raison de :

- 41% des Gaz à Effet de Serre
- 54% des particules fines PM10
- 68% des particules fines PM 2.5
- 66% du dioxyde de soufre
- 60% des COVNM

La branche énergie est à l'origine de 28% des émissions d'oxyde d'azote, 19% proviennent du secteur tertiaire.

Le secteur agricole émet 85% de l'ammoniac.

Quant au secteur des transports routiers, il est à l'origine de 36% des GES, 48% des émissions d'oxydes d'azote, de 16% des émissions de PM10 et PM 2.5.

Il convient de préciser que la Zone Urbaine (ZUR) de Forbach fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'air depuis deux stations de mesures localisées respectivement à Forbach (typologie urbaine) et Spicheren (typologie péri-urbaine). Le reste du territoire communautaire est classé en zone rurale hors zone de surveillance. La qualité de l'air y est mesurée grâce à une station de mesures située à Schoeneck.

SITES ET SOLS POLLUES

Selon les sources disponibles en 2020, la densité de sites et sols potentiellement pollués est très importante sur le territoire de la CAFPF avec 6,5 sites pour 100 km² contre 2,8 en Moselle et 1,7 dans le Grand Est. Ces sites se situent essentiellement dans la commune de Forbach et dans les pôles

intermédiaires avec 12 sites pour 100 km². Nombre de ces sites sont en lien avec le passé industriel et minier comme le site de l'ancien gazomètre de Morsbach ou celui de l'ancienne cokerie de Marienau ou encore le site de Simon 1 et 2 à Forbach ou le bassin Saint-Charles à Petite-Rosselle.

Ces sites correspondent souvent à des friches importantes comme la Carrière Centrale à Forbach, la Carrière Simon à Schoeneck, le site de Simon 1 et 2 à Forbach, avec une importante partie bâtie.

La base de données BASOL répertorie les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics que cela soit à titre préventif ou curatif. Cette base répertorie notamment de nombreux sites correspondant à d'anciens lieux d'extraction charbonnière ou d'industries lourdes directement liés à la ressource énergétique qu'était le charbon. Ils se situent, en particulier, sur les communes de Forbach, Morsbach et Stiring-Wendel.

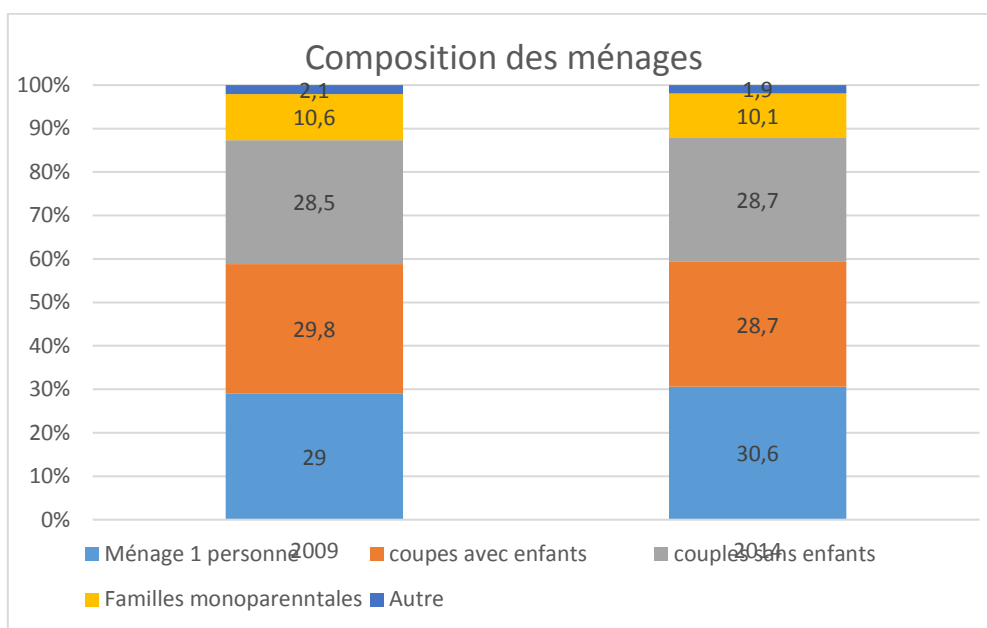
Sur l'ensemble du territoire du SCOT, 25 friches ont été recensées dont 17 au sein de la Communauté d'Agglomération de Forbach représentant une superficie totale de 536 hectares.

La requalification de ces sites constitue un enjeu important pour le territoire. Nombre de ces sites font l'objet de l'intervention de l'EPF GE.

HABITAT – LOGEMENT

La CAFPF est engagée, dans le respect de l'exercice de ses compétences, dans un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'étend sur la période 2019-2024. Il ressort du diagnostic réalisé à cet effet quelques éléments utiles à souligner.

➤ La composition des ménages :



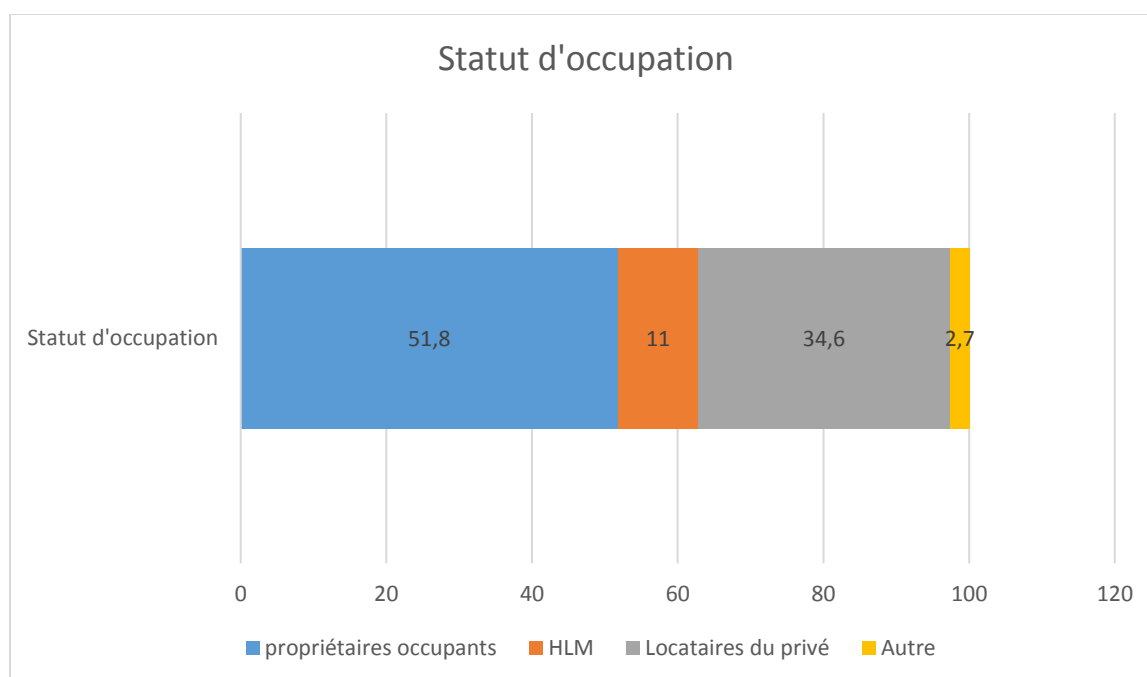
Le territoire comptait 36.202 logements en 2014.

La part des résidences principales est de 91,1%.

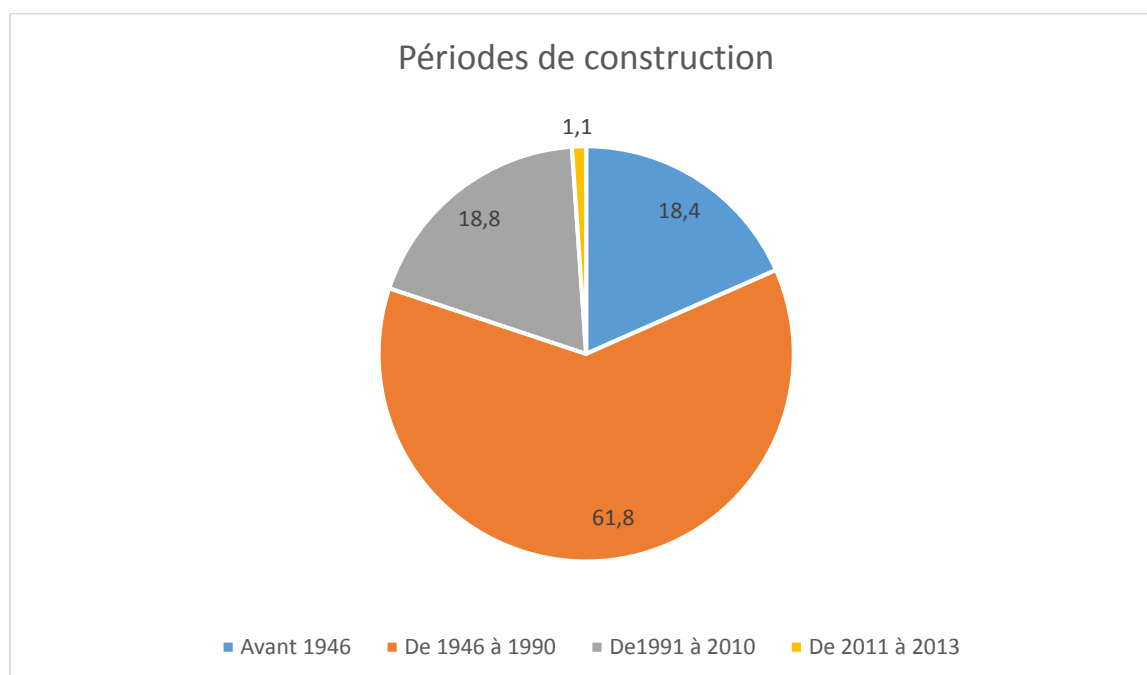
En 2014, on comptait 3.072 logements vacants, soit 8,5% du parc.

Près de la moitié du parc de logements est collectif. Avec plus de 49%, ce taux est largement supérieur aux moyennes départementales (44,2%) et régionale (42,6%). La commune de Behren-lès-Forbach connaît le taux de logements collectifs le plus élevé avec 81,1%. Forbach se situe à 67,6%.

Statut d'occupation :



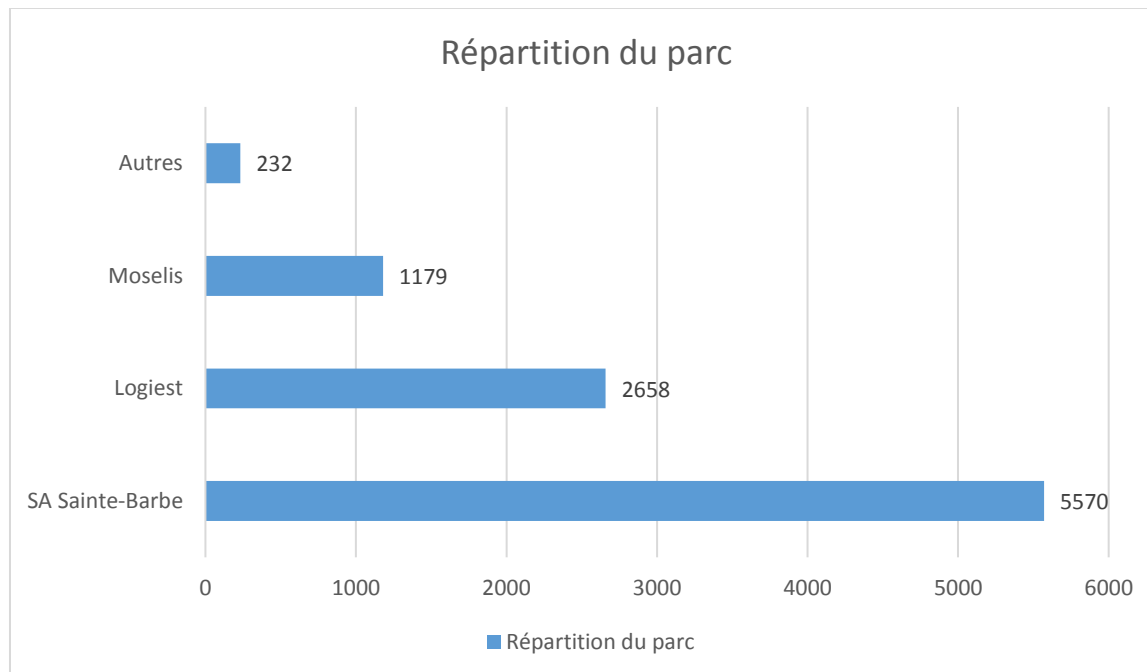
Ancienneté des résidences principales :



Après une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2005-2010, et parallèlement une MOUS Insalubrité (2005-2008), la Communauté d'Agglomération a enchaîné avec un protocole « Habiter Mieux » en 2012-2013 et, après 2013, jusqu'en 2016, un Programme d'Intérêt Général (PIG). Près de 1.000 logements ont déjà été réhabilités dont 60% pour des propriétaires-occupants et 40% pour des logements locatifs. 10 M € de subventions ont induit plus de 22 M € de travaux qui ont largement profité aux entreprises locales.

Une nouvelle OPAH a démarré en 2019. Elle est complétée, pour le centre-ville de Forbach, par une OPAH-Rénovation Urbaine et par une OPAH –Copropriétés dégradées concernant plusieurs immeubles au Wiesberg (quartier QPV). Il s’agit notamment de lutter contre la précarité énergétique.

En 2014, le territoire comptait 7.157 logements locatifs sociaux dont 3.116 conventionnés appartenant à la SA Sainte-Barbe.



Le territoire compte 3 quartiers prioritaires :

39,3% des logements sont situés sur la commune de Forbach répartis entre le quartier du Wiesberg et celui de Bellevue. 2.181 logements sont situés dans la cité de Behren.

Ces quartiers s’inscrivent dans un projet de rénovation urbaine (NPNRU).

Les modes de chauffage des ménages en 2016 :

	Chauffage urbain	Gaz de ville	Fioul	Electricité	Gaz bouteille	Autre
Ville-Centre	8%	70%	5%	13%	0,4%	3%
Pôles intermédiaires et bourg-centre	13%	55%	14%	12%	0,4%	5%
Villages	0%	35%	35%	17%	1,1%	12%
CAFPF	9%	54%	17%	13%	0,5%	6%

A souligner que 33,7% des ménages sont exposés au risque de précarité énergétique (un ménage est considéré en situation de vulnérabilité si son taux d’effort énergétique est supérieur à un seuil correspondant au double du taux d’effort médian national qui est de 8,2% pour les dépenses énergétiques liées au logement).

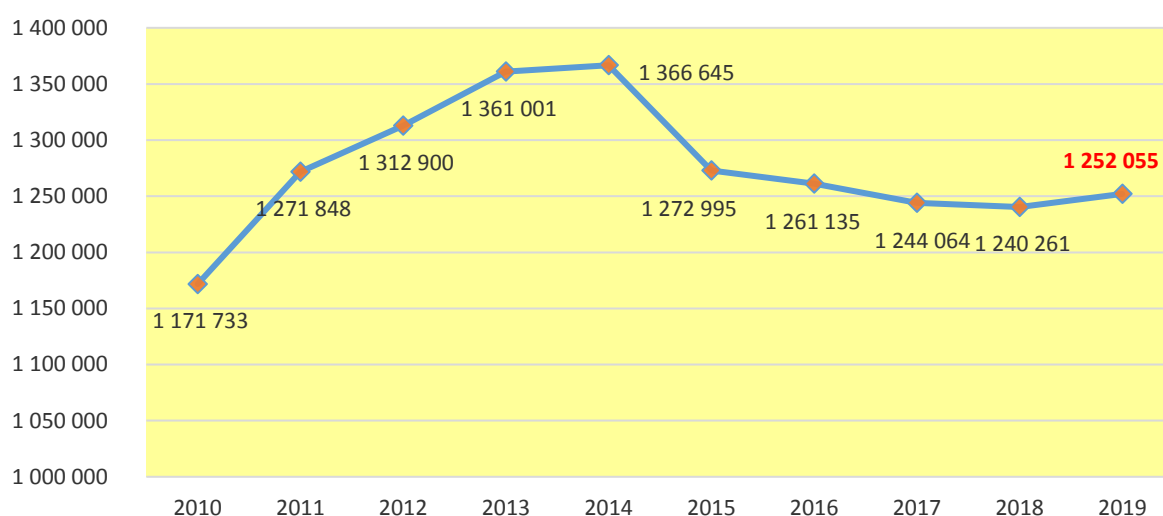
Le territoire accueille de nombreuses entreprises artisanales susceptibles de répondre aux demandes en matière de travaux. **Entre 40 et 50 entreprises** du territoire sont, selon les indications de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), **labellisées RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement). Elles interviennent dans des domaines divers : travaux d'efficacité énergétique, isolation par l'intérieur et l'extérieur, chauffage, installations d'énergie renouvelable, etc.

MOBILITE

La CAFPF est autorité organisatrice de la mobilité.

Les transports en commun, sur le territoire, sont assurés par la Régie de transport « FORBUS ». Le territoire est aussi desservi par des lignes assurées pour le compte de la Région Grand Est.

➤ La fréquentation annuelle :



La régie assure 11 lignes régulières dont une ligne transfrontalière (Forbach –Sarrebuck). Elle propose aussi un service de Transport à la Demande (TAD).

Le service est assuré avec 26 bus dont 17 circulent au GNV. Une station de distribution de GNV a été implantée sur le site même de Forbus. Le parc de bus est vieillissant malgré le renouvellement d'une partie de la flotte.

Le service est assuré en grande depuis la gare routière implantée au centre-ville de Forbach. Cette gare routière participe à un pôle multimodal avec la proximité de la gare de Forbach.

Il n'existe sur le territoire aucune voie réservée au **covoiturage**. Divers parcs de stationnement (parfois privés) sont utilisés pour les besoins des automobilistes pratiquant le covoiturage.

Forbach accueille le prestataire **WIMOOV** qui assure un accompagnement des publics en situation de fragilité vers une mobilité autonome.

S'agissant du réseau de **pistes cyclables**, la CAFPF a généré un premier schéma directeur de pistes cyclables en cours d'achèvement (2021).

Fin 2021, 6 itinéraires auront été aménagés, soit 66 km de pistes en site propre ou partagé.

Ces 66 Km se répartissent comme suit :

- **Itinéraire du Charbon et de l'Acier** (10 km) sur les communes de Petite-Rosselle, Forbach et Morsbach.
- **Itinéraire des Berges de la Rosselle** (6.5 km) sur les communes de Morsbach, Rosbruck et Cocheren.
- **Itinéraire du Hérapel** (8.5 km) sur les communes de Morsbach, Cocheren, Folkling et Tenteling-Ebring.
- **Itinéraire du Chemin des Romains** (9 km) sur les communes de Thédling, Tenteling-Ebring et Nousseviller Saint-Nabor.
- **Itinéraire des Etangs** (13km) sur les communes de Farschviller, Diebling, Metzling et Tenteling-Ebring
- **Itinéraire Alsting-Etzling** (9km) sur les communes d'Alsting, Spicheren et Etzling. **Dernière tranche réalisée en 2021** (10 km) sur les communes d'Etzling, Kerbach, Behren-lès-Forbach, Bousbach et Tenteling-Ebring.

Le deuxième schéma directeur (2022) est à l'étude et permettra de desservir notamment les communes de Forbach, Behren, Schoeneck et Stiring-Wendel. Une nouvelle liaison devrait permettre de relier Sarrebruck par un nouvel itinéraire.

Une offre de **location de vélos à assistance électrique** a été mise en place par l'Office de Tourisme Communautaire. Les cycles peuvent être loués au Carreau Wendel (Petite-Rosselle) et à l'Office de Tourisme (Forbach).

La Communauté d'Agglomération s'est également engagée dans le **déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques**. Toutefois, seules quelques bornes sont aujourd'hui opérationnelles et à disposition du public deux à proximité de la gare ICE-TGV de Forbach et une sur le site de l'Eurozone de Forbach. Une borne est également disponible au siège de la Communauté d'Agglomération mais essentiellement utilisée pour les besoins de l'intercommunalité et ses agents.

La Communauté d'Agglomération a décidé, en 2021, de répondre aux appels à projets de la Région Grand Est et de l'Etat pour s'engager dans un projet de déploiement de 15 à 20 bornes dans les 3 années à venir.

TRAITEMENT DES DECHETS

La Communauté d'Agglomération de Forbach est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, elle a transféré la partie transport et traitement au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets de Moselle-Est (SYDEME).

Au titre de la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CAFPF assure sur l'ensemble de son territoire :

- La fourniture et la distribution des sacs de tri multiflux
- La collecte en porte-à-porte des recyclables secs hors verre, des fermentescibles et des déchets résiduels (système de collecte multiflux simultanée, avec une conteneurisation en sacs de chacun des trois flux)
- La fourniture, la distribution et la maintenance des bacs hermétiques
- La collecte en porte-à-porte des cartons des gros producteurs
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets des gros producteurs
- La collecte du verre en apport volontaire
- La collecte des fibreux en apport volontaire
- La fourniture et la maintenance du parc de conteneurs d'apport volontaire

- L'exploitation de 6 déchèteries intercommunales
- La collecte mensuelle des pneus des particuliers

Le dispositif Multiflux permet de collecter simultanément dans le même bac trois flux de déchets qui sont triés et conditionnés par les usagers dans des sacs de couleurs différentes.

La collecte est hebdomadaire pour l'ensemble du territoire à l'exception du centre-ville de Forbach qui bénéficie de deux collectes par semaine.

La collecte est assurée au moyen de bennes d'enlèvement des ordures ménagères (BEOM) à compaction. Le déchargement a lieu au centre de tri de Morsbach.

L'intégralité du parc de camions affectés à la collecte est en mesure d'identifier et de peser individuellement à chaque levée l'ensemble des bacs présentés à la collecte. La Ville de Forbach assure elle-même la collecte du centre-ville.

Tonnages collectés :

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
OMR	1.158,30	1.015,60	805,56
Sac bleu – déchets résiduels	11.339,41	10.253,37	10.009,94
Sac orange – déchets recyclables secs hors verre	4.483,25	5.399,02	4.770,89
Sac vert – biodéchets	4.280,92	4.348,50	4.340,85
Total	21.261,88	21.016,49	19.927,24

(OMR : ordures ménagères résiduelles > déchets ne pouvant être collectés dans le cadre de la prestation Multiflux).

Globalement, l'évolution des tonnages, tout confondu, s'établit donc comme suit :

2017	2018	2019
49.619,26	49.905,07	48.284,19

S'agissant de la collecte en apport volontaire, elle concerne le verre et les fibreux.

Tonnages collectés :

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
Fibreux	486,06	776,84	1.253,22
Verre	2.024,22	1.995,41	1.971,79
Total	2.510,28	2.772,25	3.225,01

La collecte de fibreux en apport volontaire représente ainsi, 15,22 kg, en 2019 par habitant et 24,88 kg pour le verre.

La CAFPF dispose de 6 déchèteries implantées à Behren-lès-Forbach, Diebling, Forbach, Rosbruck, Spicheren et Stiring-Wendel.

En 2019, les déchèteries ont enregistré 185.792 passages.

Tonnages collectés :

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2020
Bois	2.210,20	1.929,22	2.047,90
Tout venant	6.536,20	6.610,70	6.828,68
Carton	533,24	536,13	563,42
Déchets verts	4.247,14	4.207,10	3.710,96
Gravats	6.105,00	5.880,00	5.220,00
DEEE	475,58	586,60	640,43
Ferraille	515,08	635,92	646,84
DMD	115,35	116,75	126,27
DEA	1.055,20	1.736,37	1.651,43
Total	21.792,99	22.238,79	21.435,93

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

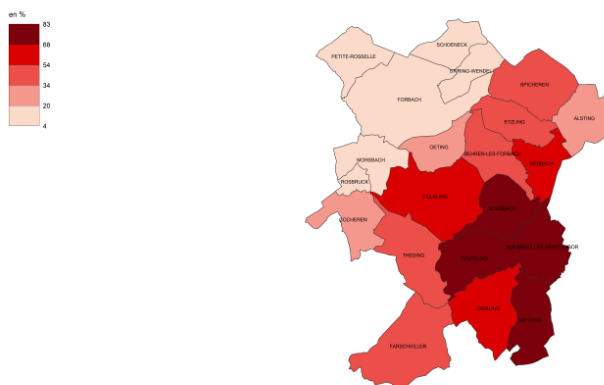
Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach grandement urbanisé, ne compte qu'un petit nombre d'exploitations agricoles.

Selon les chiffres de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, le territoire communautaire compte 54 exploitations dont 39 exploitations individuelles et 15 exploitations sociétaires. Une majorité d'exploitants a entre 35 et 55 ans.

L'agriculture connaît un net déclin sur le territoire avec une baisse de 40% du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010.

On compte 4.480 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) (4.542 en 2017) dont 1.892 ha de surface en céréales et 2.588 ha en prairie.

*Part des surfaces agricoles dans les communes
CA de Forbach Porte de France*



Les exploitations agricoles présentes sur le territoire sont plutôt orientées vers la production de viande, de lait et de céréales. Néanmoins, on recense également des produits de maraîchage.

Un peu moins d'une dizaine d'exploitations assure de la vente directe ou en circuits courts.

En 2017, 8 ha des surfaces étaient certifiées bio, et 877 ha en conversion bio. 5 exploitations produisaient des productions animales bio et 8 avaient des surfaces certifiées bio.

Le territoire compte une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) « Les paniers d'ici ».

Par ailleurs, l'association « CONSOM'ACTEURS », née en 2018, a pour but de sensibiliser les habitants de l'agglomération à consommer autrement et réduire ses déchets. Elle est à l'origine d'un système d'achat groupé, complémentaire à l'AMAP qui permet la commande de produits secs en vrac.

A noter également la présence, à Forbach et Nousseviller-Saint-Nabor, de « La ruche qui dit oui ». 5 producteurs du territoire y sont référencés.

Trois exploitants s'inscrivent dans la démarche de labellisation « MOSL ».

La Communauté d'Agglomération a postulé, en 2021, à l'appel à projet relatif à un « **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** ».

Les objectifs ont été déclinés comme suit :

- Améliorer l'approvisionnement de produits de proximité de la restauration collective
- Améliorer l'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité
- Lutter contre la précarité alimentaire et développer l'éducation à l'alimentation
- Développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans les cantines scolaires
- Créer du lien entre les acteurs engagés dans le système alimentaire et les impliquer dans la définition de la stratégie alimentaire et l'élaboration d'un programme d'actions

Le PAT sera mis en œuvre en articulation notamment avec le Contrat Local de Santé (en cours de rédaction), le Plan Climat Air Energie Territorial (en cours de révision) et le ScoT.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences de l'eau et de l'assainissement ainsi que des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI.

A) Assainissement

La collectivité assure la gestion du transport, de la collecte et du traitement des eaux usées. On distingue essentiellement **deux bassins versants, celui de la Basse-Rosselle, avec la station d'épuration de Forbach-Marienau (d'une capacité nominale de 73.000 habitants) et celui de Forbach-Sud avec la station d'épuration de Kerbach/Moulin-Neuf (d'une capacité nominale de 23.000 habitants)**. Les autres services d'assainissement sont ceux du bassin versant du Simbach dont les effluents sont traités dans la station d'épuration sarroise de Sarrebruck-Burbach ; du bassin versant de la Mutterbach dont les effluents sont traités dans la lagune de Loupershouse (CASC) ; du bassin versant de la Brême d'Or, dont les effluents sont traités à la station sarroise de Sarrebruck-Burbach ; du bassin versant de Schoeneck-village, dont les effluents sont traités à la station d'épuration de Völklingen et enfin, le bassin versant de Stiring-Wendel Est, dont les effluents sont traités à la station de Sarrebruck-Burbach.

Les installations communautaires, dont la gestion fait l'objet de deux contrats d'affermage avec Véolia, sont compatibles avec les normes européennes.

S'agissant des volumes d'eau collectés par le réseau d'assainissement, selon le dernier rapport (2019) ils ont été respectivement de 3,975 M m³ pour la Basse-Rosselle et 1,474 M m³ pour Forbach-Sud.

B) Eaux pluviales urbaines

Conformément aux obligations légales, la Communauté d'Agglomération a pris, en 2020, la compétence des eaux pluviales urbaines.

Suite à cette prise de compétence, la collectivité a diligenté la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales urbaines qui est en cours.

Une étude « Temps de pluie » a été réalisée sur le périmètre de l'agglomération dans la seconde moitié des années 2000 et complétée en 2018.

La Communauté d'Agglomération acte favorablement la volonté de l'Agence de l'Eau de réaliser une étude « Temps de pluie » sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

C) Eau potable

Le territoire communautaire relève du **Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE)** du Bassin Houiller. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation le 27 octobre 2017. Il concerne 72 communes sur une superficie de 570 Km² et environ 250.000 habitants. Les principaux cours d'eau sur le territoire du SAGE sont le Merle, la Rosselle et la Bisten.



La collectivité a délégué à Véolia l'affermage de son réseau d'eau potable.

Les communes de Cocheren et Rosbruck ne sont pas concernées.

Le rapport de 2019, précise :

- L'existence de 3 forages (Etzling, Behren et Alsting) pour un volume de 520.736 m³. Le forage d'Alsting a cessé toute production en 2021. (*Le forage d'Alsting n'est plus en service début 2021.*)

Le forage de Behren (Pfisterquelle) fait l'objet d'un périmètre de protection immédiate de 2,5 ares et d'un périmètre de protection rapprochée de 120 hectares.

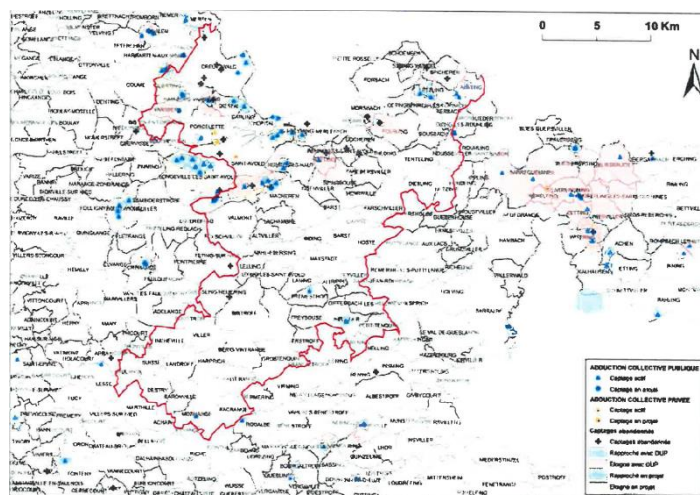
Celui de Kerbach, situé sur la commune d'Etzling, fait l'objet d'un périmètre de protection immédiate de 18,75 ares et d'un périmètre de protection rapprochée de 85 hectares.

- L'acquisition d'eau potable auprès du SIE du Winborn (2,5 M m3), d'ENERGIS (Allemagne) (0,975 M m3), des Stadtwerke de Sarrebruck (0,048 M m3) et du SPEP de Grosbliederstroff (2.354 m3)

La population desservie est de 74.421 habitants. Le nombre d'abonnés est de 27.736.

Le rendement du réseau était de 80,9% en 2019 et s'est établi à 82,1% en 2020, amélioration due aux travaux de rénovation des réseaux et branchements entrepris chaque année.

Le taux de fuite des réseaux en eau potable s'est établi à 4,42 m3 / Km / jour en 2019 et 4,06 m3 / Km / Jour en 2020 selon le rapport du délégataire.



RISQUES NATURELS

Les zones exposées aux inondations sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI), établi selon les données disponibles au 1^{er} janvier 2009.

Le territoire du SCOT comprend un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), à savoir celui de la Vallée de la Rosselle.

Ce PPRI, approuvé en 2002, concerne dix communes dont : Cocheren, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Rosbruck.

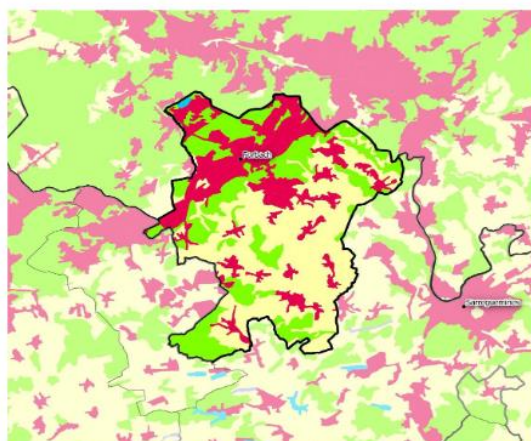
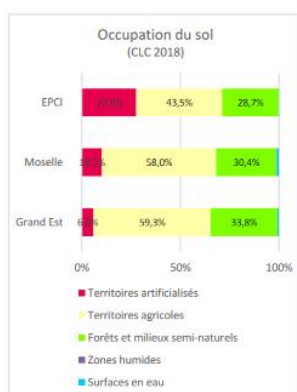
En matière de mouvement de terrain et miniers, plusieurs communes de la CAFPF sont affectées pour l'un ou les deux : Behren-lès-Forbach, Cocheren, Etzling, Folkling, Morsbach, Oeting, Petite-Rosselle, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Thédling. L'une ou l'autre commune est également concernée par des risques liés à la présence de cavités souterraines.

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach ne s'inscrit pas dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

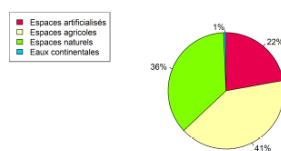
En 2018, 28% des sols étaient artificialisés. 43% des sols étaient classés en zones agricoles. Près de 29% des surfaces étaient occupées par la forêt.

Occupation du sol



Occupation du sol

Répartition des surfaces par type d'occupation du sol détaillé CA de Forbach Porte de France



	Type	Surface en hectares	Part dans la zone en %	Surface en hectares : 57	Part dans le département en % : 57	Spécificité dans le département
Zones urbanisées	Espaces artificialisés	2 127	15,3	32 940	5,3	289
Zones industrielles ou commerciales	Espaces artificialisés	730	5,2	22 321	3,6	144
Mines, décharges et chantiers	Espaces artificialisés	68	0,5	225	0	Inf
Espaces verts artificialisés	Espaces artificialisés	97	0,7	1 921	0,3	233
Espaces non bâtis	Espaces artificialisés	61	0,4	1 558	0,2	200
Terres arables	Espaces agricoles	2 511	18,1	196 073	31,4	58
Cultures permanentes	Espaces agricoles	220	1,6	3 685	0,6	267
Prairies	Espaces agricoles	2 921	21	132 667	21,2	99
Autres terres agricoles	Espaces agricoles	28	0,2	2 298	0,4	50
Forêts	Espaces naturels	4 486	32,3	206 376	33	98
Milieux à végétation arbustive	Espaces naturels	567	4,1	13 755	2,2	196
Eaux continentales	Espaces en eau	94	0,7	11 347	1,8	39

Sources : IGN, ASP, DGFIP, DRAAF Grand Est- OSCOM 2014

La spécificité est le ratio entre la part dans la zone et la part dans le département. Supérieur à 100, le type est surreprésenté dans la zone par rapport au département.

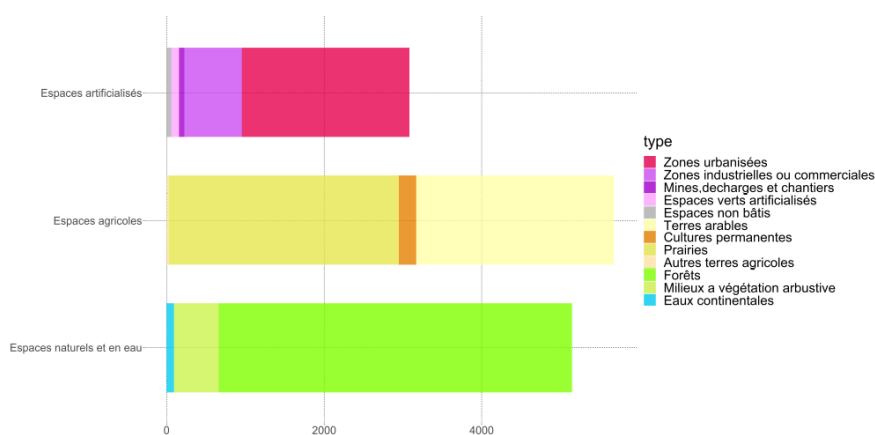
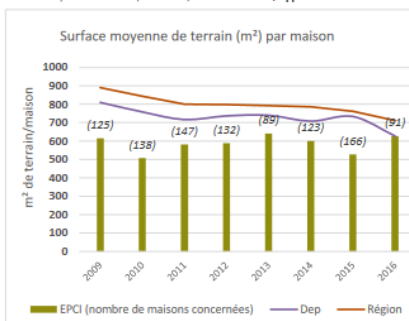


FIGURE 3 – Surfaces par type d'occupation du sol détaillé en ha : CA de Forbach Porte de France

Sources : IGN, ASP, DGFIP, DRAAF Grand Est- OSCOM 2014

Surface moyenne de terrain (2009-2016) : 579 m² / maison
Surface moyenne de terrain (2009-2016) : 144 m² / appartement



Le territoire compte de nombreuses friches industrielles, essentiellement héritage des HBL. On relèvera, en particulier, la Carrière Centrale à Forbach dont le terril a fait l'objet de l'implantation d'une centrale photovoltaïque ; la Carrière Simon, située sur le ban de Schoeneck, dont les schlamms ont été évacués et qui pourrait, à terme, faire l'objet d'une importante remontée de la nappe phréatique ; le bassin Saint-Charles, à Petite-Rosselle, où va voir prochainement le jour un parc photovoltaïque. A relever également la friche minière des Puits « Simon 1 et 2 » à Forbach, un site d'un peu moins d'une trentaine d'hectares comprenant, sur sa plateforme haute, un ensemble bâti inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ensemble en très mauvais état. Une récente étude de sol fait état de problématiques de pollution et d'encombrement. Ce site, proche de l'Eurozone, est encore la propriété de l'EPF Grand Est avant cession à la CAFPF.

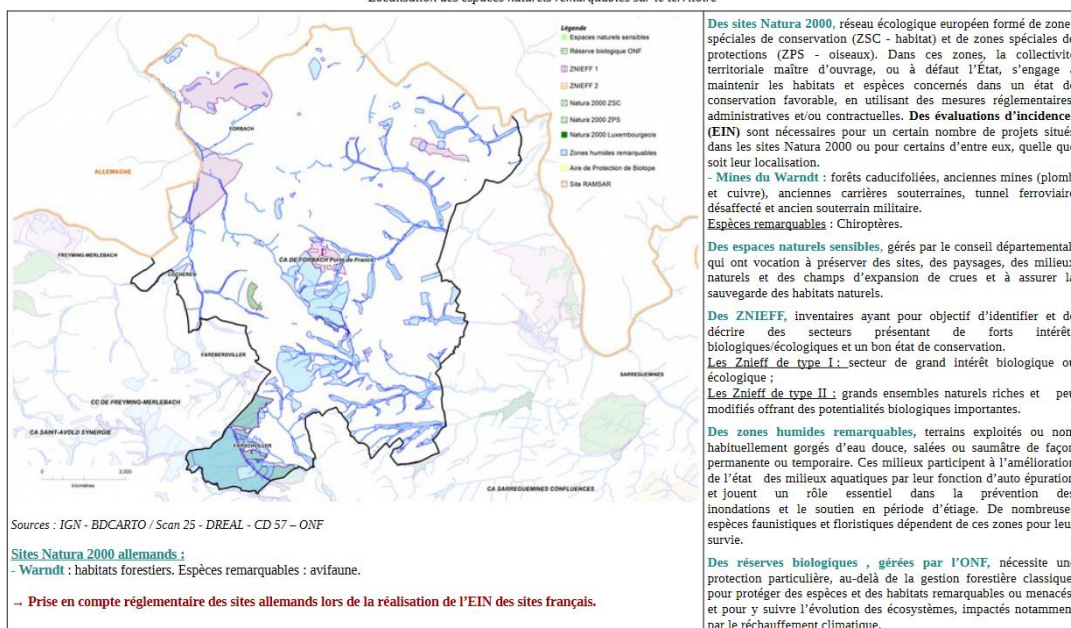
La friche hospitalière Sainte-Barbe (5,8 hectares), située à proximité du centre-ville de Forbach, fait l'objet d'importants travaux de requalification après son acquisition par la CAFPF.

ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

La Communauté d'Agglomération de Forbach n'est pas incluse dans un parc naturel ni national, ni régional.

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS OU À PRÉSERVER

Localisation des espaces naturels remarquables sur le territoire



Le territoire de la CAFPF compte plusieurs **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de type 1. Il en va ainsi de plusieurs prairies, pelouses ou milieux ouverts remarquables :

- Vergers de Folkling
- Pelouse marneuse du Klingenstauden et Carrière de gypse de Thédning

On relève également le site de l'ancienne carrière de la Kreutzeck sur les hauteurs de Spicheren dont le milieu principal est constitué d'espaces artificialisés en friche et de bois de colonisation secondaire.

A signaler également, le marais de Tenteling, d'une quinzaine d'hectares, aux lieudits Thal et Bruhl.

Ces zones représentent des surfaces relativement restreintes dont le classement s'explique par le cortège floristique et les populations d'insectes.

S'agissant des zones humides, la ZNIEFF « Rosbruck-Marienau » est la plus étendue du Warndt et occupe un ancien site artificialisé au cœur de la vallée de la Rosselle. Cet écosystème constitue un biotope favorable pour de nombreux amphibiens, oiseaux, insectes et plantes propre aux zones humides.

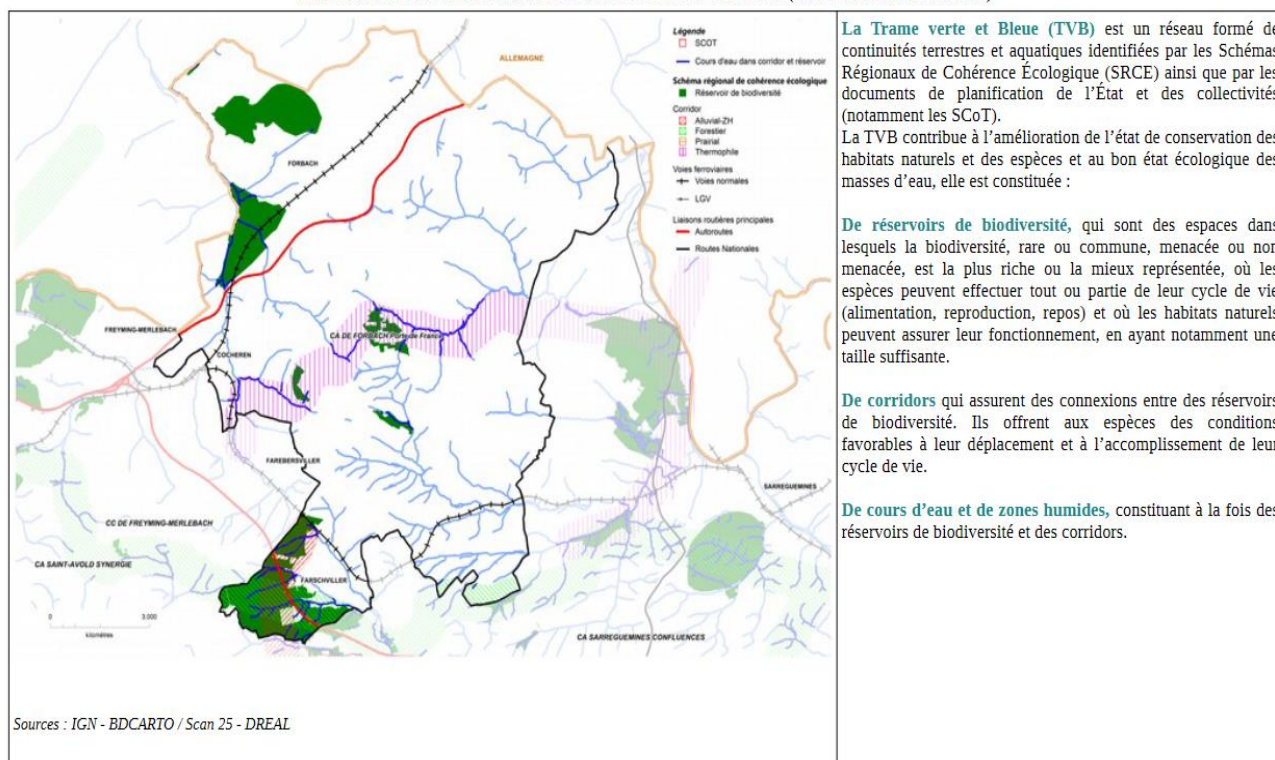
Les forêts de Cappel et Farschviller et le marais de Tenteling sont également considérées, par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, comme des zones humides remarquables et figurent comme telles au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller (SDAGE).

A prendre en considération également la réserve naturelle volontaire de la Kreutzeck (Spicheren).

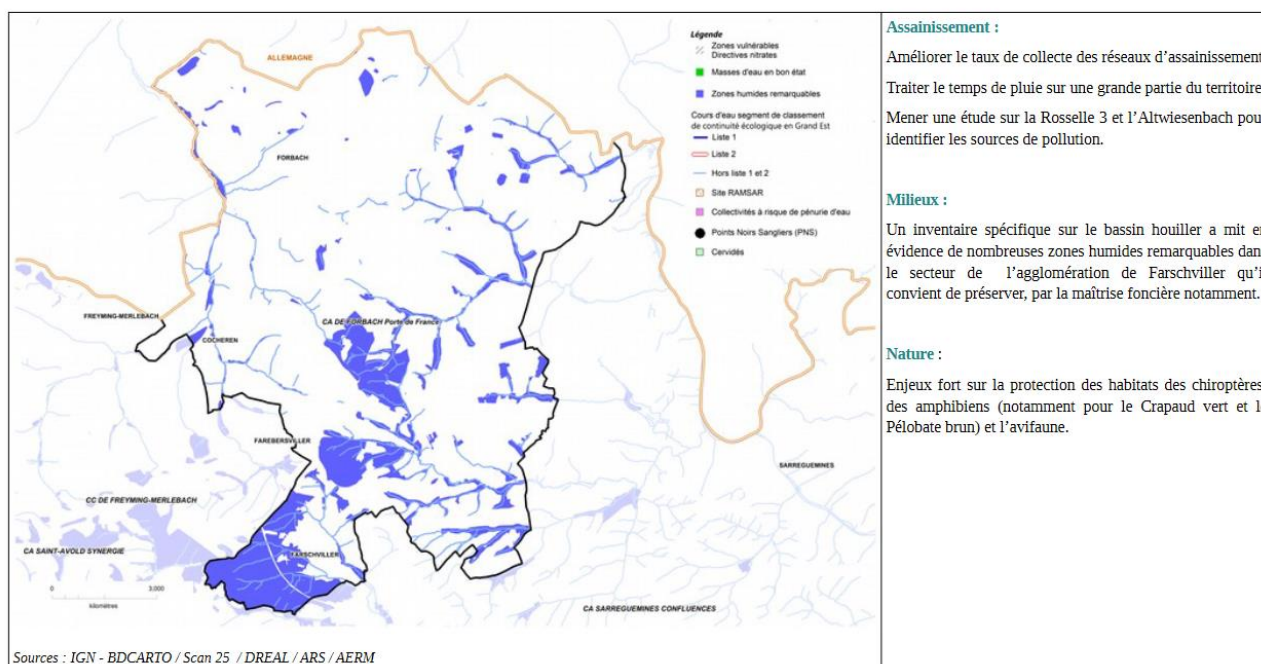
Selon les chiffres de l'Observatoire des territoires, les ZNIEFF de type 1 représentent 8,80% de la surface du territoire. s

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À CONFORTER

Localisation des réservoirs de biodiversité et des corridors sur le territoire (trame verte et bleue du SRCE)



LES ENJEUX ET POLITIQUES DE PRÉSERVATION



Assainissement :

Améliorer le taux de collecte des réseaux d'assainissement.
Traiter le temps de pluie sur une grande partie du territoire.
Mener une étude sur la Rosselle 3 et l'Altweisenbach pour identifier les sources de pollution.

Milieux :

Un inventaire spécifique sur le bassin houiller a mis en évidence de nombreuses zones humides remarquables dans le secteur de l'agglomération de Farschviller qu'il convient de préserver, par la maîtrise foncière notamment.

Nature :

Enjeux forts sur la protection des habitats des chiroptères, des amphibiens (notamment pour le Crapaud vert et le Pélobate brun) et l'avifaune.

LES ESPÈCES PATRIMONIALES

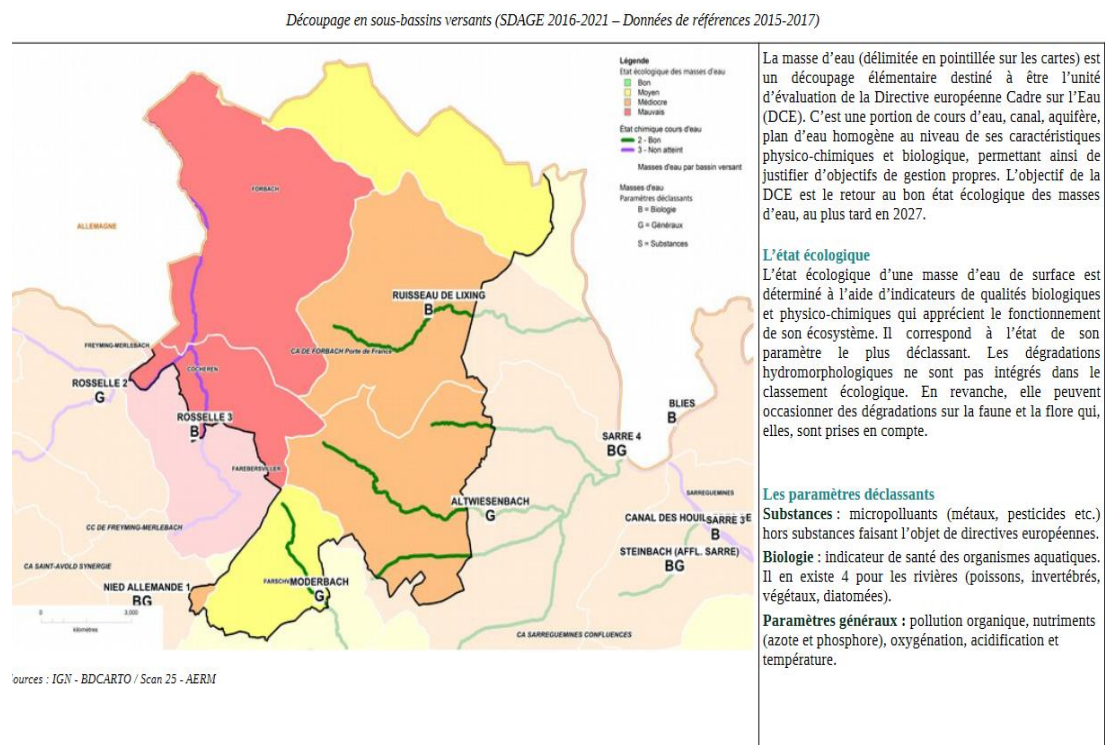
La DREAL Grand Est, en lien avec plusieurs associations naturalistes du réseau ODONAT Grand Est, a élaboré des cartes de sensibilité d'espèces patrimoniales. Les espèces répertoriées pour la région Grand Est ont été choisies selon des critères liés à leur état de conservation ou leur statut de protection (espèces pour lesquelles des plans régionaux d'actions existent ou ont existé, inscrites sur les listes rouges, sur les annexes des directives européennes, sur un texte de protection nationale...) et suivant leur pertinence au vu des données mobilisables.

Le tableau ci-dessous recense les espèces patrimoniales les plus présentes sur votre territoire (observation dans plus de 2 % d'une région naturelle du territoire).

Espèces patrimoniales	Niveau de connaissance	Niveau de présence sur le territoire
Amphibiens		
Sonneur à ventre jaune	Fort	Partie Est du territoire de Forbach Porte de France - Plateaux du Muschelkalk et du Keuper.
Rainette verte	Fort	Plateau du Keuper - Partie Sud du territoire de Forbach Porte de France.
Crapaud calamite	Fort	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Crapaud vert	Fort	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Triton crêté	Moyen	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Chiroptères		
Sérotine commune	Moyen	Plateau du Keuper - Partie Sud du territoire de Forbach Porte de France. Plateau du Muschelkalk - Partie Centre du territoire de Freyming-Merlebach.
Grand rhinolophe	Fort	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Grand Murin	Fort	Plateau du Keuper - Partie Sud du territoire de Forbach Porte de France.
Murin de Natterer	Faible	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Murin de Daubenton	Moyen	Plateau du Keuper - Partie Sud du territoire de Forbach Porte de France. Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Complexe mystacinus brandti	Faible	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Oreillard roux	Faible	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.
Oiseaux		
Pic cendré	-	Sur une très grande partie du territoire : le Wardnt, au nord-est du territoire et le Plateau du Muschelkalk - Partie Est du territoire de Forbach Porte de France.
Gobemouche à collier	-	Plateau du Keuper - Partie Sud du territoire de Forbach Porte de France.
Milan royal Pie-grièche grise	-	Plateau du Muschelkalk - Partie Est du territoire de Forbach Porte de France.
Reptiles		
Coronnelle lisse Lézard des souches	Moyen	Le Wardnt, au nord-est du territoire de Forbach Porte de France.

Source : Carte de sensibilité d'espèces patrimoniales du Grand Est - ODONAT Grand Est - 2018 - 2019. Données 2009 - 2018

Les masses d'eau :



L'ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE

Nom de la Masse d'eau	Communes concernées	État chimique	Paramètres d'état écologique		
			Hydrobiologie	Paramètres généraux	Substances
Altwiesenbach	Diebling, Metzging, Nousseviller-Saint-Nabor, Tenteling, Théding.				
Roselle 3	Behren-lès-Forbach, Cocheren, Farschviller, Folkling, Forbach, Oeting, Petite-Roselle, Morsbach, Rosbruck, Stiring-Wendel, Théding.				
Ruisseau de Lixing	Alsting, Behren-lès-Forbach, Bousbach, Etzling, Folkling, Kerbach, Oeting, Spicheren, Nousseviller-Saint-Nabor, Tenteling.				
Moderbach	Diebling, Farschviller, Théding.				
Sarre 4	Alsting, Etzling, Forbach, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel				

Source : AERM 2019 (SDAGE 2016-2021 - Données de référence 2015-2017)

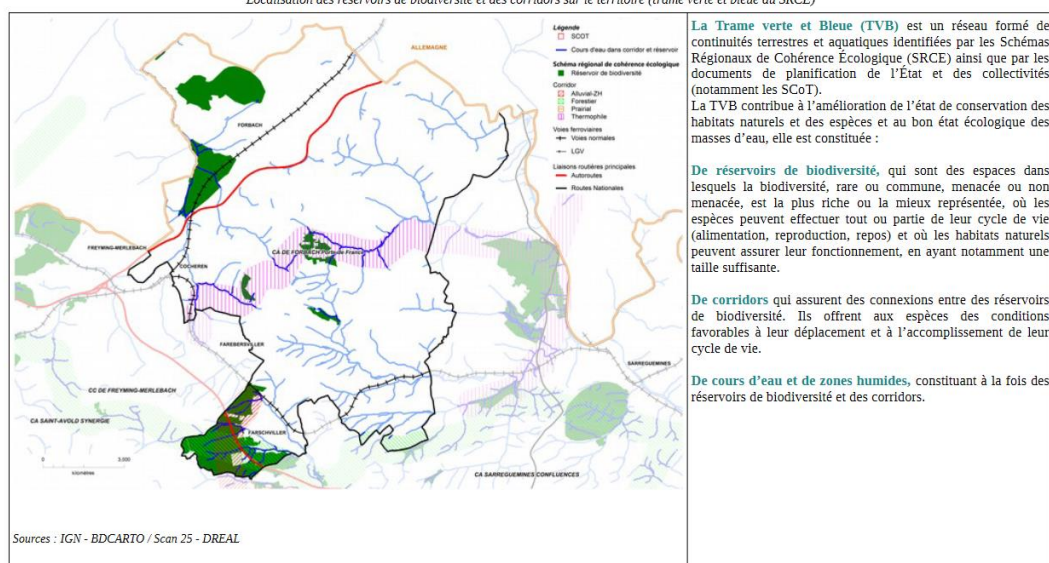
L'ordre des masses d'eau dans ce tableau correspond à l'ordre décroissant en terme de linéaire de cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'agglomérations de Forbach – Porte de France.



Les continuités écologiques :

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À CONFORTER

Localisation des réservoirs de biodiversité et des corridors sur le territoire (trame verte et bleue du SRCE)



A notre connaissance, il n'existe pas d'atlas communal de la biodiversité au niveau des communes de l'agglomération de Forbach.

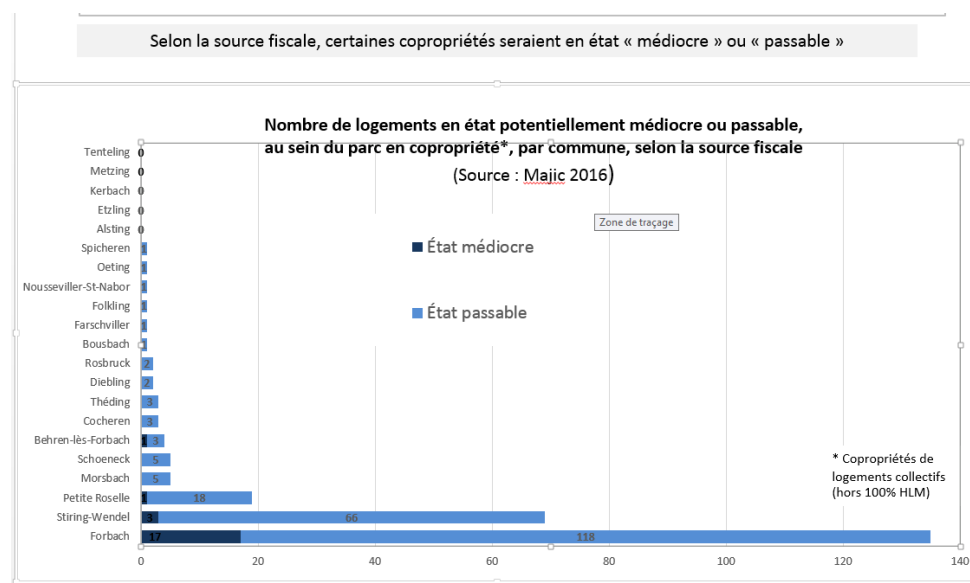
Par ailleurs, le territoire n'est pas référencé ou labellisé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) dans le cadre des « Territoires engagés pour la nature ».

En outre, le territoire n'est pas labellisé comme « Terre saine communes sans pesticides ».

RENOVATION ENERGETIQUE

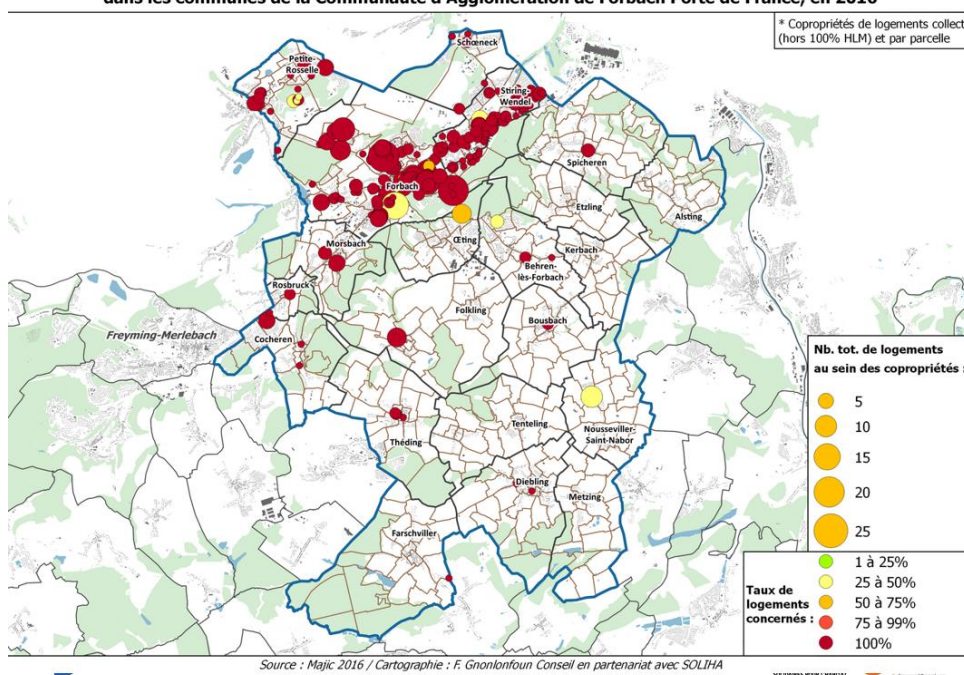
En complément des éléments déjà précisés par ailleurs dans le document, il convient d'ajouter les éléments suivants :

On compte **979 copropriétés** sur le territoire ce qui représente près de 5.500 logements collectifs et 266 maisons individuelles, soit de l'ordre de 15% du parc de logements de la CAFPF.

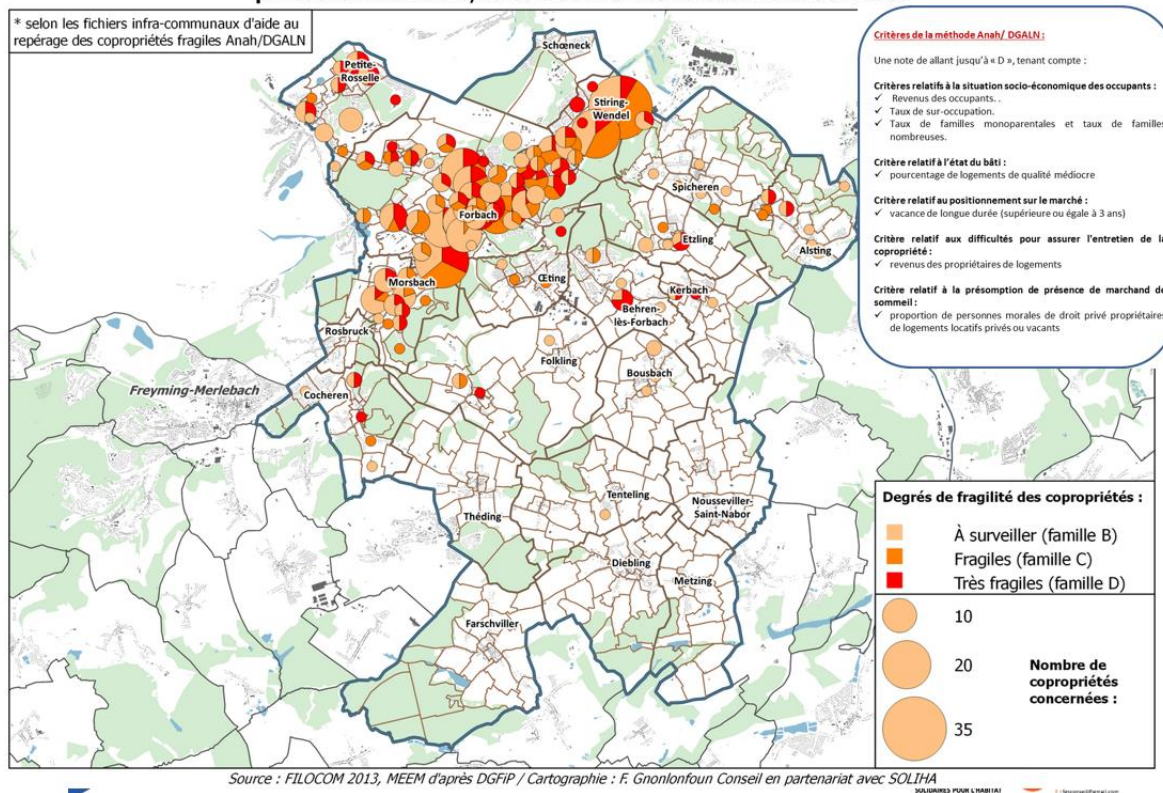


Selon les sources fiscales, un peu plus d'une vingtaine de logements faisant partie de copropriétés est considérée comme étant dans un état médiocre ; de l'ordre de 230 logements en copropriétés sont dans un état passable. La plupart de ces logements est située en milieu urbain.

Taux de logements en état "passable" ou "médiocre" au sein du parc en copropriété*, dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, en 2016



Nombre de copropriétés identifiées comme fragiles ou à surveiller (classes B, C ou D) , par section cadastrale, au sein de la CA de Forbach Porte de France



Hors Forbach, les copropriétés identifiées comme potentiellement à surveiller ou (très) fragiles sont pour la plupart de petite taille.

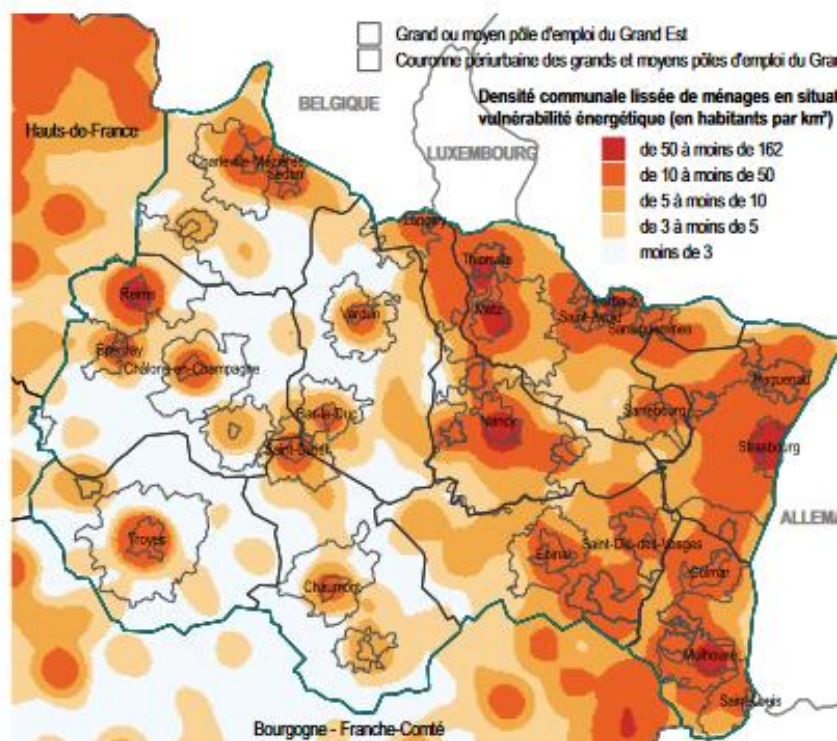
A Forbach, on compte davantage de copropriétés de plus grande taille : 75% des copropriétés identifiées comptent moins de 12 logements, 20% comptent entre 12 et 25 logements et 5% comptent entre 26 et 100 logements.

S'agissant des modes de chauffage des logements sur le territoire de Forbach, il ressort des chiffres de l'INSEE les aspects suivants :

des résidences principales

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	32 886	100,0	33 719	100,0	33 451	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	31 079	94,5	32 819	97,3	32 237	96,4
<i>Chauffage central collectif</i>	7 315	22,2	6 416	19,0	5 776	17,3
<i>Chauffage central individuel</i>	21 291	64,7	22 416	66,5	22 964	68,6
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	3 019	9,2	3 429	10,2	3 454	10,3

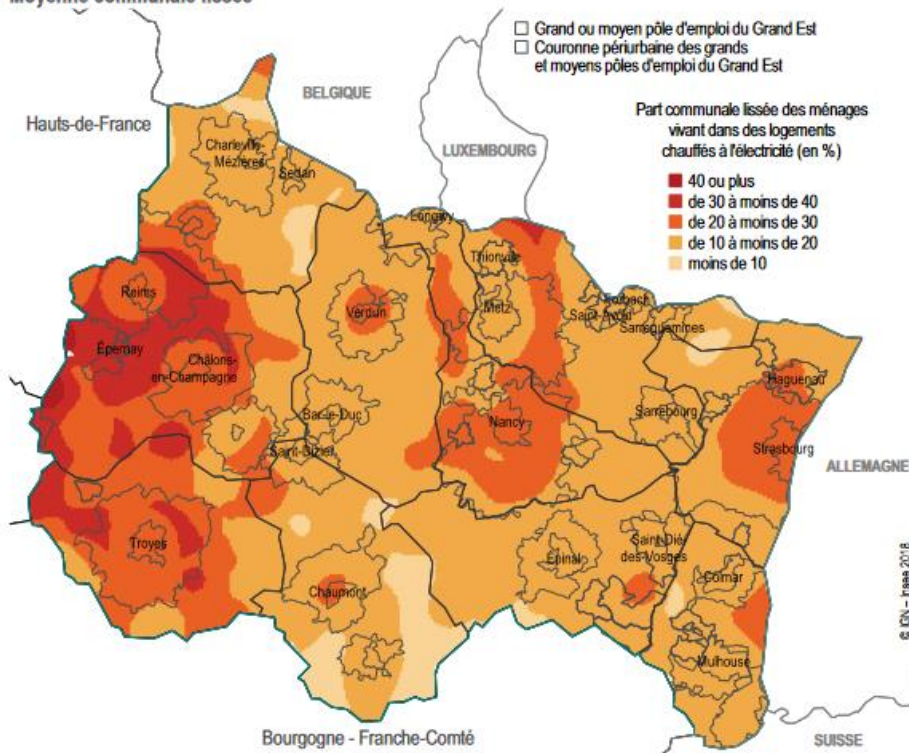
Nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique au sein du Grand Est en 2015



2 Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, et Phébus 2013, Pegase 2015.

9 Part des ménages du Grand Est résidant dans un logement dont le mode de chauffage principal est l'électricité en 2015

Moyenne communale lissée

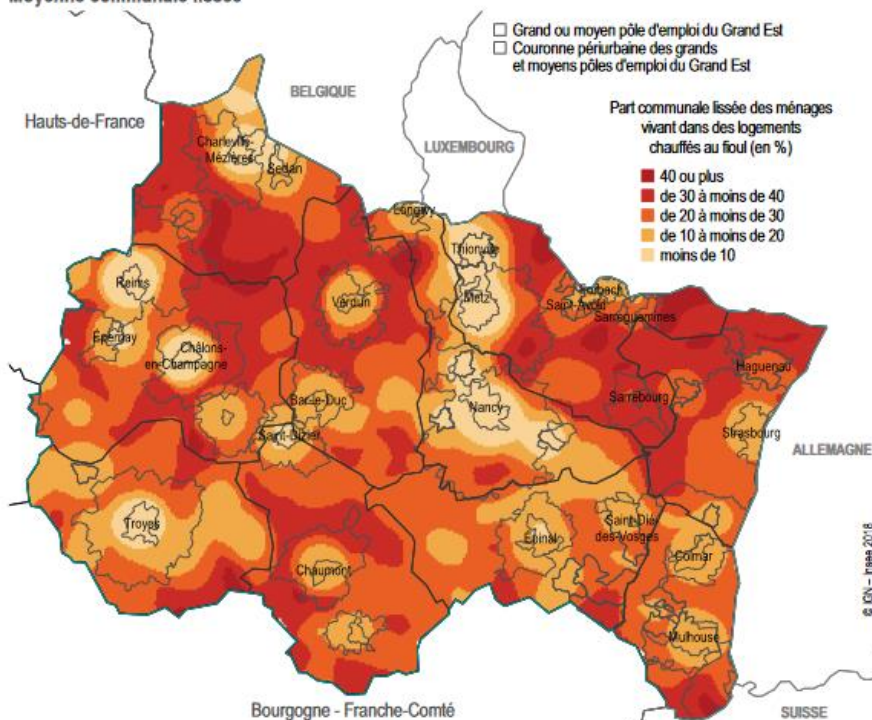


Champ : ménages fiscaux.

Source : Insee, Fideli 2015, recensement de la population 2013.

10 Part des ménages du Grand Est résidant dans un logement dont le mode de chauffage principal est le fioul en 2015

Moyenne communale lissée



Champ : ménages fiscaux.

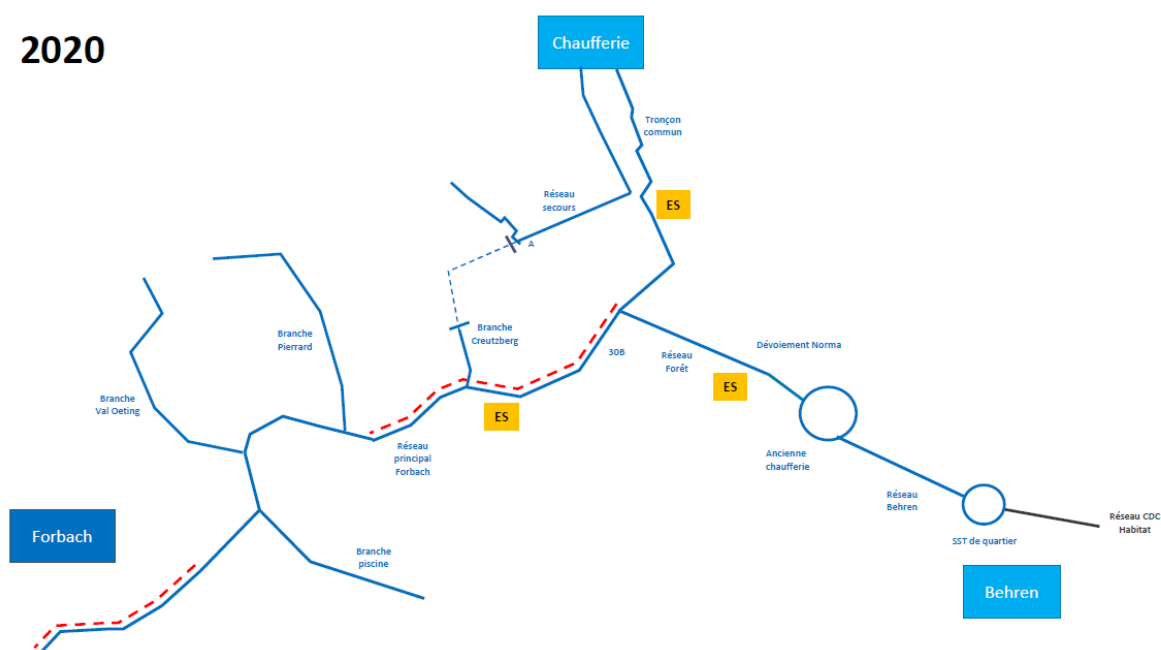
Source : Insee, Fideli 2015, recensement de la population 2013.

ETAT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE

La collectivité ne dispose pas d'élément d'information concernant le nombre de **chaudières au fioul** encore en service sur le territoire. Elle ne dispose pas davantage d'information concernant les **cheminées ouvertes** comme par exemple **les inserts, poêles ou chaudières à bois installés avant 2002**.

S'agissant des **réseaux de chaleur**, il en existe un sur le territoire. Géré par Engie-Cofely, le réseau, haute température (180°), s'étend sur environ 18 km dont 10 km sur Forbach et le reste sur Behren-lès-Forbach et Stiring-Wendel. Sur Forbach, une quarantaine d'ensemble immobiliers est concerné soit de l'ordre d'un millier de logements individuels mais aussi nombre de bâtiments publics comme l'hôtel de Ville, le Centre hospitalier Marie-Madeleine, le Centre d'Animation Culturelle, les écoles du Wiesberg et du Creutzberg ou encore la piscine communautaire. De nombreux logements de la cité de Behren sont également chauffés par ce réseau. Dans le cadre de la modernisation de celui-ci, il est prévu de le faire évoluer vers la basse température (110°). La production de chaleur s'opère essentiellement à partir de la **biomasse** (bois). A noter que la centrale biomasse de cogénération de Forbach produit également de l'électricité.

2020



Concernant le **mode de chauffage des grands équipements collectifs** des communes et de l'intercommunalité les modes de chauffage ne sont pas uniformes. Un recensement des modes de chauffage de ces équipements a été opéré. Il figure en annexe.

B – STRATEGIE DU TERRITOIRE

Il est indéniable que la fin d'activité des HBL a profondément bouleversé le tissu économique et social du territoire. La mutation de celui-ci n'est nullement achevée et derrière la notion « d'après-mine » se cache une réalité complexe.

La reconquête économique, sociale et culturelle ne peut s'opérer efficacement que dans la mesure où la réalité de la situation présente est partagée par toutes les parties prenantes.

Le territoire connaît une lente mais indéniable érosion démographique. Sa population est vieillissante. Il est lourdement frappé par le chômage et la paupérisation d'une partie importante de ses habitants. La fin de l'activité d'extraction minière a certes réduit l'impact d'une quasi mono-industrie mais la diversification économique intervenue n'a pas permis, en réalité, d'asseoir un nouveau et important tissu industriel. De plus, malgré l'existence de centaines d'hectares de friches industrielles liées au passé charbonnier, le territoire manque cruellement de foncier pour assurer son développement économique. Difficulté majeure que ne rencontrent pas les territoires voisins. Si les services demeurent importants, le centre-ville de Forbach a profondément souffert et s'est commercialement terriblement appauvri au profit des zones commerciales périphériques. Une opération « Cœur de Ville » est censée remédier à la situation. Le parc immobilier, qui compte une vacance non négligeable, ne correspond plus, au moins partiellement, à la demande. Les communes périphériques souffrent, elles aussi, du vieillissement de leur population. Trois quartiers (Behren-cité, Bellevue et le Wiesberg) sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain piloté par l'ANRU. Avec ses classes de BTS, son CFA, son IUT, son IFSI, Forbach dispose d'outils de formation intéressants, mais, les jeunes qui quittent l'agglomération dans le cadre de leur formation sont nombreux à ne pas y trouver, au terme de celle-ci, d'opportunité professionnelle. La proximité avec l'Allemagne et tout particulièrement la Sarre offre d'utiles opportunités notamment professionnelles, et commerciales. La proximité de l'Université de la Sarre devrait être davantage prise en compte dans la mise en œuvre d'une politique de d'enseignement supérieur. L'agglomération de Forbach s'inscrit plus largement dans le cadre de l'agglomération transfrontalière Sarrebruck-Moselle-Est.

L'affirmation de l'agglomération transfrontalière ne doit pas ignorer la nécessité d'un renforcement de la coopération entre intercommunalités de l'Est-mosellan. Il appartient aux intercommunalités concernées de développer des relations plus soutenues afin que les stratégies de développement propres à chacune d'entre-elles s'inscrivent néanmoins dans une démarche globale cohérente.

La stabilisation de la population voire l'inversion, à long terme, de la tendance actuelle, font partie des objectifs des communes et de l'intercommunalité. Il en va de même de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

Les actions pour contrer les effets de la paupérisation d'une partie de la population où les difficultés d'intégration doivent se poursuivre au moyen des divers dispositifs et partenaires en place. Cela passe notamment par une attention spécifique portée à l'éducation, à l'orientation et la formation, à l'accompagnement à la parentalité, à la lutte contre les discriminations, à la promotion de l'égalité des chances, à l'accompagnement, par tous les moyens, dans l'insertion sociale et professionnelle, etc. La politique de cohésion sociale, avec ses diverses facettes, demeure un axe fort des politiques locales et il ne saurait en être autrement compte tenu du contexte social local. La réussite éducative fait évidemment partie des priorités du territoire sachant que les communes notamment se mobilisent fortement en la matière au regard des compétences qui sont les leurs dans le domaine de l'enseignement élémentaire.

Le territoire s'inscrit aussi dans une dimension transfrontalière. La Communauté d'Agglomération de Forbach fait partie des membres fondateurs de l'association « Zukunft SaarMoselle Avenir », qui a été transformée ultérieurement en un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) SaarMoselle qui comprend la Communauté Urbaine de Sarrebruck, les communautés d'agglomérations de Saint-Avold, Sarreguemines et Forbach, ainsi que les communautés de communes de Freyming-Merlebach et du Warndt, soit de l'ordre de 600.000 habitants. L'objectif des collectivités membres est d'aboutir à la constitution d'une agglomération transfrontalière. Un avantage indéniable réside dans le fait que ces collectivités constituent une réelle conurbation. Alors même que la partie sarroise est démographiquement et économiquement dominante, ce projet d'agglomération transfrontalière doit permettre de constituer un espace métropolitain franco-allemand jouant pleinement son rôle entre les métropoles du sillon mosellan, ou encore celle de Strasbourg, côté français. L'agglomération transfrontalière peut apporter une réelle dynamique aux collectivités de Moselle-Est qui profitent du développement de la capitale du Land de Sarre, de la communauté urbaine et du Land de Sarre en général. Malgré une certaine régression, le nombre de travailleurs frontaliers demeure important. Les flux de consommateurs de toute nature sont encore plus conséquents. La maîtrise de la langue du voisin constitue, de ce point de vue, un enjeu important. Au cours des années passées, nombre d'initiatives ont déjà vu le jour notamment en matière de santé et de soins avec des coopérations exemplaires, ou encore dans le domaine du tourisme et de la culture ainsi que de la petite enfance ou des transports. Plus généralement, et en dehors du cadre spécifique de l'Eurodistrict, il faut souligner nombre de coopérations transfrontalières par exemple dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou encore de la lutte contre les inondations.

Le renforcement et la structuration de la coopération transfrontalière constitue donc un véritable enjeu pour le territoire.

1) POURUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CONFORTER L'EMPLOI

Les orientations en matière de développement économique du territoire ont déjà été fixées dans le cadre aussi bien du **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** que du dispositif « **Territoire d'Industrie** » qui s'inscrivent aussi dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et du Bussines Act validés par la Région Grand Est.

Les priorités retenues concernent diverses actions structurantes, entre autres :

- La **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Professionnelles** à l'échelle de la Moselle-Est
- La **création, la reprise d'entreprises et le maintien des entreprises** implantées et le soutien à leur développement notamment en prenant en compte les indispensables évolutions liées à l'intelligence artificielle
- La **promotion économique du territoire et l'appui aux filières et à la prospection des investisseurs** (dans ce cadre il est notamment préconisé la création d'un pôle de formation transfrontalier « métiers du bâtiment »)
- Le développement de **l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** et nouveaux modèles économiques collaboratifs (économie circulaire ; circuits de proximité...)

- Le soutien à **l'innovation** en entreprise et dans les territoires (avec notamment un axe sur l'économie numérique)
- La prise en compte des **problématiques d'immobilier et de foncier d'entreprise** y compris au regard de la requalification des friches industrielles
- Le **soutien au commerce de proximité et de centre-ville** notamment au travers du dispositif « Action Cœur de Ville » en place à Forbach
- **L'accompagnement des transitions** notamment **numérique, écologique et énergétique**

Ces priorités ont été déclinées à nouveau dans le cadre du dispositif « Territoire d'Industrie » avec néanmoins deux cibles particulières : la concrétisation du projet « **UTTOPIA** », **plateforme d'innovation** au service, entre autres, des entreprises mais aussi des étudiants ainsi que la requalification de la friche industrielle Simon 1 et 2.

Le territoire se doit de prendre en compte aussi les évolutions liées à **l'Intelligence Artificielle** afin que les entreprises locales s'inscrivent dans cette dynamique et ne souffrent pas d'un éventuel retard d'adaptation qui les fragiliseraient au même titre que le territoire.

Plus globalement, le territoire se doit de mieux prendre en considération les **problématiques de formation, en particulier des jeunes**, mais aussi de ceux qui ont quitté le système scolaire en situation d'échec. Il convient de faire face à l'inadéquation entre les offres d'emplois des entreprises et la situation des demandeurs d'emploi. Cette problématique n'étant pas propre à l'agglomération de Forbach, elle se doit d'être abordée à l'échelle de la Moselle-Est mais soulève aussi la question de l'accès au marché de l'emploi sarrois (maîtrise de la langue allemande).

En matière de formation, il convient de signaler l'implantation, en 2020, sur les communes de Behren-lès-Forbach et Forbach du dispositif « **Cité de l'emploi** ». Ce dispositif permet, dans un esprit de coordination des acteurs, d'accompagner individuellement plusieurs dizaines de personnes issues des quartiers QPV dans une démarche d'insertion. Le dispositif s'adresse à un public divers : chômeurs de longue durée, jeunes, mères célibataires, primo-arrivants... Mis en place pour 6 mois, le dispositif a été reconduit pour 12 mois en 2021. Plus d'une centaine de personnes profitent, mi-2021, du suivi assuré par l'APEF.

Le territoire de l'agglomération de Forbach est plus globalement très sérieusement confronté à une **raréfaction des disponibilités foncières**. Toutes les zones arrivent quasiment ou sont à saturation. Les possibilités d'aménagement de nouvelles zones s'avèrent presque inexistantes malgré les importantes friches industrielles. La requalification des friches industrielles pose de multiples difficultés comme c'est notamment le cas pour le site de Simon 1 et 2 à Forbach, pollué, encombré au niveau du sous-sol et de par l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des 9 bâtiments encore présents sur le site. Les études en cours avec l'EPFGE doivent permettre de dégager de nouvelles pistes d'actions. Une nouvelle approche concernant le classement des bâtiments s'avèrera sans doute nécessaire avec les services de l'Etat et en particulier l'ABF.

D'une manière générale, la CAFPF poursuivra sa **politique d'aménagement des zones d'activités**, même si celles-ci sont quasiment saturées, ce qui implique aussi une politique de constitution de nouvelles réserves foncières. Elle poursuivra également son action en faveur de **l'accompagnement de projets d'implantation ou d'extension** notamment en s'appuyant, pour certains porteurs de projets, sur sa **pépinière d'entreprises**, son **hôtel d'entreprises** ou encore des acteurs comme Cap Entreprendre. Elle entend aussi poursuivre la montée en charge de son espace de **coworking** (La Turbine). C'est notamment pour cette raison qu'elle candidate à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabriques de territoire » avec l'objectif de favoriser l'inclusion numérique ou encore

l'entrepreneuriat. L'accompagnement n'est toutefois pas une fin en soi, il s'agit aussi, en partenariat le cas échéant, de renforcer la promotion du territoire et la prospection de nouveaux investisseurs.

Le développement économique du territoire repose sur la diversification du tissu et donc des acteurs. Si l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services sont habituellement mis en avant, la branche du **tourisme** ne saurait être négligée même sur un territoire comme celui de l'agglomération plutôt connoté par son histoire industrielle passée. S'il est évident que le territoire de l'agglomération de Forbach ne peut prétendre à devenir un espace touristique majeur, il présente néanmoins des atouts avec un site phare : le site « Explor » - Musée de la Mine de Petite-Rosselle. Ce site mérite de s'inscrire dans une véritable stratégie de développement avec la valorisation de l'ensemble de son patrimoine et de ses espaces extérieurs. Par-delà, le territoire dispose d'espaces naturels intéressants et attractifs avec des sentiers de randonnée et des itinéraires cyclotouristiques séduisants. Les Hauteurs de Spicheren ou le site du Hérappel (Cocheren) pourraient, à long terme, compléter une offre qui reste à diversifier.

La carte touristique, Forbach ne saurait la jouer seule. Seule la complémentarité peut s'avérer gagnante avec une approche qui doit permettre de s'inscrire dans un espace plus vaste englobant le Pays de Bitche et de Sarreguemines, Sarrebruck, son agglomération voire une large partie de la Sarre, les secteurs de Saint-Avold et Freyming, jusqu'à Metz. Dans cette configuration, Forbach se situe au centre d'un espace touristique des plus intéressants. Il convient, par conséquent, de construire le développement touristique du pays de Forbach à la fois sur la diversification de l'offre et l'affirmation du positionnement géographique au cœur d'un territoire qui, tant en Sarre qu'en Moselle, est riche de son patrimoine historique, naturel ou culturel.

Le **site Explor** présente, dans ce schéma, un réel potentiel de développement aussi bien en valorisant son patrimoine bâti que ses espaces externes, dont la place centrale « Place rouge ». Au-delà de l'intérêt muséographique, ce site peut, à terme, devenir un lieu d'animation exceptionnel capable d'accueillir y compris des événements de grande jauge. Les réflexions doivent également porter sur des orientations dans le domaine de l'économie et des services voire de la formation.

2) RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA COHESION EN MATIERE SOCIALE, CULTURELLE ET DE FORMATION

Le renforcement de l'attractivité du territoire constitue une exigence. La transition de l'ancienne « terre d'industrie charbonnière » vers un nouvel horizon implique des remodelages multiples participant à la transformation de l'image du territoire qui est à la fois une partie de l'espace Est-mosellan, mais aussi un territoire spécifique de par son passé économique et social.

- La Ville s'inscrit dans une démarche « **Action Cœur de Ville** » qui tend, en jouant sur divers leviers (commerce, services, habitat, espaces et équipements publics, accessibilité, etc) à redynamiser le périmètre central.
- L'attractivité du territoire passe aussi par une **amélioration de la qualité de l'habitat** et donc de l'offre de logements. Les objectifs ont été fixés dans le cadre du **PLH**. Il s'agit, entre autres, de mettre en œuvre les projets initiés ou en cours d'initiation dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** avec l'ANRU. Ce dispositif

concerne plus particulièrement les quartiers de Bellevue et du Wiesberg à Forbach ainsi que la cité de Behren. Plus de 110 M € doivent être investis dans ce cadre, en grande partie pour la dédensification de ces quartiers mais aussi pour la poursuite de la réhabilitation de l'habitat collectif et la requalification des espaces urbains et le renforcement des services de proximité. Ce programme doit également permettre une reconstitution de l'offre en dehors des quartiers QPV. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération entend poursuivre ses initiatives en faveur de l'amélioration de l'habitat et ceci tout particulièrement par la mise en œuvre des trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à savoir l'OPAH classique qui couvre l'ensemble du territoire à l'exception du périmètre ORT du Cœur de Ville de Forbach ; l'OPAH-RU qui couvre le périmètre ORT du centre-ville de Forbach et l'OPAH-CD qui concerne les copropriétés dégradées du Wiesberg. Les Villes de Behren et Forbach prévoient, pour leur part, d'importants investissements pour revitaliser ces quartiers notamment par le développement de services (Maisons France Services par exemple) ou encore la réhabilitation des équipements publics, comme l'école du Wiesberg par exemple. Plus globalement, il s'agit de continuer à répondre à la demande d'accès à la propriété, notamment dans les villages et espaces péri-urbains) dans le respect des orientations d'urbanisme du SCOT (moindre artificialisation des sols).

- **La réussite éducative** s'inscrit très clairement parmi les priorités des collectivités locales. Evidemment, les collectivités concernées ne sauraient intervenir dans les domaines qui relèvent directement de l'Education nationale, mais elles ont néanmoins vocation à intervenir pour accompagner les efforts de l'EN. Des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre hors temps scolaire pour permettre aux enfants et jeunes et à leurs parents qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances et d'agir sur leur bien-être notamment par des activités culturelles, sportives ou de loisirs. L'aide aux devoirs constitue un autre volet de cette action d'orientation. Parallèlement, nombre de projets d'investissements tendent à améliorer la qualité des lieux de vie scolaire et à mettre à disposition des enseignants et des élèves des moyens, notamment informatiques, toujours plus performants et dont la maîtrise favorise l'inclusion numérique. A souligner que la commune de Behren-lès-Forbach dont toute la cité est classée en QPV, bénéficie du dispositif « **Cité éducative** ». Ce dispositif dote de moyens supplémentaires le collège Robert Schuman mais s'adresse plus globalement aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 25 ans.
- **Le maintien d'une offre de formation, son renforcement et sa diversification** répondent à une nécessité impérieuse. Cette offre de formation(s) doit davantage tenir compte des besoins effectifs des entreprises mais aussi préfigurer ou anticiper les besoins de demain et ceci à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la seule communauté d'agglomération de Forbach. Anticiper, c'est sans doute aussi mieux cerner l'évolution du marché de l'emploi à l'échelle transfrontalière et soulève, à nouveau, la question de la **maîtrise de l'allemand** y compris pour les adultes ayant quitté le système scolaire.
- L'attractivité du territoire suppose également le **maintien en bon état** et, le cas échéant, la **modernisation des équipements publics**. Il en va notamment ainsi des écoles mais aussi de divers équipements sociaux, socio-éducatifs, culturels ou sportifs. Les communes, moyennes ou plus petites tiennent à maintenir une offre d'activités de proximité qui favorisent le maintien du lien social notamment au travers de la vie associative. Conforter la vie associative, notamment après la fragilisation des structures associatives du fait de la crise sanitaire, s'avère

indispensable. D'une manière générale, les communes entendent préserver et valoriser du mieux possible leur patrimoine.

- Au-delà du seul état des équipements publics, l'enjeu est aussi celui du **maintien voire du renforcement des services publics**. A ce titre, il convient notamment de mettre l'accent sur les projets **France Services (FS)** qui doivent voir le jour, dans les prochaines années, tant sur le territoire de la ville de Behren-lès-Forbach que sur celui de la ville de Forbach. Le projet de Behren, labellisé en octobre 2021, se situe dans l'espace de la cité et s'intègre aux initiatives diverses de requalification déjà engagées, entre autres, par la commune. A Forbach, la maison de services sera implantée au cœur du quartier du Wiesberg et s'inscrira dans une nouvelle centralité qui verra le jour autour du centre social et ce dans le cadre de l'ANRU. De même, une annexe de la MFS doit voir le jour à Bellevue toujours au travers des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'ANRU. Outils de proximité, le dispositif FS a vocation à accompagner les usagers dans leurs démarches administratives dans de multiples domaines notamment ceux qui connaissent des difficultés d'usage d'internet. Implantées au cœur de la cité de Behren ou du Wiesberg, ces structures seront disponibles pour l'ensemble de la population. En attendant, les usagers du territoire bénéficient déjà des prestations assurées par les services du département de la Moselle avec le « Bus France Services » régulièrement présent dans diverses communes de l'agglomération. Il est à noter que la structure FS du Wiesberg intégrera la **Maison de la Justice et du Droit (MJD)** installée de longue date au Wiesberg et qui se situe dans un immeuble destiné à être démolie dans le cadre des projets ANRU de la Ville de Forbach. Parallèlement, il est à noter que la Communauté d'Agglomération a répondu à un appel à projet de l'Etat visant à lutter en faveur de l'inclusion numérique. Un conseiller numérique sera chargé d'assurer des prestations en la matière et ce dès l'automne 2021. La mission de celui-ci s'appuiera aussi sur l'utilisation des « pass numériques », dispositif auquel a adhéré l'intercommunalité.
- Le renforcement de l'attractivité de l'espace communautaire suppose également qu'il soit possible de trouver des solutions adéquates pour **requalifier les vastes friches industrielles** issues, en très grande partie, de l'activité minière. Or, ces friches ne sont pas exploitables en l'état d'autant que d'importantes surfaces sont polluées ou / et encombrées. Il s'agit, à la fois, de trouver de nouvelles destinations à ces espaces, donc de pouvoir les valoriser, et d'éviter qu'ils ne contribuent à détériorer les paysages ou laisser se développer des zones orphelines. Il en va notamment ainsi des friches de la Carrière centrale, de la Carrière Simon ou encore du site de Simon 1 et 2. Dans ce dernier cas, la CAFPF œuvre en partenariat avec l'EPFGE. Les études en cours doivent permettre d'envisager de nouvelles perspectives d'aménagement et de valorisation du site dans un cadre d'action pluriannuel.
- Apporter une réponse, au phénomène de la **remontée de la nappe** des grès du trias inférieur, participe aussi au renforcement de l'attractivité du territoire. Les engagements de l'Etat visant à maintenir la nappe à moins de 3 m dans les zones urbanisées jusqu'au 31 décembre 2020 doit se traduire par la rédaction d'un nouveau plan de prévention de la pollution des sols précisant la situation en matière d'urbanisme.
- Un territoire ne saurait être attractif sans l'existence d'une offre de soins suffisante et de qualité. Les orientations pour les années à venir s'inscriront dans le cadre du **Contrat Local de Santé** de 2^{ème} génération dont le plan d'action est en cours de définition. Le territoire connaît une réelle érosion de l'offre de soins qui, malgré la présence d'un centre hospitalier, Marie-Madeleine, s'avère terrible dans ses conséquences si la tendance perdure. D'ici cinq ans,

nombre de généralistes et spécialistes cesseront leur activité rendant l'accès aux soins encore plus difficile. La prise de compétence « Santé » par l'intercommunalité vise à tenter d'apporter des réponses à ce phénomène. **Conforter le Centre hospitalier « Marie Madeleine »** qui relève du CHIC UNISANTE constitue évidemment une exigence territoriale déterminante. L'investissement en cours dans **l'aménagement d'un nouvel IFSI** répond à cette exigence. Le transfert de l'IFSI doit conduire rapidement à s'interroger sur le devenir des locaux libérés. D'autres investissements seront sans doute nécessaires pour attirer de nouveaux praticiens notamment au travers de mesures incitatives ou encore le maillage du territoire en maisons de santé pluridisciplinaires. La collectivité aura également à cœur de s'intéresser au développement de la médecine numérique. D'une manière générale, la politique de santé développée sur le territoire doit aussi appuyer les **actions de prévention** comme cela a déjà été le cas dans le cadre du premier CLS. Il lui faudra aussi continuer à prendre en considération **le vieillissement de sa population** et y répondre notamment par un renforcement des initiatives favorisant prioritairement le maintien à domicile ou encore le développement d'une offre supplémentaire d'habitats adaptés. De la même façon, il convient de prendre davantage en considération les réponses à apporter aux **problématiques liées à tous les types de handicaps**.

La Communauté d'Agglomération a décidé, en 2021, de se doter de la **compétence « santé »**. Celle-ci se décline comme suit :

- Elaboration et mise en œuvre partenariales des actions inscrites dans le Contrat Local de Santé ;
- Soutien et promotion d'actions de prévention en matière de santé et d'accès aux soins d'intérêt communautaire ;
- Actions locales visant à conforter l'offre de soins au niveau territorial / Aides pour l'installation de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins ;
- Réalisation d'études et soutien technique aux projets locaux publics de maisons de santé, maisons de santé pluridisciplinaires et pluri- professionnelles ou cabinets médicaux pluridisciplinaires ;
- Actions en faveur de la promotion et du développement de l'E-santé ou santé numérique ;
- Analyse des besoins éventuels sur le territoire au regard des différents types d'handicaps et de déficiences et recherche de réponses appropriées ;
- Prise en compte des problématiques liées à la dépendance et à la perte d'autonomie ;
- Développement au travers de politiques transversales de la prévention dans le domaine de la santé environnementale ;
- Mise en place d'un observatoire de l'offre de soins et des actions préventives à l'échelle communautaire ;
- Promotion du renforcement de la coopération sanitaire à l'échelle transfrontalière ;

- Largement engagé, le **déploiement de la fibre optique** par la Communauté d'Agglomération touche lentement à sa fin (20 communes concernées sur 21 à l'exception de Forbach en zone AMII). Ce réseau d'initiative publique, facteur de très haut débit, constitue un avantage pour le territoire. Il s'agira, dans les années à venir, de poursuivre, à un rythme correct, la politique

de raccordement d'un maximum de foyers et non-ménages. La sécurisation du réseau constituera une priorité afin de pallier les pannes et assurer la meilleure continuité du service. Concernant la commune de Forbach, le déploiement de la fibre est également largement en cours dans les divers quartiers et le centre-ville.

- Plus généralement, il s'agit de favoriser le **développement des usages numériques**. Si le territoire disposera d'ici peu de temps d'un réseau de fibre optique de grande qualité et performante, il convient parallèlement de prendre en compte l'évolution des usages numériques dans les diverses sphères d'activités donc aussi bien professionnelles que personnelles. La collectivité peut notamment jouer un rôle, comme d'autres acteurs d'ailleurs, en faveur de l'inclusion numérique afin de contribuer ainsi à la réduction de la fracture numérique. Le recrutement d'un **conseiller numérique** s'inscrit dans cet objectif comme la participation de la CAFPF à la mise en place de **l'Etablissement de Services au Lycée Condorcet**. Cet Etablissement de Service vient s'adosser à **l'E-Lab** installé sur place par le rectorat en vue de faire de Forbach une vitrine des usages numériques dans l'apprentissage scolaire.
- Le passé minier du territoire ne doit pas être appréhendé comme un handicap mais doit s'inscrire comme un trait d'union entre hier et aujourd'hui. Les vastes sites naturels, les paysages, notamment sur le plateau, offrent une vision bien différente du territoire et de la conurbation de la vallée. Ce passé est notamment mis en exergue au **Parc Explor**, musée de la mine de Petite-Rosselle. Ce site est le fleuron de l'offre touristique sur le territoire communautaire. Mais ce site de tourisme industriel mérite sans doute, à moyen et long termes, des évolutions pour en faire un véritable atout non seulement au plan local mais aussi départemental et régional. De nouveaux publics doivent être gagnés. L'ouverture, en 2022, du **restaurant** situé sur la place centrale constituera un nouvel atout pour le site. Le spectacle des « Enfants du Charbon » doit être établi sur de nouvelles bases. Plus globalement, si les perspectives en matière de développement touristique demeurent modestes, le territoire se situe au centre de la Moselle-Est est a, sans aucun doute, une carte à jouer dans un ensemble plus vaste. L'offre d'hébergement est notoirement insuffisante notamment l'offre hôtelière. Sans doute, le territoire, a-t-il une carte à jouer par rapport à d'autres formes d'hébergement en lien notamment avec son patrimoine, ses pistes cyclables connectées aux territoires voisins ou encore ses sentiers de randonnée. Un renforcement des services est sans doute à promouvoir ainsi que le développement de la communication.
- **La vie culturelle**, intense, avec des acteurs majeurs comme la Scène Nationale (Le Carreau), le conservatoire de musique et de danse, la médiathèque, etc, doit être consolidée. Après le transfert du conservatoire dans ses nouveaux locaux, au château Adt, l'ouverture de l'espace culturel de Stiring-Wendel, la modernisation du Centre d'Animation Culturelle de Forbach doit se poursuivre afin que la ville-centre dispose, à nouveau, d'un espace de création et de représentation à la dimension d'une scène nationale. La Scène Nationale se doit néanmoins, à travers ses actions et programmations, d'irriguer pleinement le territoire afin que cette activité culturelle profite très largement aux habitants de Moselle-Est. De même, cet acteur de la vie culturelle du territoire a vocation à développer au mieux les réseaux afin d'amplifier les partenariats de proximité.
- Le territoire se doit d'apporter des réponses adéquates à certaines catégories de la population : **familles, jeunes, seniors**. Des politiques et initiatives spécifiques répondent à

cette approche dans des domaines divers. Divers projets, notamment inscrits dans le cadre du dispositif de l'ANRU visent à améliorer les services rendus à la population. Il en va notamment ainsi des projets relatifs à la petite enfance (halte-garderies-crèches du Wiesberg, Bellevue, ou centre-ville) ; aux personnes âgées (résidences seniors), aux jeunes (extension du centre social du Wiesberg ; projet de MJC)...

- **Renforcer la sécurité** sur l'ensemble du territoire contribue à l'attractivité de celui-ci. Faire reculer l'insécurité et le sentiment d'insécurité relèvent d'actions diverses qui appartiennent à nombre de partenaires dont, en particulier l'Etat, mais aussi les collectivités locales au travers de diverses politiques mises en œuvre. Les objectifs sont déclinés dans le Contrat Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de lutte contre la Radicalisation. Ils ont été exposés précédemment. La CAFPF peut, en la matière, jouer un rôle de coordination et d'incitation comme cela pourrait, par exemple, être le cas dans le renforcement des outils de vidéoprotection. Elle a vocation à mettre en place et animer des groupes de travail thématiques susceptibles de formuler des propositions opérationnelles. La CAFPF se positionne aussi comme l'interlocuteur de la Gendarmerie Nationale quant au projet de construction de nouveaux locaux pour la compagnie de gendarmerie qui entend s'installer hors zone police. La sécurité implique également la prise en compte des problématiques de violences intrafamiliales et notamment celles liées aux violences dont sont victimes les femmes. La prise en compte des phénomènes de renforcement des communautarismes s'avère également un enjeu important y compris au travers du prisme de l'urbanisme illégal.

3) INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Le territoire communautaire souffre encore de son image traditionnelle de bassin industriel alors qu'il est, en réalité, très verdoyant de part et d'autre de l'épine dorsale que constitue la conurbation du fond de vallée. Toujours en mutation, le territoire entend transformer son image en agissant très largement sur son environnement et la qualité de vie de ses habitants. Les orientations de la collectivité seront définies dans le cadre du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en phase de révision. Il s'agit, entre autres, de poursuivre les actions pour lutter contre le changement climatique.

- Les initiatives déjà citées dans le domaine de l'habitat, notamment collectif, tendent à améliorer sensiblement le cadre et la qualité de vie des habitants des trois quartiers QPV, mais aussi de l'ensemble des villes concernées et du territoire. Outre **les opérations NPNRU et OPAH**, la collectivité s'investit et entend continuer à s'investir pour **lutter contre les « passoires énergétiques »** et donc en faveur de l'amélioration du confort thermique (par une meilleure isolation notamment) aussi bien des habitations que des équipements publics. Un conseiller thermique pourrait renforcer l'équipe de la Maison de l'habitat avec mission de sensibiliser les communes et les accompagner dans les **projets de rénovation énergétique**. L'amélioration du confort thermique, dans tous les cas de figures, n'est pas suffisante. Ainsi, l'amélioration de la qualité de l'air passe aussi par de nouvelles actions quant aux types de chaudières. Plus globalement, le maintien du réseau de chaleur (voire si possible son extension) et sa modernisation doivent être encouragés.

- Le territoire entend également avancer dans le sens d'un **renforcement des installations de production d'électricité à partir de sources renouvelables**. Ainsi, l'espace communautaire pourrait accueillir plusieurs nouveaux champs photovoltaïques notamment sur certaines anciennes friches industrielles. Plusieurs projets sont en cours.
- **Lutter contre les gaz à effet de serre** est aussi l'un des objectifs de la poursuite de l'adaptation de la flotte de bus de la régie de transport Forbus. Déjà plus de la moitié de la flotte est constituée de **bus circulant au GNV**. Il s'agit, dans les années à venir, de poursuivre la politique de renouvellement et de rajeunissement de cette flotte en continuant, d'année en année, à acquérir des bus au GNV facilement rechargeable depuis la station GNV implantée sur le site même de Forbus. La collectivité, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, est également susceptible d'accueillir sur son territoire une **station de rechargement d'hydrogène**. Le contrat d'objectifs qui lie Forbus et la CAFPF entend aussi faire de la régie un acteur impliqué dans la **promotion de nouveaux modes de déplacements** notamment autour du vélo à assistance électrique ou de l'auto-partage en privilégiant les véhicules électriques.
- Sur une période de 3 ans, l'intercommunalité entend également s'inscrire dans la mise en œuvre d'un **schéma de desserte en bornes de rechargement pour véhicules électriques** qui répond aux appels à projets de l'Etat et de la Région. De 15 à 20 bornes hybrides devraient ainsi mailler le territoire là où se concentrent les passages les plus nombreux. Ce programme à vocation intercommunal pourra être complété par des projets locaux, le tout devant être entrepris dans une démarche cohérente.
- Un nouveau **schéma d'itinéraires de pistes cyclables** devrait voir le jour en 2021. Ce faisant, il s'agit de compléter l'offre existante et notamment d'atteindre l'objectif de rattacher les 21 communes au réseau communautaire qui, lui-même, se rattache, en divers endroits, à des réseaux voisins. Le nouveau schéma vise également à favoriser une nouvelle liaison transfrontalière en direction de Sarrebruck. Plus globalement, l'usage du « vélo » devrait être encouragé même si cela s'avère complexe dans un environnement très urbanisé où l'automobile conserve une place très fortement dominante.
- Le territoire a répondu à l'appel à projets concernant la mise en place d'un « **Projet Alimentaire Territorial** ». Ce projet a diverses facettes. Il s'agit notamment d'améliorer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective ainsi que d'améliorer l'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité. Ce faisant, il s'agit aussi de conforter les producteurs et les productions locales. L'enjeu, à moyen terme, est aussi celui d'une meilleure structuration de cette filière locale aujourd'hui dispersée et sans visibilité ni accessibilité suffisantes.
- Le développement durable passe aussi par une approche plus structurée de **l'Economie Sociale et Solidaire**. Si plusieurs acteurs sont déjà présents sur le territoire ils avancent en ordre dispersé et sans orientation globale. La collectivité peut, en la matière, jouer un rôle de coordination et favoriser de nouvelles orientations.

- Déjà fortement impliquée dans les domaines de **l'eau potable et de l'assainissement**, l'intercommunalité se doit, dans les années à venir, de poursuivre la **modernisation des réseaux et des équipements**. Elle se doit aussi de **sécuriser son approvisionnement en eau potable** d'où les études qu'elle entend engager sur son territoire pour trouver une nouvelle ressource locale et, de ce fait, gagner en autonomie. Existante depuis plus de 40 ans, la station d'épuration de Forbach-Mariemau doit également d'être profondément restructurer. La réduction du taux de fuite sur le réseau d'eau potable constitue un autre objectif d'importance. Le traitement des boues d'épuration constitue un autre enjeu important pour le territoire dans les années à venir.
- Compétente en matière de **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI), l'intercommunalité disposera, en 2021, des conclusions de l'étude sur l'état des cours d'eau de son territoire. Ayant transféré, en partie, sa compétence à divers syndicats mixtes, la CAFPF entend néanmoins intervenir sur les cours d'eau qui relèvent toujours de sa compétence avec le souci, entre autres, de l'amélioration de la qualité des masses d'eau et l'amélioration de l'état des berges.
- Compétente en matière de **collecte des déchets ménagers** et assimilés, la CAFPF, œuvre en concertation avec le SYDEME. L'année 2022 verra se mettre en **place l'extension des consignes de tri**. Une vaste opération devrait ainsi être menée pour développer, en plus du verre et des fibreux, l'apport volontaire des emballages plastiques et assimilés après une phase de test dans trois ou quatre communes.
- La préservation voire le renforcement de la **biodiversité** constitue un nouvel enjeu pour le territoire, entre autres, dans le cadre du traitement des friches industrielles. Ces enjeux doivent notamment être pris en compte dans les aménagements futurs des sites de Simon 1 et 2, de la Carrière Centrale ou encore de la Carrière Simon. Les espaces boisés se doivent d'être préservés tout en assurant l'accès du public. La forêt, qui occupe une partie du territoire, nécessite un suivi particulier au regard des conséquences du réchauffement climatique. Sa qualité doit être assurée du mieux possible. Les anciens vergers, parfois à l'abandon, méritent considération. Une réflexion doit être menée en la matière pour préserver au mieux cette richesse. La problématique des haies devra être prise en considération dans les espaces agricoles sachant que leur absence ou suppression génère parfois des coulées de boues aux effets indésirables. La CAFPF souhaite entreprendre une initiative autour d'une « micro-forêt urbaine ». La préservation des ZNIEFF s'avère évidemment indispensable.

4) Renforcer la coopération transfrontalière

La population de l'Eurodistrict SaarMoselle s'établit autour de 585.000 habitants dont 56% pour le Regionalverband de Sarrebruck et ses 10 communes, et 44% pour les intercommunalités françaises (CA Saint-Avold, CA Sarreguemines, CA Forbach, CC. Freyming-Merlebach et CC Warndt).

Cette situation témoigne d'une organisation territoriale bien différente d'un pays à l'autre avec une plus grande complexité en matière de gouvernance côté français.

Nonobstant cette situation, le renforcement de la coopération transfrontalière apparaît comme indispensable et son utilité a déjà été prouvée ne serait-ce que dans le domaine de la santé. Mais la

coopération institutionnelle et les initiatives qui en découlent n'est représentative que d'une partie de l'activité transfrontalière qui mobilise un tissu de partenaires notamment privés bien plus large comme en témoigne les milliers d'emplois de travailleurs frontaliers ou encore les nombreux élèves français fréquentant des établissements franco-allemands.

La politique que les partenaires institutionnels entendent développer dans les prochaines années vise donc à renforcer non seulement la coopération au travers de nouvelles initiatives mais surtout à **faire grandir le sentiment d'appartenance à une agglomération transfrontalière** qui épouse pleinement la **biculturalité** du territoire et d'une partie de ses habitants dont on souhaite faire croître le nombre notamment par une meilleure maîtrise de la langue du voisin. Les politiques favorables à plus de convergences tendent à se développer pour répondre à une vision commune de l'évolution du territoire qui se traduit au sein d'objectifs définis ensemble et d'une stratégie construite en commun pour y aboutir. La Communauté d'Agglomération de Forbach est très favorable à faire du territoire du GECT SaarMoselle un espace européen expérimental et ce dans les domaines les plus divers. L'étroite conurbation au sein de l'agglomération transfrontalière devrait être considérée comme un facteur avantageux pour expérimenter des solutions franco-allemandes innovantes et fortement intégratrices. Les initiatives à développer en concertation avec les deux Etats, le Land de Sarre, la Région Grand Est et le Département de la Moselle devraient faciliter la construction d'une agglomération transfrontalière servant d'exemple à d'autres territoires.

D'une manière générale, les objectifs suivants ont été retenus dans la nouvelle stratégie territoriale 2027 :

- **augmenter l'attractivité du territoire** : contribuer au rayonnement culturel du territoire, proposer des offres de tourisme attractives, des infrastructures à la hauteur des attentes des habitants pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés et les investisseurs
- **Impulser le dynamisme économique** : promouvoir le territoire pour y attirer les investisseurs, tout en mettant l'accent sur les projets responsables et durables, accompagner le développement des compétences et de la formation (cursus universitaire et formation continue)
- **Développer l'identité régionale** : sensibiliser la population à l'identité régionale en développant l'apprentissage de la langue du voisin et en valorisant les compétences interculturelles et les échanges
- **Favoriser la mobilité et le développement urbain responsable** : faciliter les déplacements des habitants et encourager les transports publics pour les travailleurs frontaliers, tout comme les étudiants (cours ou stages) et les écoliers, ainsi que de coordonner les politiques de planification territoriale et d'urbanisme
- **Renforcer la cohésion sociale et territoriale** : améliorer la cohésion sociale par l'accès aux services transfrontaliers, en mettant l'accent sur les services et structures de santé de part et d'autre de la frontière.

Autour de ces objectifs, cinq volets thématiques ont été retenus :

- **L'interculturalité et le bilinguisme** (développement du multilinguisme chez les enfants et les jeunes ; développement des compétences interculturelles des citoyens et des relations intergénérationnelles ; constitution d'un réseau d'acteurs du travail de jeunesse ; augmentation du nombre de jeunes ayant une expérience pratique en milieu professionnel dans le pays voisin)
- **Le développement économique** (Augmenter l'attractivité du territoire afin d'y attirer de nouveaux investisseurs et fidéliser les entreprises ; rendre la région SaarMoselle plus attractive

pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés ; renforcer les compétences ciblées de la main-d'œuvre en SaarMoselle)

- **Le développement urbain et territorial durable / transport** (Mise en place d'un projet de territoire transfrontalier / d'une stratégie d'aménagement commune pour l'Eurodistrict ; développement d'un réseau urbain à l'échelle transfrontalière)
- **La santé** (Mise en place d'une coopération sanitaire transfrontalière pérenne ; élargir l'offre de soins hospitaliers ; créer un accès plus large et plus facile aux services de soins ; faciliter la mobilité du personnel sanitaire et médical)
- **Le tourisme** (sensibiliser les acteurs du tourisme ; développer de bonnes infrastructures ; proposer des services adaptés ; développer des offres touristiques et des mesures de marketing attractives)

La présence de l'Université de la Sarre devrait contribuer à mettre en place des **filières de formations supérieures** intéressant de jeunes diplômés français de Moselle-Est. En ce sens, il conviendrait que les universités lorraines et l'Université de la Sarre parviennent à proposer des formations se déroulant dans l'espace de l'agglomération transfrontalière. En la matière, l'objectif est aussi de maintenir sur place de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Les acteurs de l'Eurodistrict SaarMoselle devraient également porter leur attention et leurs efforts sur l'acclimatation des **process d'Intelligence Artificielle** qui se développent dans toutes les activités et notamment industrielles, mais aussi les services ou la santé.

Tous ces objectifs doivent évidemment se traduire par des actions et mesures concrètes. Certaines ont été inventoriées comme, par exemple : la mise en place d'une équipe mobile d'animateurs proposant des activités interculturelles ; construction de crèches transfrontalières ; création d'un centre d'information et de conseil transfrontalier pour les entreprises ; mise en place d'une plateforme territoriale de la formation, de l'emploi et des compétences transfrontalières ; envisager la mise en place d'un AOM Transfrontalière ; développement du réseau commun de pistes cyclables transfrontalières ; amélioration de l'accès aux soins (projet GeKo) – Extension de la convention MOSAR à de nouvelles spécialités médicales ; élaboration d'offres forfaitaires transfrontalières pour les cyclotouristes ; mise en place de circuits touristiques à thème ; etc

La déclinaison d'objectifs ne saurait constituer une fin en soi. Le renforcement de la coopération transfrontalière à l'échelle de l'agglomération Sarrebruck-Moselle-Est suppose à la fois un renforcement des outils et moyens de coopération, notamment de l'Eurodistrict, et une pratique plus systématique des coopérations. **L'étroite conurbation qui distingue cette agglomération transfrontalière justifierait une approche expérimentale franco-allemande exceptionnelle pour en faire un territoire européen test visant une très forte intégration.**

Pour la Communauté d'Agglomération de Forbach, les orientations retenues vont dans le bon sens, sachant qu'elle considère les aspects liés à la biculturalité, au bilinguisme, à la formation et à l'emploi, à la santé, à l'aménagement du territoire ou aux transports comme prioritaires. Elle y ajoute un aspect important à ses yeux, à savoir l'environnement et le développement durable. Le positionnement géographique de l'Eurodistrict devrait constituer un atout plus affirmé pour l'ensemble du territoire transfrontalier.

Principaux projets en cours de l'Eurodistrict :

- Bibus : bibliobus transfrontalier
- Ligne de bus MS (Hombourg-Haut – Sarrebruck)
- Projet « GEKO » en matière de coopération sanitaire avec projet de développement de la convention MOSAR
- Projet « COSAN » en matière de coopération sanitaire
- Projet « MORO » en matière de simulation autour de l'aménagement du territoire transfrontalier
- Projet « CAMT et SESAM'GR » en matière de mobilité des jeunes à l'échelle transfrontalière
- Projet « Ticketing SaarMoselle » - Projet achevé en matière de mobilité

SYNTHESE DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

Au regard de la situation présente, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach ambitionne, notamment dans la durée du présent mandat (2020-2025) :

A - POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CONFORTER L'EMPLOI

- | |
|--|
| 1 - Améliorer l'accueil et l'appui aux entreprises y compris les Start-Up |
| 2 - Contribuer à conforter les activités économiques existantes |
| 3 - Conforter la logique de pôles ou plateformes pour favoriser la formation et l'innovation |
| 4 - Contribuer à l'appropriation et au développement des outils d'intelligence artificielle par les divers acteurs afin de conforter les activités et éviter la fragilisation des entreprises faute de modernisation des process |
| 5 - Favoriser le développement de nouvelles filières de formation en adéquation avec les besoins des entreprises notamment locales et de Moselle-Est |
| 6 - Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et les aider à mieux les articuler avec le monde économique |
| 7 - Soutenir la création, sur le territoire, d'un master en ingénierie industrielle |
| 8 - Favoriser le développement de nouveaux emplois dans les services, le développement durable, l'ESS |
| 9 - Favoriser l'usage des outils numériques y compris dans la sphère commerciale et des services |
| 10 - Aménager les espaces fonciers communautaires pour accueillir de nouvelles activités créatrices d'emplois y compris les friches industrielles (HBL) notamment avec le concours de l'EPFGE |
| 11 - Améliorer la qualité environnementale des zones d'activités |
| 12 - Contribuer au renforcement de l'attractivité touristique du territoire notamment en accentuant le rôle du Parc Explor – Carreau Wendel |
| 13 – Conforter et développer les outils d'accompagnement des porteurs de projets - |
| 14 – Conforter l'espace de Coworking « La Turbine » dans l'orientation d'un « Tiers lieux » - Répondre à l'AMI « Fabriques de territoire » |

B - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET SA COHESION EN MATIERE SOCIALE, CULTURELLE ET DE FORMATION

- | |
|--|
| 1 - Agir pour mettre un frein à l'érosion démographique |
| 2 - Agir pour réduire la paupérisation de la population |
| 3 - Favoriser le lien social et le vivre ensemble |
| 4 - Favoriser la réussite éducative |
| 5 - Améliorer le cadre et la qualité de vie en particulier dans les espaces urbains, bourgs et villages |
| 6 - Favoriser le maintien voire le renforcement des services publics |
| 7 - Enrayer l'évolution du territoire en espace « périphérique » |
| 8 - Conforter la vie culturelle, sportive et associative |
| 9 - Développer des politiques actives en direction des familles, des jeunes et des seniors |
| 10 - Appuyer l'éducation scolaire pour renforcer les chances de réussite des enfants – Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire – Soutenir « la deuxième chance » |
| 11 - Contribuer à l'apprentissage de la langue du voisin (allemand) |
| 12 - Aider à renforcer l'offre de formation et de qualification des habitants – Favoriser l'inclusion numérique – Développer des offres de formations supérieures en s'appuyant sur la présence de l'Université de la Sarre. |

13 - Renforcer l'attractivité du centre-ville de Forbach au travers du dispositif ACV – Redensifier le centre-ville par une offre qualitative de l'habitat – Favoriser la diversité de l'offre commerciale et de services – Améliorer l'accessibilité et les mobilités
14 - Requalifier les quartiers QPV dans le cadre de la NPNRU
15 - Protéger, entretenir et valoriser le patrimoine
16 -Mettre en œuvre le CLS et notamment lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins
17 - Contribuer à renforcer la sécurité publique et faire reculer le sentiment d'insécurité notamment dans le cadre du CISPDR
18 - Sécuriser le réseau d'initiative publique de fibre optique
19 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins de Moselle-Est
20 - Faire ensemble de l'Eurodistrict Sarrebruck-Moselle-Est une véritable agglomération transfrontalière notamment en utilisant le recours aux expérimentations territoriales
21 - Valoriser le territoire – Développer un marketing territorial
22 – Favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
C - INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
1 - Inscrire le territoire, au travers de son PCAET, dans la trajectoire de la transition énergétique et écologique – Préserver - améliorer l'environnement
2 - Favoriser la modernisation de l'habitat et notamment le confort thermique – Conforter l'habitat – Mise en œuvre du PLH
3 - Préserver les paysages et les espaces naturels – Lutter contre toutes les formes de pollutions - Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation excessive des sols – Protéger l'environnement
4 - Réduire les émissions de GES
5 - Favoriser la préservation de la biodiversité – Conforter la trame verte et bleue
6 - Réussir la requalification des friches industrielles
7 - Moderniser les équipements publics communaux – Favoriser notamment les économies d'énergie
8 - Contribuer, au travers du PAT, à renforcer les productions locales et les circuits courts
9 - Favoriser les modes de déplacements doux
10 - Mettre en œuvre un nouveau schéma cyclotouristique pour irriguer la globalité du territoire et renforcer les liaisons vers les territoires voisins
11 - Poursuivre la modernisation de la flotte de transport collectif et favoriser l'utilisation des transports collectifs
12– Relever le défi de l'aménagement du territoire en tenant compte des problématiques de remontée des eaux de la nappe de grès du trias inférieur. Développer, dans le long terme, une politique de valorisation de cette réserve d'eau
13 – Sécuriser l'approvisionnement en eau potable – Contribuer à la constitution d'un regroupement des producteurs d'eau à l'échelle de la Moselle-Est
14 – Poursuivre la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement – Restructurer la station d'épuration de Marienau
15 – Contribuer, au travers de la GEMAPI, à améliorer la qualité des cours d'eau
16 – Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés
D – RENFORCER LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE
1 – Développer le multilinguisme chez les enfants et les jeunes
2 – Développer les compétences interculturelles des citoyens et les relations intergénérationnelles
3 – Constituer un réseau d'acteurs du travail de la jeunesse

4 – Augmenter le nombre de jeunes ayant une expérience pratique en milieu professionnel dans le pays voisin
5 – Augmenter l’attractivité du territoire afin d’y attirer de nouveaux investisseurs et fidéliser les entreprises
6 – Rendre la région SaarMoselle plus attractive pour attirer et retenir des travailleurs qualifiés
7 – Renforcer les compétences ciblées de la main-d’œuvre en SaarMoselle
8 – Développer un réseau urbain à l’échelle transfrontalière
9 – Améliorer les outils de planification à l’échelle transfrontalière
10 – Mise en place d’une AOM transfrontalière
11 – Pérenniser et développer le réseau de transport transfrontalier
12 – Développer le réseau de pistes cyclables transfrontalières
13 – Développer l’électromobilité
14 – Mettre en place une coopération sanitaire transfrontalière pérenne
15 – Elargir l’offre de soins hospitaliers
16 – Créer un accès plus large et plus facile aux services de soins
17 – Faciliter la mobilité du personnel sanitaire et médical
18 – Sensibiliser les acteurs du tourisme
19 – Développer de bonnes infrastructures
20- Proposer des services adaptés
21-Développer des offres touristiques et des mesures de marketing attractives
22 – Développer des offres de formations supérieures en s’appuyant sur la présence de l’Université de la Sarre

LE VIVIER DE PROJETS ET LES PROJETS PRIORITAIRES

POUR LE TERRITOIRE A COURT ET PLUS LONG TERME

PRESENTATION DES PROJETS PAR NATURE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FORMATION

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Aménagement du triangle de l'Eurozone	CAFPP	Projet en cours	A – 10
Territoire d'Industrie : Pôle d'innovation UTTOPIA Forbach	CAFPP	Projet en cours	A – 1 / A -3
Développer l'espace « coworking » La Turbine – AMI « Fabriques de territoire »	CAFPP	Projet en cours	A 9 – A 14
ménagement de la plateforme « SEW » du technopole	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	A – 10
Aménagement de la zone du « Petit Bois » à Oeting	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	A – 10
Renforcement des moyens matériels du pôle d'innovation UTTOPIA	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	A – 3 / A – 4
POCE et Territoire d'industrie : Organiser la promotion et la prospection à l'échelle de la grande région	Partenaires POCE / TI	Projet à mûrir	A – 1
POCE : Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial intégrant le volet frontalier	Partenaires POCE	Projet à mûrir	A – 1 / B – 21
POCE et Territoire d'Industrie : Mettre en place un observatoire et une plateforme territoriale de la formation, des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière	Partenaires POCE / TI	Projet à mûrir	A – 3 / A – 5 D – 6

POCE : créer un pôle de formation transfrontalier « métiers du bâtiment »	Partenaires POCE	Projet à mûrir	A – 3 / A – 5
POCE : création d'un centre de formation en quartier politique de la ville	BEHREN	Projet à mûrir	A – 3 / A – 5 B – 14
POCE et Territoire d'industrie : aménagement de l'Eurozone Forbach-Nord	CAFPP	Projet à mûrir	A – 10 C – 6
POCE : aménagement de la zone Heid de Stiring-Wendel	CAFPP	Projet à mûrir	A – 10
POCE : développer l'économie numérique	Partenaires POCE	Projet à mûrir	A – 3 / A – 4 / A – 9
POCE : Créer un pôle d'animation territorial de l'économie sociale et solidaire	CAFPP	Projet en cours	A – 8
POCE : Soutien aux start-up innovation	Partenaires POCE		A – 1

EQUIPEMENTS PUBLICS

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Rénovation de la piscine olympique	CAFPP	Projet en cours	C – 7
Aménagement du nouvel IFSI	CAFPP	Projet en cours	A – 5 / B – 6 / C – 6
Réhabilitation de l'ancien Centre de Rééducation Fonctionnelle du site Sainte-Barbe	CAFPP	Projet à mûrir	C – 6
Acquisition foncière pour l'emplacement de la future compagnie de Gendarmerie	CAFPP	Projet à mûrir	B – 6
Aménagement alimentation électrique de l'aire de stationnement des GDV	CAFPP	Projet en cours été 2021	B – 5
Remplacement des panneaux translucides	ALSTING	Projet 2021	C – 7

de la toiture de la salle polyvalente			
Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de l'ASCA et Club House du football	ALSTING	Projet 2021	C – 7
Réfection et isolation toiture bâtiment communal 1, rue Abbé Grosse	ALSTING	Projet 2021	C – 7
Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en maison communale et restructuration de la mairie actuelle en pôle santé	ALSTING	Projet 2022-2023	B – 16 / C – 7
Création d'une salle des fêtes des Jardins ouvriers 1	BEHREN	Projet 2021	B – 3
Aménagement d'un nouveau stade omnisport	BEHREN	Projet en cours	B – 8
Démolition – Reconstruction d'un nouveau Club House des Jardins ouvriers 1	BEHREN	Projet 2021	B – 3
Construction d'une salle culturelle	BEHREN	Projet fin 2021	B – 3 / B – 8
Aménagement d'une ferme pédagogique	BEHREN	Projet 2021	B – 2 / B – 3
Installation d'une Maison France Services	BEHREN	En cours	B - 6
Rénovation de l'école Jean Lurçat	COCHEREN	En cours	C - 7
Rénovation et réhabilitation de l'école des Frères Lerond	COCHEREN	Projet 2022-2023	C - 7
Création d'une Maison médicale et de logements seniors	COCHEREN	Projet 2023-2024	B – 16 / B 2
Forage d'un puits et travaux d'aménagement d'un arrosage automatique des terrains de football	DIEBLING	Projet à mûrir	C - 7

Création nouvelle école – Gymnase – Parkings et abords	DIEBLING	Projet 2024	B – 6 / C - 7
Construction de la nouvelle mairie	ETZLING	Projet en cours	B - 6
Travaux au niveau des bâtiments scolaires	ETZLING	Projet 2022	B – 6 / C - 7
Construction d'un plateau sportif des écoles	FARSCHVILLER	Projet 2023 – 2024	B – 6
Nouvelle cantine scolaire	FARSCHVILLER	Projet à mûrir	B - 6
Rénovation énergétique du complexe gymnase – Salle des fêtes	FOLKLING	Projet 2021	C - 7
Mise en avant du patrimoine remarquable de la Ville (ACV)	FORBACH	Projet 2022-2023	B – 13 / B - 15
Réaménagement de la médiathèque (ACV)	FORBACH	Projet 2023	B – 13 / B - 8
Réhabilitation de l'école Louis Houpert (ANRU)	FORBACH	Projet 2022	B – 14 / C - 7
Création d'une Maison de la Jeunesse et de la Culture rue de Remsing (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B – 14 / B - 8
Agrandissement du centre social du Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2022	B – 14 / B - 8
Création d'une nouvelle crèche au Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B – 14 / B - 6
Restructuration de l'ancienne crèche en ludothèque et bibliothèque (ANRU)	FORBACH	Projet 2025	B – 14 / B - 8
Création d'une Maison France Services au Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B – 14 / B - 6
Annexe Maison France Services à Bellevue (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B 14 / B - 6
Création d'une nouvelle crèche à Bellevue (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B – 14 / B - 6
Rénovation de l'école primaire de Bellevue (ANRU)	FORBACH	Projet 2022	B – 14 / C - 7

Restructuration de l'ancienne maternelle en Centre Social à Bellevue (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B – 14 / B - 6
Bellevue – GS 1 – ITE + Fenêtres	FORBACH	projet 2022	C – 7
Bellevue – 114, rue Henri Kaufmann	FORBACH	Projet 2022	C - 7
Bellevue – Gymnase Handball – Menuiseries extérieures	FORBACH	Projet 2022	C – 7
BRUCH – GS – Toiture + bardage	FORBACH	Projet 2022	C – 7
BRUCH – GS – Accessibilité PMR pour WC	FORBACH	Projet 2022	C - 7
CENTRE-VILLE – Synagogue – Accessibilité PMR + Incendie	FORBACH	Projet 2022	C – 7
CENTRE-VILLE – GS Centre – Préau + sanitaire extérieur	FORBACH	Projet 2022	C – 7
CENTRE-VILLE – CAC – Fin des travaux	FORBACH	Projet 2022	C – 7
CENTRE-VILLE – Mairie – Mise aux normes incendie et isolation	FORBACH	Projet 2022	C – 7
CENTRE-VILLE – Salle Bauer – Création WC PMR + Menuiseries extérieures	FORBACH	Projet 2022	C – 7
CREUTZBERG – Clôture + contrôle d'accès GS Creutzberg	FORBACH	Projet 2022	C – 7
MARIENAU - - GS – Sécurité incendie + WC	FORBACH	Projet 2022	C – 7
MARIENAU – GS – Nouvelle maternelle	FORBACH	Projet 2022	C – 7
PETITE-FORET – Parc du Schlossberg – Rénovation des murs de soutènement	FORBACH	Projet 2022	B – 15
PETITE-FORET – Accessibilité PMR du Burghof	FORBACH	Projet 2022	C – 7
PETITE-FORET – Club House Pétanque Val d'Oeting – Démolition - Reconstruction	FORBACH	Projet 2022	C – 7

PETITE-FORET – Réparations du stade du Schlossberg	FORBACH	Projet 2022	C – 7
PETITE-FORET – Aire de jeux du Schlossberg	FORBACH	Projet 2022	B – 9
WIESBERG – Gymnase spécialisé – Isolation et toiture	FORBACH	Projet 2022	C - 7
Création d'un atelier communal	KERBACH	Projet 2021	C - 7
Création d'une salle de musique	KERBACH	Projet 2021	B - 8
Création d'un parc sportif urbain	MORSBACH	Projet 2023	B - 8
Construction d'un complexe sportif	OETING	Projet 2023 – 2024	B - 8
Création d'une aire de jeux	OETING	Projet 2022 – 2023	B - 5
Rénovation thermique de l'école	OETING	Projet 2024	C - 7
Installation de la climatisation à la mairie	OETING	Projet 2021	C - 7
Réfection des sanitaires de l'école	OETING	Projet 2021	C - 7
Construction d'un centre technique	PETITE-ROSSELLE	Projet fin 2022	C - 7
Requalification du Pferdestall	PETITE-ROSSELLE	Projet 2024	C – 7 / B - 8
Réhabilitation de l'ancienne école en Maison des associations intergénérationnelle	ROSBURCK	Projet 2021	C – 7 / B - 8
Réhabilitation et mise aux normes du groupe scolaire « La Forêt »	SCHOENECK	Projet mûr	C - 7
Restructuration des installations footballistiques	SPICHEREN	Projet en cours	C – 7 / B - 8
Extension et restructuration de l'école maternelle du village tranche 1	SPICHEREN	Projet en cours et complété en 2021	C - 7
Extension du cimetière	SPICHEREN	Projet en cours	
Extension et restructuration de l'école maternelle 2	SPICHEREN	Projet mûr	C- 7
Rénovation bâtiment 1/3, rue de Schoeneck	STIRING-WENDEL	Projet 2021	C – 7 / B 16

– Travaux d’isolation et huisserie			
Rénovation Hôtel de Ville et complexe administratif	STIRING-WENDEL	Projet 2022	C - 7
Réhabilitation ancienne école et transformation en mairie	THEDING	Projet 2021	C – 7 / B - 6

MOBILITE

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Acquisition de 3 bus GNV pour Forbus	CAFPF	Projet en cours	C - 1 / C - 11
Acquisition de 2 bus GNV pour Forbus	CAFPF	2022	C - 1 / C - 11
Installation de bornes hybrides de rechargement pour véhicules électriques	CAFPF	2021/2023	C – 1 / C - 4
Réalisation du 3 ^{ème} tronçon de la piste cyclable Spicheren – Tenteling	CAFPF	Projet en cours	C - 9
Extension de la gare routière	CAFPF	Projet à mûrir	C - 11
Mise en œuvre du nouveau schéma de pistes cyclables	CAFPF	Projet(s) à mûrir	C - 10
Installation de bornes électriques	COCHEREN	Projet 2022	C – 1 / C - 4
Création d’un parking et d’un évitement de bus à l’école Jean Lurçat	COCHEREN	Projet 2021-2023	C - 11
Réhabilitation du cheminement piétonnier accessible PMR et aménagement modes doux	DIEBLING	Projet 2021	C - 9
Réaménagement du chemin piéton menant aux écoles, aux complexes sportif et polyvalent	ETZLING	Projet fin 2021 – 2022	C - 9
CENTRE-VILLE – Rampe – Place de l’Alma	FORBACH	Projet 2022	C – 7

ENVIRONNEMENT – EAU – ASSAINISSEMENT – GEMAPI – OM – CHAUFFAGE – PAT

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Aménagement des abords de l'IFSI et du Conservatoire	CAFPP	2022	C - 6
Aménagement du Waeschbach (Behren – Etzling – Kerbach)	CAFPP	2021/2022	C 15
Aménagement d'un filtre planté de roseaux à Kerbach	CAFPP	Projet en cours	C – 14 / C - 15
Restructuration de la station d'épuration de Marienau	CAFPP	Projet à mûrir	C - 14
Réalisation d'un nouveau quai de déchargement des déchets	CAFPP	Projet à mûrir	C - 16
Etude Plan Climat Air Energie Territorial (Révision)	CAFPP	Projet en cours	C - 1
Plan Alimentaire Territorial (PAT)	CAFPP	Projet en cours	C - 8
Aménagement des Jardins familiaux des jardins ouvriers 1	BEHREN	Projet 2021	B – 5
Maîtrise de l'énergie par le remplacement de l'éclairage existant rue de la Paix, ZA RD 910	DIEBLING	Projet 2021	C - 7
Remplacement de 2 chaudières fioul par chaudières gaz	DIEBLING	Projet 2021	C - 7
Maîtrise de l'énergie par le remplacement de l'éclairage existant	DIEBLING	Projet 2021	C - 7
Réaménagement du parvis de la mairie (ACV)	FORBACH	Projet 2023	B - 13
Réaménagement du secteur Zone Piétonne (ACV)	FORBACH	Projet 2022	B - 13
Réaménagement du secteur Eglise Saint-Rémi (ACV)	FORBACH	Projet 2024	B - 13

Mise en place d'un système rapide de piétonisation du centre-ville (ACV)	FORBACH	Projet 2022	B - 13
Requalification de l'avenue Saint-Rémy – Phase 2 et Phase 3 (ACV)	FORBACH	Projet 2022	B - 13
Mise en place de continuités piétonnes reliant les parkings aux lieux d'intensité urbaine (ACV)	FORBACH	Projet 2023	B - 13
Mise en place d'actions ciblées de requalification de l'axe historique (ACV)	FORBACH	projet 2023	B - 13
Aménagement du secteur central – Parc central Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2024	B – 14 / B – 3 / B - 5
Aménagement du parvis de l'église du Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2024	B - 14
Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à l'église	KERBACH	Projet 2021	C - 7
Mise en œuvre d'un jardin pédagogique pour les élèves de l'école élémentaire	MORSBACH	Projet en cours	B – 4
Installation de 5 distributeurs de canisacs	OETING	projet 2021	C - 3
Aménagement paysager de la coulée verte	STIRING-WENDEL	Projet 2022	C - 3
Travaux de renaturation de la Merle de Saint-Avold à Freyming-Merlebach	SIEAR	Projet 2021	C - 15
Programme de renaturation de la Rosselle – Phase 2	SIEAR	Projet à mûrir sur 5 ans	C - 15
Réaménagement de la berge à proximité du DO de Saint-Avold	SIEAR	Projet à mûrir	C - 15
Etude de lutte contre les coulées de boues sur les quartiers Dourd'hal et Lemire	SIEAR	Projet à mûrir	C - 15

Etude temps de pluie sur le périmètre du SAGE Bassin Houiller	SAGE	Projet à mûrir	C - 15
---	------	----------------	--------

HABITAT

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
OPAH Agglomération	CAFPF	En cours	C - 2
OPAH – RU Forbach	CAFPF	En cours > 2025	C – 2 / B - 13
OPAH – CD Forbach	CAFPF	2022/2024	C – 2 / B - 14
Dispositif « Faire » Rénovation thermique	CAFPF	En cours	C – 1 / C - 2
Création d'une résidence sénior au centre-ville (ACV)	FORBACH	Projet 2023-2024	B – 9 / B - 13
Création d'un ensemble regroupant une résidence étudiante et des logements T2 et T3 (Ilot et square des Tuileries) (ACV)	FORBACH	PROJET 2025	B – 9 / B - 13
Démolition des 3 tours des Dahlias (ANRU)	A définir	Procédure de carence en cours par CAFPF – Procédure d'expropriation à engager – Démolition	B - 14
Démolition de la tour 4 des Dahlias (ANRU)	FORBACH	Projet 2023/2025	B - 14
CENTRE-VILLE – Logements – Douches PMR	FORBACH	Projet 2022	C – 2
Création de 5 logements communaux	KERBACH	Projet 2022	B - 9

TOURISME

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Valorisation des Hauteurs de Spicheren	CAFPF	Projet en cours	A - 12
Mise en œuvre du schéma de développement touristique de l'agglomération de Forbach avec, entre autres, valorisation	CAFPF/VILLES	Projets à mûrir	A - 12

des Hauteurs de Spicheren, du Hérappel ou encore du Schlossberg			
Ajout d'iconographie dans le musée du Carreau Wendel	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2021	A - 12
Mise en place d'audio ou de visio guides pour accompagner le visiteur	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2022 ou 2023	A - 12
Création d'une salle d'immersion à 360°	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2023 ou 2024	A - 12
Réaménagement, modernisation, développement des espaces scénographiques et muséographiques	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2023 ou 2024	A - 12
Intervention d'entretien et de restauration du Puits Vuillemin 2	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2023	A – 12 / B - 15

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Sécurisation du réseau communautaire de fibre optique FTTH	CAFPF	2021	B - 18
Equipement numérique des écoles maternelles et élémentaires	COCHEREN	Projet 2021	B – 4 / A - 9
Achats nécessaires à la dématérialisation administrative en mairie	OETING	Projet 2021	

SECURITE – ACCESSIBILITE

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Création d'un centre de supervision urbain	BEHREN	Projet 2021	B - 17
Sécurisation de l'école Louis Pasteur	BEHREN	Projet 2021	B - 5
Travaux de sécurisation des	COCHEREN	Projet 2021	B - 5

abords de l'école Jean Lurçat			
Création d'un carrefour avec feux de récompense rue des Moulins	COCHEREN	Projet 2021	B - 5
Installation de défibrillateurs	METZING	En cours	B - 5
Mise aux normes ADAP	METZING	Projet 2022	B - 5
Sécurisation des accès aux écoles maternelles et primaires Rue de l'Ecole	SPICHEREN	Projet 2021	B - 5
Mise en sécurité accès au site Parc Explor	Syndicat Mixte Musée de la Mine	Projet 2021	B - 17
Développement d'un schéma intercommunal de vidéoprotection	CAFPF / Communes	Projet à mûrir	B - 17

URBANISME

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Aménagement et urbanisation de la zone AU rue de Béning	COCHEREN	Projet à mûrir	B - 5

VOIRIE

Intitulé du projet	Porteur	Maturité	
Requalification et sécurisation de la rue de la Paix	DIEBLING	Projet en cours	B - 5
Aménagement d'un giratoire sur la RD 910	DIEBLING	Projet 2021	B - 5
Réfection et création de trottoirs et voirie : rue du Pont, Saint-Joseph, de la Barrière (liaison rue de l'Abreuvoir et rue du Petit-Paris) et extension voirie rue des Champs ; création de l'impasse du Strichbach et de l'impasse du ruisseau	DIEBLING	Projet 2023	B - 5

Enfouissement des réseaux secs partiellement dans la rue des Moulins	ETZLING	Projet 2021	B - 5
Démolition du Pont actuel et reconstruction	ETZLING	Projet 2 ^{ème} semestre 2021	B - 5
Aménagement rue de la Gare – Enfouissement réseaux – Trottoirs	FARSCHVILLER	Projet 2022	B - 5
Requalification de la rue de la Collierie (ANRU)	FORBACH	Projet 2024	B - 14
Requalification de l'avenue de l'Europe (ANRU)	FORBACH	Projet 2026	B - 14
Restructuration de la rue Henri Kauffmann (ANRU)	FORBACH	Projet 2023	B - 14
Restructuration de la rue du Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2026	B - 14
Création de voirie de lotissement sur le parc central au Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2026	B - 14
Création de voirie de lotissement sur l'ancien collège du Wiesberg (ANRU)	FORBACH	Projet 2027	B - 14
Requalification de la rue du Général Patch (ANRU)	FORBACH	Projet 2025	B - 14
Restructuration de la rue de Remsing (ANRU)	FORBACH	Projet 2024	B - 14
Rénovation de l'éclairage public	METZING	Projet 2021	B – 5 / C - 7
Aménagement entrée de ville, rénovation de voiries et création de trottoirs	METZING	Projet 2022	
Rénovation de l'éclairage public et mise en place de végétalisation dans la rue Nationale – 3 ^{ème} Tranche	MORSBACH	Projet 2022	B – 5 / C - 7
Mise en place de bandes cyclables dans	MORSBACH	Projet 2022	C - 9

la rue Nationale – 3 ^{ème} Tranche			
Sécurisation rue de Gaubiving	OETING	Projet 2022	B - 5
Mise aux normes du parking de la salle polyvalente	ROSBRUCK	Projet fin 2021	B - 5
Travaux de voirie et de mise en esthétique des réseaux secs	ROSBRUCK	Projet 2021	B - 5
Rénovation de l'éclairage public programme 2021	SCHOENECK	2021	B – 5 / C - 7
Aménagement du parking rue de l'Eglise	SPICHEREN	Projet en cours	B - 5
Rénovation basse consommation de l'éclairage public	SPICHEREN	Projet en cours	B – 5 / C - 7
Requalification du réseau d'éclairage public communal	TENTELING	Projet 2021	B – 5 / C - 7
Réhabilitation quartier Logiest (VRD, EP et divers)	THEDING	Projet 2021	B - 5

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « fiche projet » selon modèle joint.

Cette partie 2, « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validés par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
4. Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement ni juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être

déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

☞ Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

5. Les engagements des partenaires

➤ Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires

➤ Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance
- Elaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets

➤ Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé
Etre facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrats préexistants signés par la Région
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires
- Le PTRTE est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en Commission Permanente.

➤ Les engagements de l'Etat :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat
- Etre facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

⇒ Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat
Mme Nejla GUL Chargée de mission auprès du DGS n.gul@agglo-forbach.fr ☎ 03.87.85.63.56 M. Jacques KOENIG DGS j.koenig@agglo-forbach.fr ☎ 03.87.85.56.62	Mme Marie-Pierre AUGUSTIN Directrice de la Maison de la Région de Metz mariepierre.augustin@grandest.fr ☎ 03.87.31.81.53 M. Serge TILLY Chef du service développement territorial de la Maison de la Région de Metz serge.tilly@grandest.fr ☎ 03.87.33.62.33 M. Laurent DALSTEIN Chargé de mission contractualisation Direction de la cohésion des territoires laurent.dalstein@grandest.fr ☎ 03.87.33.61.33	M. Bruno CHARLOT Sous-préfet bruno.charlot@moselle.gouv.fr ☎ 03.87.84.60.63 Mme Anne ALBERT Adjointe chef de bureau Aménagement du territoire anne.albert@moselle.gouv.fr ☎ 03.87.34.88.92 M. Hervé ETSAGUE Bureau des affaires interministérielles hervé.etsague@moselle.gouv.fr ☎ 03.87.84.60.10

6. Gouvernance du Pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du Comité de Pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

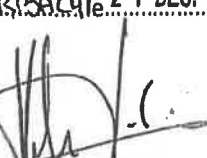
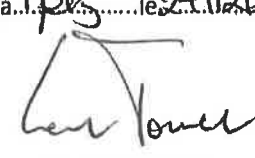
Région : Vice-président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

EPCI : Président et / ou son représentant / Directeur Général des Services et DGA

⇒ Signataires du Pacte

Territoire	Région	Etat
Jean-Claude HEHN Président de la CAFPF Maire d'Alsting	Jean ROTTNER Président de la Région Grand Est	Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

⇒ Signataires du Pacte

Territoire	Région	Etat
Fait à Forbach le 21 DEC. 2021  Jean-Claude HEHN Président de la CAFPF Maire d'Alsting 	Fait à Sarreguemine le 21 DEC. 2021  Jean BOTTNER Président de la Région Grand Est	Fait à Metz le 21 DEC. 2021  Laurent TOUVET Préfet de la Moselle

ANNEXES

ANNEXE – 1

PRESENTATION DES PROJETS PAR COLLECTIVITE

LE VIVIER DE PROJETS ET LES PROJETS PRIORITAIRES

POUR LE TERRITOIRE A COURT ET PLUS LONG TERME

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022	Projets prioritaires (choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours)
Rénovation de la piscine olympique communautaire (Forbach)	CAFPP	Projet en cours 2021 / 2022	
Aménagement du nouvel IFSI (Forbach)	CAFPP	Projet en cours 2021 / 2022	
Aménagement des abords de l'IFSI et du conservatoire (Forbach)	CAFPP	2022 – projet à déposer	
Aménagement du triangle de l'Eurozone (Forbach)	CAFPP	Projet en cours 2021 / 2022	
Acquisition de 3 bus GNV pour Forbus	CAFPP	Projet en cours 2021	
Acquisition de 2 bus GNV pour Forbus	CAFPP	Projet 2022 à mûrir	
Installation de bornes hybrides de recharge pour véhicules électriques	CAFPP	Projet sur 3 années (2021-2023)	
Aménagement du Waeschbach (Behren – Etzling – Kerbach)	CAFPP	Projet en cours 2021 / 2022	
Aménagement d'un filtre planté de roseaux attenant à la station d'épuration de Kerbach	CAFPP	Projet en cours 2021	

OPAH Agglomération	CAFPP	2021 en cours	
OPAH – RU (Forbach)	CAFPP	2021/2025 en cours	
OPAH – CD (Forbach)	CAFPP	2022-2024 mature	
Maintien du dispositif « FAIRE » dans le cadre de la rénovation thermique	CAFPP	En cours	
Pôle d'innovation « UTTOPIA » - Eurodev Forbach	CAFPP	2021 en cours	
Réalisation du 3^{ème} tronçon de la piste cyclable Spicheren – Tenteling	CAFPP	2021 en cours	
Extension de la gare routière (Forbach)	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	
Valorisation des Hauteurs de Spicheren	CAFPP	2021 – En cours	
Mise en œuvre du schéma de développement touristique de l'agglomération de Forbach avec, entre autres, valorisation des Hauteurs de Spicheren, du Hérappel ou encore du Schlossberg	CAFPP - Communes	Projets à mûrir	
Sécurisation du réseau de fibre optique communautaire	CAFPP	2022 – Projet à murir	
Aménagement de la plateforme « SEW » du technopôle de Forbach-Sud	CAFPP	2022 – Projet à murir	
Aménagement de la zone d'activité du « Petit Bois » à Oeting	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	
Réhabilitation de l'ancien Centre de Rééducation Fonctionnelle du site Ste-Barbe (Forbach)	CAFPP	2023 – Projet à mûrir	
Mise en œuvre du nouveau Schéma de pistes cyclables	CAFPP	2022 et suivantes – Projet à mûrir	
Renforcement des moyens matériels du Pôle d'innovation « UTTOPIA »	CAFPP	2022 – Projet à mûrir	

Développer l'espace « coworking » La Turbine – AMI « Fabriques de territoire »	CAFPP	Projet en cours	
Restructuration de la station d'épuration de Forbach-Marienu	CAFPP	Projet à mûrir	
Réalisation d'un nouveau quai de déchargement pour les déchets (Forbach)	CAFPP	Projet à mûrir	
Acquisition foncière pour l'emplacement de la future gendarmerie en dehors de Forbach	CAFPP	Projet à mûrir	
Aménagement alimentation électrique de l'aire de stationnement des GDV	CAFPP	ET2 2021	
Etude Plan Climat Air Energie Territorial (Révision)	CAFPP	En cours	
Plan Alimentaire Territorial (PAT)	CAFPP	En cours	
POCE et Territoire d'industrie : Organiser la promotion et la prospection à l'échelle de la grande région	Partenaire POCE / TI	Projet à mûrir	
POCE : Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial intégrant le volet frontalier	Partenaires POCE	Projet à mûrir	
POCE et Territoire d'Industrie : Mettre en place un observatoire et une plateforme territoriale de la formation et de l'emploi à dimension transfrontalière	Partenaire POCE / TI	Projet à mûrir	
POCE : créer un pôle de formation	Partenaires POCE	Projet à mûrir	

transfrontalier « métiers du bâtiment »			
POCE : création d'un centre de formation en quartier politique de la ville	BEHREN + CAFPF	Projet à mûrir	
POCE et Territoire d'Industrie : aménagement de l'Eurozone Forbach- Nord	CAFPF	Projet à mûrir	
POCE : Aménagement de la zone Heid de Stiring-Wendel	CAFPF	Projet à mûrir	
POCE : Développer l'économie numérique	Partenaires POCE	Projet à mûrir	
POCE : créer un pôle d'animation territorial de l'économie sociale et solidaire	CAFPF	Projet en cours	
POCE : Soutien aux Start-Up innovation	Partenaires POCE	Projet	
Développement d'un schéma intercommunal de vidéoprotection	CAFPF - Communes	Projet à mûrir	

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022)	Projets prioritaires (choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours)
Remplacement des panneaux translucides de la toiture de la salle polyvalente	Commune d'Alsting	Projet 2021	
Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de l'ASCA et Club House de football	Commune d'Alsting	Projet 2021	

Réfection et isolation toiture du bâtiment communal 1, rue Abbé Grosse	Commune d'Alsting	Projet 2021	
Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en maison communale et restructuration de la mairie actuelle en pôle santé	Commune d'Alsting	Projet 2022-2023	
Création d'un centre de Supervision Urbain	Commune de Behren –lès-Forbach	Projet 2021	
Sécurisation de l'école Louis Pasteur	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet 2021	
Création d'une salle des fêtes des Jardins Ouvriers 1	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet 2021	
Création d'un pôle de formation	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet fin 2021	
Aménagement d'un nouveau stade omnisport	Commune de Behren-lès-Forbach	En cours	
Démolition et reconstruction d'un nouveau Club House des Jardins Ouvriers 1	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet 2021	
Construction d'une salle culturelle	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet fin 2021	
Aménagement des Jardins familiaux des Jardins Ouvriers 1	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet 2021	
Aménagement d'une ferme pédagogique	Commune de Behren-lès-Forbach	Projet 2021	
Rénovation d'un bâtiment communal pour installation de la mairie	Commune de Bousbach	Projet 2022	
Installation de bornes électriques	Commune de Cocheren	Projet 2022	
Création d'un parking et d'un évitement de bus à l'école Jean Lurçat	Commune de Cocheren	Projet 2021-2023	
Rénovation de l'école Lurçat	Commune de Cocheren	En cours	
Travaux de sécurisation des	Commune de Cocheren	Projet 2021	

abords de l'école Lurçat			
Rénovation et réhabilitation de l'école les Frères Lerond	Commune de Cocheren	Projet 2022-2023	
Équipement numérique des écoles maternelles et élémentaires	Commune de Cocheren	Projet 2021	
Création d'une Maison médicale et de logements seniors	Commune de Cocheren	Projet 2023-2024	
Aménagement et urbanisation de la zone AU rue de Béning	Commune de Cocheren	Projet à mûrir	
Création d'un carrefour avec feux de récompense rue des Moulins	Commune de Cocheren	Projet 2021	
Requalification et sécurisation de la rue de la Paix	Commune de Diebling	En cours 2021	
Aménagement d'un giratoire sur la RD910	Commune de Diebling	Projet 2021	
Sécurisation rue de Tenteling	Commune de Diebling	Projet 2021	
Maîtrise de l'énergie par le remplacement de l'éclairage existant rue de la Paix, ZA RD 910	Commune de Diebling	Projet 2021	
Forage d'un puits et travaux d'aménagement d'un arrosage automatique des terrains de football du CSD	Commune de Diebling	Projet en attente	
Réhabilitation du cheminement piétonnier accessible PMR et aménagement modes doux	Commune de Diebling	Projet 2021	
Remplacement de 2 chaudières fioul par chaudière gaz	Commune de Diebling	Projet 2021	
Maîtrise de l'énergie par le remplacement de l'éclairage existant	Commune de Diebling	Projet 2021	

Réfection et création de trottoirs et voirie : rue du Pont, Saint-Joseph, de la Barrière (liaison rue de l'abreuvoir et rue du Petit Paris) et extension voirie rue des champs ; création de l'impasse du Strichbach et de l'impasse du ruisseau	Commune de Diebling	Projet 2023	
Création nouvelle école – Gymnase – Parkings et abords	Commune de Diebling	Projet 2024	
Construction de la nouvelle mairie	Commune d'Etzling	Travaux en cours	
Enfouissement des réseaux secs partiellement dans la rue des Moulins	Commune d'Etzling	Projet 2021	
Démolition du pont actuel et reconstruction	Commune d'Etzling	Projet 2 ^{ème} semestre 2021	
Réaménagement du chemin piéton menant aux écoles, aux complexes sportif et polyvalent	Commune d'Etzling	Projet fin 2021 – début 2022	
Travaux au niveau des bâtiments scolaires	Commune d'Etzling	Projet 2022	
Aménagement rue de la Gare – Enfouissement des réseaux – Trottoirs	Commune de Farschviller	Projet 2022	
Construction d'un plateau sportif des écoles	Commune de Farschviller	Projet 2023 – 2024	
Nouvelle cantine scolaire	Commune de Farschviller	Projet à mûrir	
Rénovation énergétique du complexe gymnase – Salle des fêtes	Commune de Folkling	Projet 2021	
Requalification de la rue de la Collierie (partie centrale)	Commune de Forbach	Projet à mûrir 2023/2024	
Création d'une résidence sénior au centre-ville (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2023/2024	

Création d'un ensemble regroupant une résidence étudiante et des logements T2 et T3 (ilot et square des Tuileries) (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2025	
Mise en avant du patrimoine remarquable de la Ville (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2022/2023	
Réaménagement de la médiathèque (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Réaménagement du secteur parvis de la mairie (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Réaménagement du secteur zone piétonne (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2022	
Réaménagement du secteur église Saint-Rémi (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2024	
Mise en place d'un système rapide de piétonisation du centre-ville (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2022	
Requalification de l'avenue Saint-Rémy phases 2 et 3 (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2022 et suivantes	
Mise en place de continuités piétonnes reliant les parkings aux lieux d'intensité urbaine (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Mise en place d'actions ciblées de requalification de l'axe historique (ACV)	Commune de Forbach	Projet 2023s	
Agrandissement et restructuration du centre social du Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2022	
Réhabilitation de l'école Louis Houpert au Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2022	
Rénovation de l'école primaire de Bellevue (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2022	
Annexe Maison France Services Bellevue (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	

Construction d'une nouvelle crèche au Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Création d'une maison de la jeunesse et de la culture rue de Remsing (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Création d'une maison France Services Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Création d'une nouvelle crèche à Bellevue (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Démolition de la Tour 4 des Dahlias (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Restructuration de la voirie rue Henri Kauffmann (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Restructuration de l'ancienne maternelle en centre social Bellevue (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2023	
Aménagement parvis de l'église Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2024	
Aménagement du secteur central Wiesberg – Parc central (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2024	
Requalification rue de la Collierie (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2024	
Restructuration rue de Remsing (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2024	
Restructuration de la voirie rue du Général Patch (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2025	
Restructuration de l'ancienne crèche en ludothèque et bibliothèque au Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2025	
Création de voirie sur le parc central au Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2026	
Requalification de l'avenue de l'Europe (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2026	
Restructuration de la rue du Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2026	

Création de voirie de lotissement sur l'ancien collège Wiesberg (ANRU)	Commune de Forbach	Projet 2027	
BELLEVUE – GS 1 ITE + Fenêtres	Commune de Forbach	Projet 2022	
BELLEVUE – 114, rue Henri Kaufmann	Commune de Forbach	Projet 2022	
BELLEVUE – Gymnase Handball – menuiseries extérieures	Commune de Forbach	Projet 2022	
BRUCH – GS Toiture + Berdage	Commune de Forbach	Projet 2022	
BRUCH – GS Accessibilité PMR pour WC	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – Synagogue – Accessibilité PMR et Incendie	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – GS Centre – Préau et sanitaire extérieur	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – CAC 6 fin des travaux	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – Mairie – Mise aux normes incendie et isolation	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – Logements – Douches PMR	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – Rampe – Place de l'Alma	Commune de Forbach	Projet 2022	
CENTRE-VILLE – Salle Bauer – Création WC PMR + Menuiseries extérieures	Commune de Forbach	Projet 2022	
CREUTZBERG – Clôture + contrôle d'accès GS	Commune de Forbach	Projet 2022	
MARIENAU – GS 6 sécurité incendie + WC	Commune de Forbach	Projet 2022	
MARIENAU – GS – Nouvelle maternelle	Commune de Forbach	Projet 2022	
PETITE-FORET – Parc du Schlossberg – Murs de soutènement	Commune de Forbach	Projet 2022	

PETITE-FORET – Accessibilité PMR du Burghof	Commune de Forbach	Projet 2022	
PETITE-FORET – Club House Pétanque Val d'Oeting – Démolition - Reconstruction	Commune de Forbach	Projet 2022	
PETITE-FORET – Réparations du stade du Schlossberg	Commune de Forbach	Projet 2022	
PETITE – FORET – Aire de jeux du Schlossberg	Commune de Forbach	Projet 2022	
WIESBERG – Gymnase spécialisé – Isolation - Toiture	Commune de Forbach	Projet 2022	
Création d'un atelier communal	Commune de Kerbach	Projet 2021	
Création de 5 logements communaux	Commune de Kerbach	Projet 2022	
Création d'une salle de musique	Commune de Kerbach	Projet 2021	
Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à l'église	Commune de Kerbach	Projet 2021	
Installation de défibrillateurs	Commune de Metzing	Projet 2021	
Rénovation de l'éclairage public	Commune de Metzing	Projet 2021	
Aménagement entrée de ville, rénovation de voiries et création de trottoirs	Commune de Metzing	Projet 1 ^{er} semestre 2022	
Mise aux normes d'AD'AP	Commune de Metzing	Projet 2022	
Mise en œuvre d'un jardin pédagogique pour les élèves de l'école élémentaire	Commune de Morsbach	Projet en cours	
Rénovation de l'éclairage public et mise en place de végétalisation dans la rue Nationale – 3 ^{ème} Tranche	Commune de Morsbach	Projet 2022	

Mise en place de bandes cyclables dans le rue Nationale – 3 ^{ème} Tranche	Commune de Morsbach	Projet 2022	
Création d'un parc sportif urbain	Commune de Morsbach	Projet 2023	
Sécurisation de la rue de Gaubiving	Commune d'Oeting	Projet 2022	
Construction d'un complexe sportif	Commune d'Oeting	Projet 2023-2024	
Création d'une aire de jeux	Commune d'Oeting	Projet 2022-2023	
Rénovation thermique de l'école	Commune d'Oeting	Projet 2024	
Installation de la climatisation en mairie	Commune d'Oeting	Projet 2021	
Achats nécessaires à la dématérialisation administrative en mairie	Commune d'Oeting	Projet 2021	
Installation de 5 distributeurs de canisacs	Commune d'Oeting	Projet 2021	
Réfection des sanitaires de l'école	Commune d'Oeting	Projet 2021	
Construction d'un Centre Technique	Commune de Petite-Rosselle	Projet fin 2022	
Requalification du Pferdestall	Commune de Petite-Rosselle	Projet 2024	
Mise aux normes du parking de la salle polyvalente	Commune de Rosbruck	Projet fin 2021	
Travaux de voirie et de mise en esthétique des réseaux secs	Commune de Rosbruck	Projet 2021	
Réhabilitation de l'ancienne école en Maison des associations intergénérationnelle	Commune de Rosbruck	Projet 2021	
Rénovation de l'éclairage public programme 2021	Commune de Schoeneck	Projet mûr	
Réhabilitation et mise aux normes du groupe scolaire « La Forêt »	Commune de Schoeneck	Projet mûr	
Restructuration des installations footballistiques	Commune de Spicheren	Projet en cours 2021	

Extension et restructuration de l'école maternelle du village Tranche 1	Commune de Spicheren	Projet en cours 2021 et complété en 2021	
Extension du cimetière	Commune de Spicheren	Projet en cours	
Aménagement de parking rue de l'Eglise	Commune de Spicheren	Projet en cours	
Rénovation basse consommation de l'éclairage public	Commune de Spicheren	Projet en cours	
Extension et restructuration de l'école maternelle Tranche 2	Commune de Spicheren	Projet mûr	
Sécurisation des accès aux écoles maternelles et primaires – Rue de l'Ecole	Commune de Spicheren	Projet 2021	
Rénovation bâtiment 1/3 rue de Schoeneck – Travaux d'isolation et huisseries	Commune de Stiring-Wendel	Projet 2021	
Aménagement paysager de la coulée verte	Commune de Stiring-Wendel	Projet 1 ^{er} semestre 2022	
Rénovation Hôtel de Ville et Complexe administratif	Commune de Stiring-Wendel	Projet 2 ^{ème} semestre 2022	
Requalification du réseau d'éclairage public communal	Commune de Tenteling	Projet 2 ^{ème} semestre 2021	
Réhabilitation ancienne école et transformation en mairie	Commune de Thédling	Projet 4 ^{ème} trimestre 2021	
Réhabilitation quartier Logiest (VRD, EP et divers)	Commune de Thédling	Projet à mûrir	
Travaux de renaturation de la Merle de Saint-Avoid à Freyming-Merlebach	Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle	Projet 2021	

Programme de renaturation de la Rosselle – Phase 2	Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle	Projet à mûrir (durée sur 5 ans)	
Réaménagement de la berge à proximité du DO de Saint-Avoid	Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle	Projet à mûrir	
Etude de lutte contre les coulées de boues sur les quartiers de Dourd'hal et Lemire	Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle	Projet à mûrir	
Ajout d'iconographie dans le musée du Carreau Wendel	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2 ^{ème} semestre 2021	
Mise en place d'audio ou de Visio guides pour accompagner le visiteur	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2022 ou 2023	
Création d'une salle d'immersion à 360°	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2023 – 2024	
Réaménagement, modernisation, développement des espaces scénographiques et muséographiques	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2023 – 2024	
Intervention d'entretien et de restauration du Puits Vuillemin 2	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2023	
Mise en sécurité accès au site Parc Explor Wendel	Syndicat Mixte du Musée de la Mine	Projet 2021	

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « fiche projet » selon modèle joint.

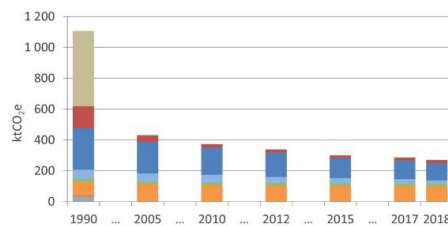
Cette partie 2, « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validés par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant

ANNEXE 2

DIVERS INDICATEURS

1 – Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire

5.1.2. Emissions directes et indirectes de GES (Format PCAET - PRG 2013) par secteur



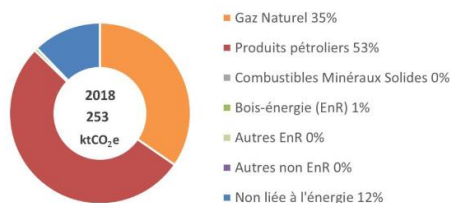
Secteurs	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 2017/2018
Branche énergie	487,6	2,3	2,2	2,2	1,7	1,5	1,4	-8%
Industrie manufacturière	141,7	44,7	21,4	20,1	17,3	18,1	19,5	8%
Résidentiel	269,7	203,4	177,0	158,5	129,9	122,1	111,6	-9%
Tertiaire	61,8	52,8	50,1	39,1	32,7	26,8	22,3	-17%
Agriculture	17,2	17,2	17,8	17,3	17,6	17,2	16,9	-1%
Transport routier	90,6	110,8	104,7	101,7	99,3	98,7	96,6	-2%
Autres transports	0,8	0,7	0,9	0,9	0,7	1,0	1,0	1%
Déchets	37,0	0,7	0,2	1,2	1,9	1,6	1,9	18%
Total	1 106	433	374	341	301	287	271	-5%

CA de Forbach Porte de France
Evolution des émissions directes et indirectes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Emissions directes et indirectes de GES (format PCAET – PRG 2013) – Par secteur > 271 ktCO₂e

5.1.3. Emissions directes de GES (Format PCAET- PRG 2013) par source

Les données présentées ci-dessous ne prennent pas en compte les émissions indirectes de GES liées aux consommations d'électricité, de chaleur et de froid (SCOPE 2), qui font l'objet d'une présentation dans le paragraphe 5.2.

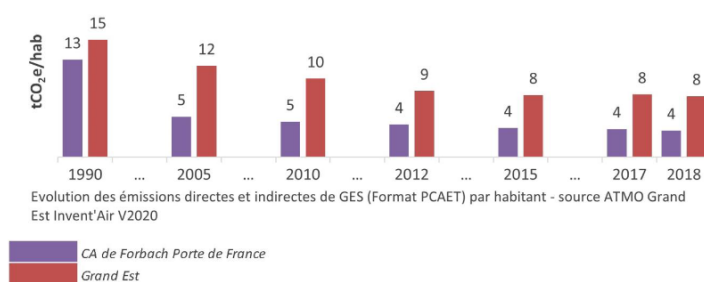


Sources	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 2017/2018
Gaz Naturel	81,7	126,0	107,1	99,0	89,3	92,8	87,6	-6%
Produits pétroliers	151,1	222,0	194,7	169,2	156,0	140,9	133,2	-6%
Combustibles Minéraux Solides (CMS)	187,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Bois-énergie (EnR)	2,7	2,4	2,2	1,8	1,6	1,6	1,4	-15%
Autres énergies renouvelables (EnR)	0,2	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0%
Autres non renouvelables	127,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Non liée à l'énergie	505,8	29,8	32,7	31,6	31,3	30,3	30,9	2%
Total	1 057	381	337	302	278	266	253	-5%

CA de Forbach Porte de France
Evolution des émissions directes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

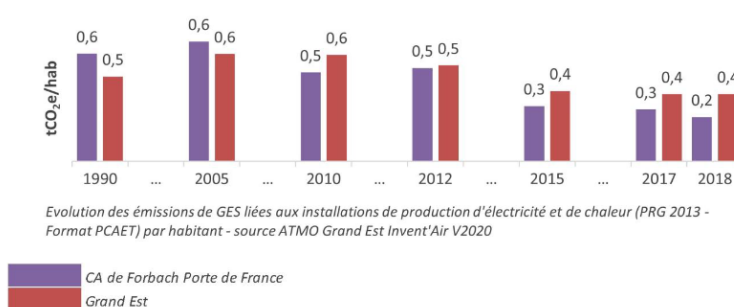
Emission directes de GES > 253 ktCO₂e

5.1.1. Emissions directes et indirectes de GES (Format PCAET - PRG 2013) par habitant



Emission directes et indirectes de GES (Format PCAET è- PRG 2013) – Par habitant > 4 tCO₂e/hab

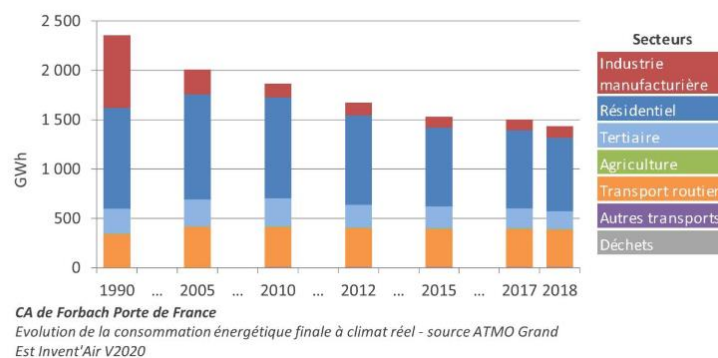
5.2.1. Emissions indirectes de GES liées aux consommations d'électricité et de chaleur (Format PCAET) par habitant



Emissions indirectes de GES liées aux consommations d'électricité et de chaleur par hab > 0,2 tCO₂e/hab

2 – Consommation énergétique finale totale par secteur

2.2. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR SECTEUR

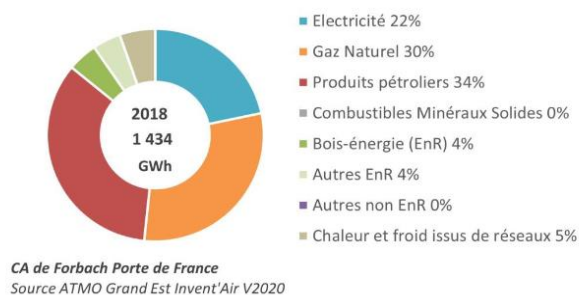


Consommation énergétique finale à climat réel par secteur > 1.434 GWh

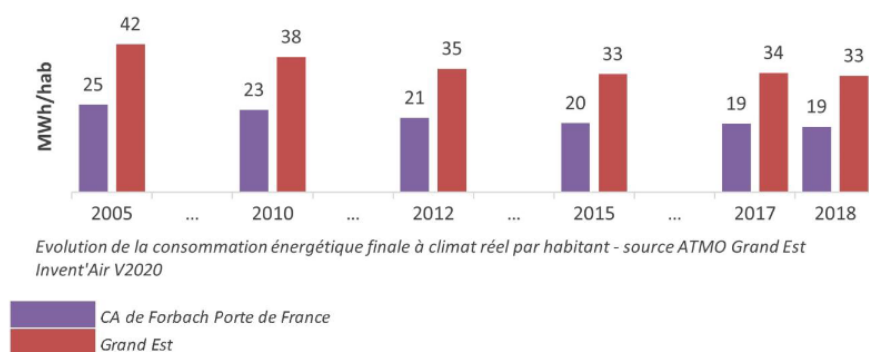
Secteurs	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	Evolution 2017/2018
Industrie manufacturière	734,6	250,5	141,6	130,1	112,1	110,0	115,7	5%
Résidentiel	1 024,2	1 067,7	1 023,4	905,7	798,6	792,7	743,7	-6%
Tertiaire	251,0	269,4	282,2	231,9	223,3	202,5	184,4	-9%
Agriculture	6,9	7,7	8,8	8,6	8,0	7,2	7,2	0%
Transport routier	334,2	409,2	402,5	390,7	383,7	384,0	375,9	-2%
Autres transports	4,6	4,3	7,1	6,9	5,9	7,5	7,5	0%
Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total	2 355	2 009	1 866	1 674	1 532	1 504	1 434	-5%

CA de Forbach Porte de France
Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

2.3. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR SOURCE



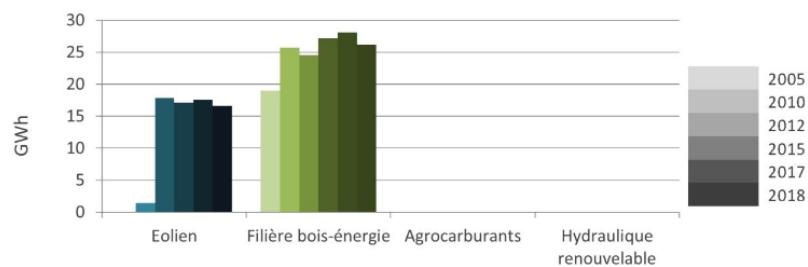
2.1. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR HABITANT



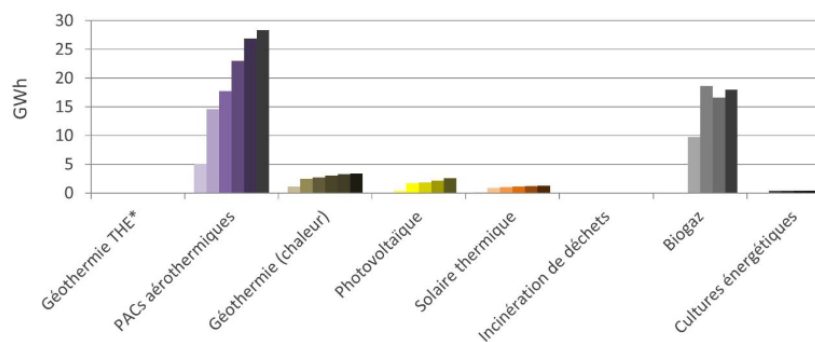
Consommation énergétique finale à climat réel par habitant > 19 MWh/hab

3 – Production d'énergie renouvelable globale du territoire

4.3.1. Production d'énergie primaire renouvelable par filière



CA de Forbach Porte de France
Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



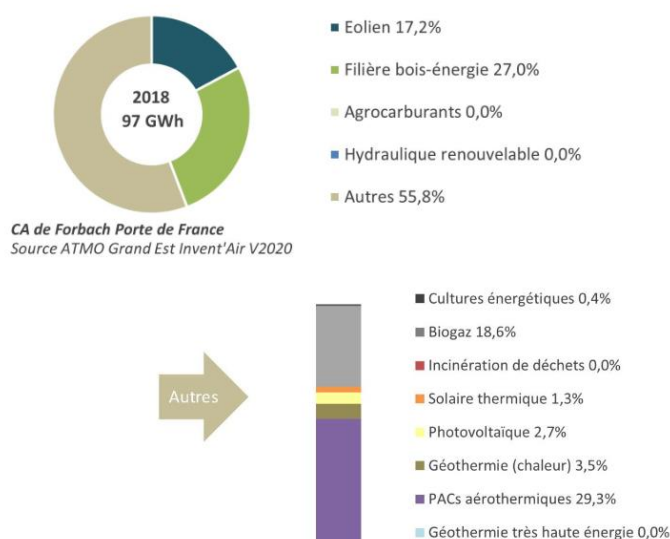
Filières	GWh						Evolution
	2005	2010	2012	2015	2017	2018	2017/2018
Eolien	0,0	1,5	17,9	17,1	17,5	16,6	-5%
Filière bois-énergie	19,0	25,7	24,6	27,2	28,1	26,1	-7%
Agrocarburants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Hydraulique renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Géothermie très haute énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
PACs aérothermiques	5,1	14,6	17,7	23,0	26,9	28,3	5%
Géothermie (chaleur)	1,1	2,5	2,7	3,1	3,3	3,4	4%
Photovoltaïque	0,0	0,5	1,7	1,9	2,2	2,6	18%
Solaire thermique	0,2	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	2%
Incinération de déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Biogaz	0,0	0,0	9,7	18,7	16,6	18,0	8%
Cultures énergétiques	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0%
Total	25	46	76	92	96	97	1%

CA de Forbach Porte de France

Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Production d'énergie primaire renouvelable > 97 GWh

4.3.2. Répartition de la production d'énergie primaire renouvelable en 2018



4 – Surfaces agricoles utiles du territoire

On recense 4.480 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire dont 1.892 ha de surface en céréale et 2.588 ha de surface en prairie.

5 – Kilomètres d'aménagement cyclables sécurisé (piste cyclable ou voie verte)

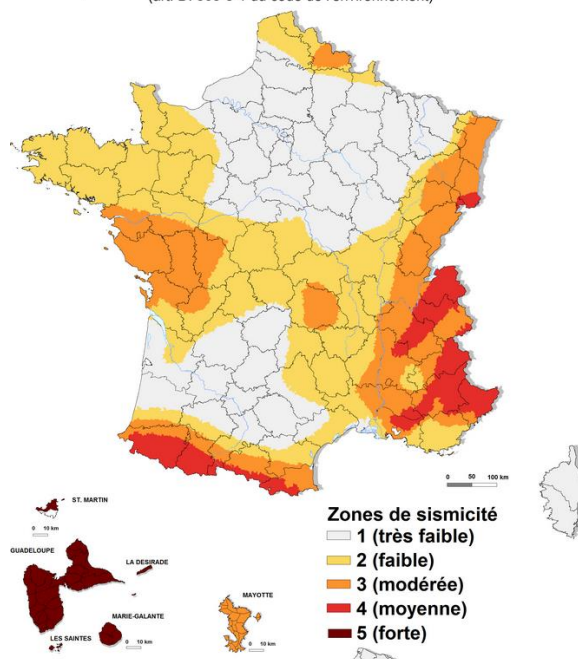
Le territoire communautaire compte 66 km de pistes cyclotouristiques.

6 – Nombre d'habitants situés dans une zone à risque

Nombre d'habitants situés dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles > 7.413



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



7 – Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes

Toutes les installations de traitement des eaux usées sont conformes avec les normes européennes.

Taux de non-conformité > **0%**

8 – Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Le taux de fuite des réseaux en eau potable du territoire s'est établi à 4,42 m³ / Km / jour en 2019 et **4,06 m³ / Km / jour** en 2020.

9 – Production de déchets ménagers et assimilés

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
OMR	1.158,30	1.015,60	805,56
Sac bleu – déchets résiduels	11.339,41	10.253,37	10.009,94
Sac orange – déchets recyclables secs hors verre	4.483,25	5.399,02	4.770,89
Sac vert – biodéchets	4.280,92	4.348,50	4.340,85
Total	21.261,88	21.016,49	19.927,24

(OMR : ordures ménagères résiduelles > déchets ne pouvant être collectés dans le cadre de la prestation Multiflux).

Globalement, l'évolution des tonnages, tout confondu, s'établit donc comme suit :

2017	2018	2019
49.619,26	49.905,07	48.284,19

Soit, pour une population municipale au 1^{er} janvier 2019 de 77.394 habitants : **623,8 Kg / an**

S'agissant de la collecte en apport volontaire, elle concerne le verre et les fibreux.

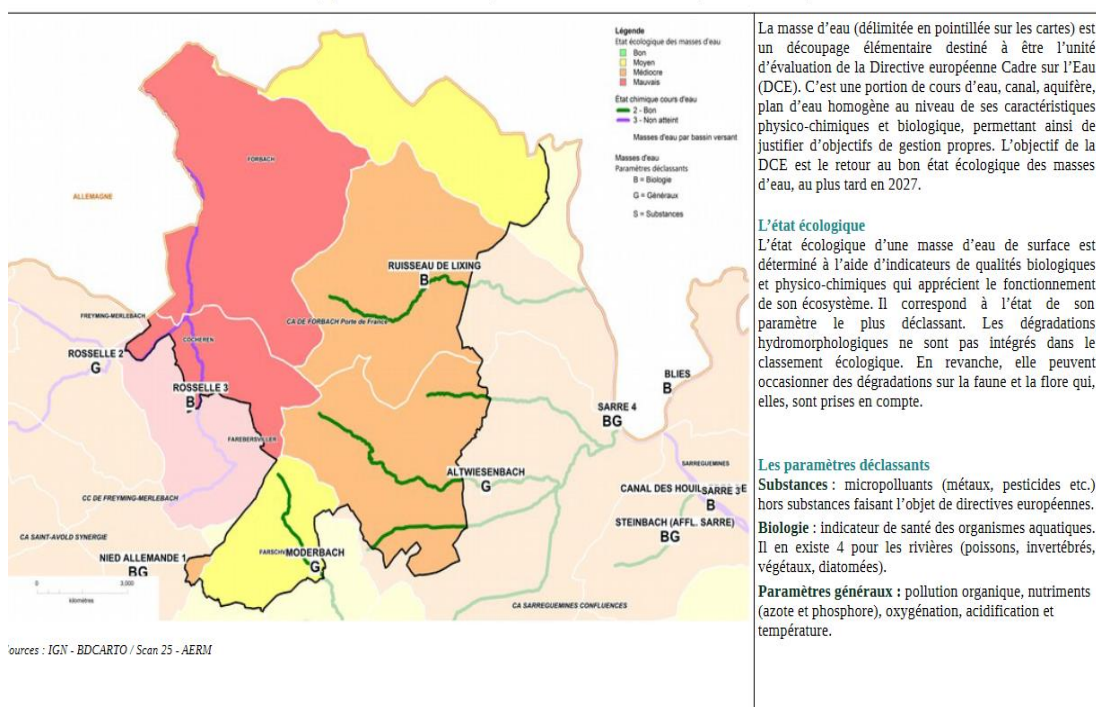
Tonnages collectés :

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
Fibreux	486,06	776,84	1.253,22
Verre	2.024,22	1.995,41	1.971,79
Total	2.510,28	2.772,25	3.225,01

La collecte de fibreux en apport volontaire représente ainsi, 15,22 kg, en 2019 par habitant et 24,88 kg pour le verre.

10 – Les masses d'eau

Découpage en sous-bassins versants (SDAGE 2016-2021 – Données de références 2015-2017)

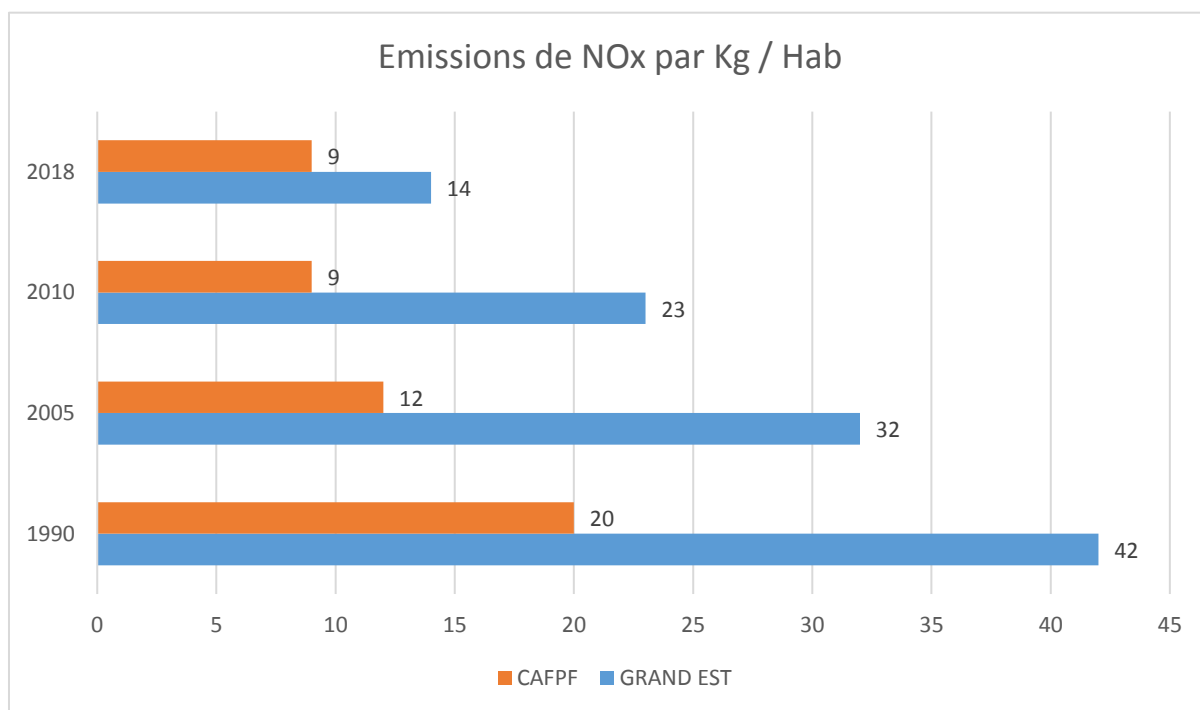
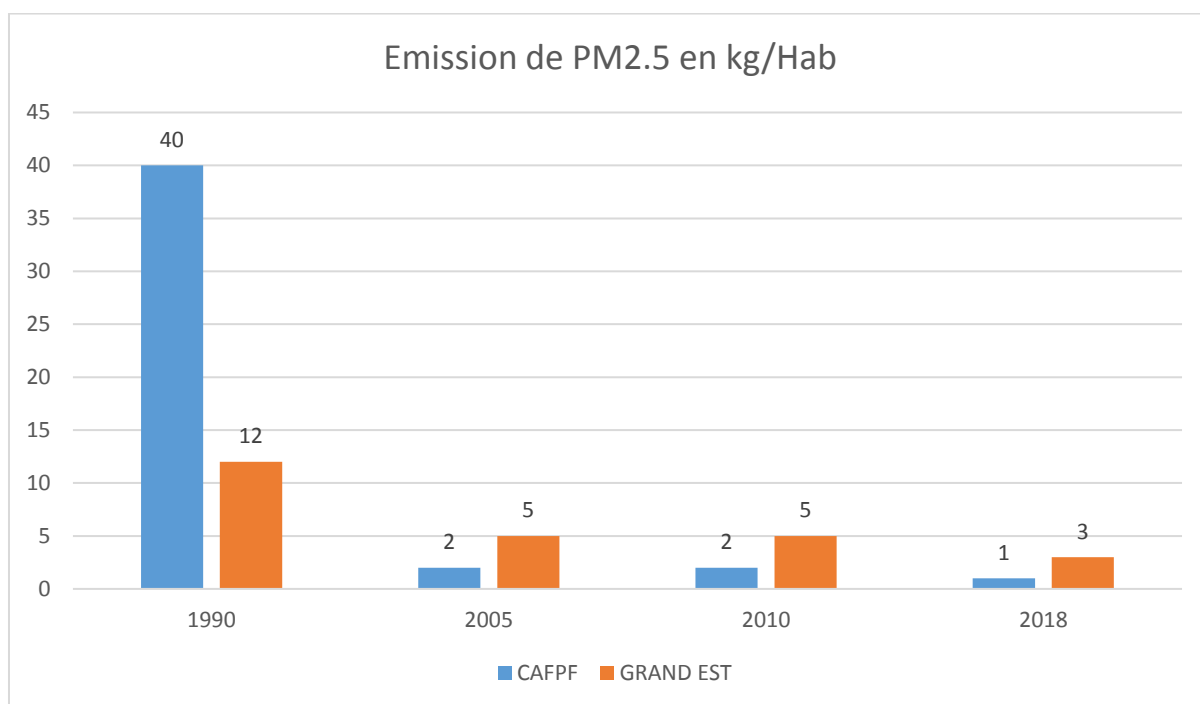


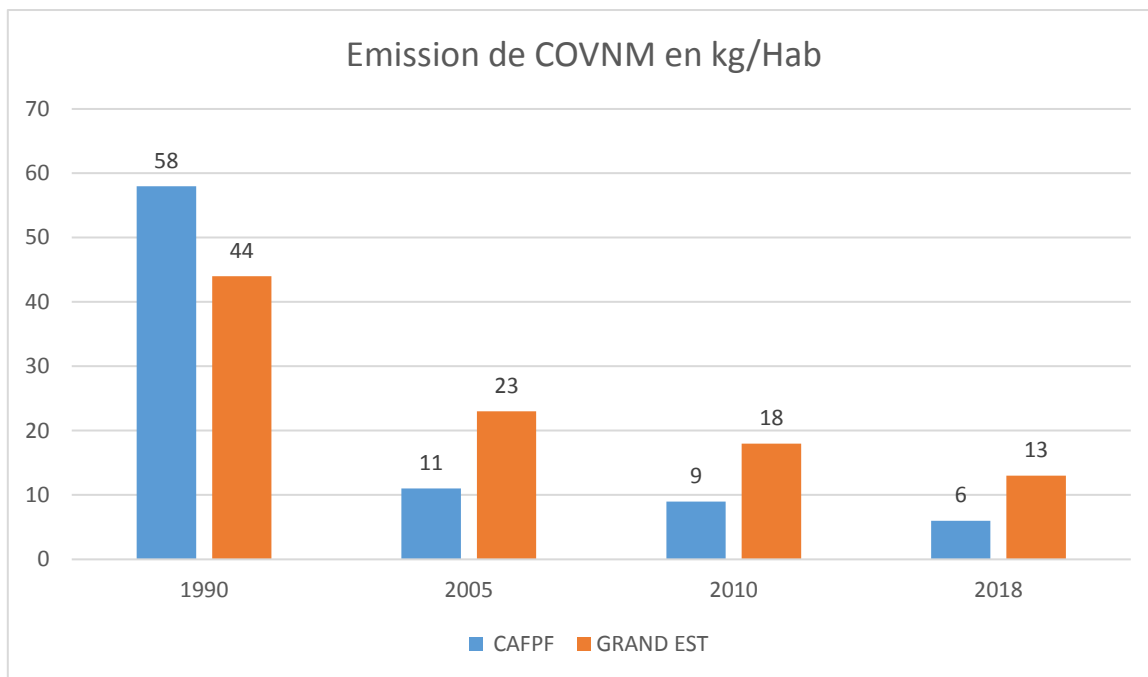
L'ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE

Nom de la Masse d'eau	Communes concernées	État chimique	Paramètres d'état écologique		
			Hydrobiologie	Paramètres généraux	Substances
Altwiesbach	Diebling, Metzing, Nousseviller-Saint-Nabor, Tenteling, Thédling.				
Roselle 3	Behren-lès-Forbach, Cocheren, Farschviller, Folkling, Forbach, Oeting, Petite-Roselle, Morsbach, Rosbruck, Stiring-Wendel, Thédling.				
Ruisseau de Lixing	Alsting, Behren-lès-Forbach, Bousbach, Etzling, Folkling, Kerbach, Oeting, Spicheren, Nousseviller-Saint-Nabor, Tenteling.				
Moderbach	Diebling, Farschviller, Thédling.				
Sarre 4	Alsting, Etzling, Forbach, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel				

Source : AERM 2019 (SDAGE 2016-2021 - Données de référence 2015-2017)

11 - Inventaire territorial d'émissions de polluants



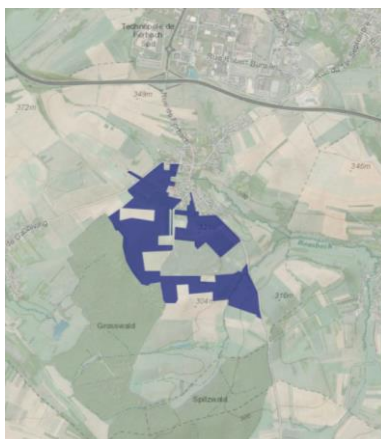


6.6.1. Emissions de NH₃ par habitant

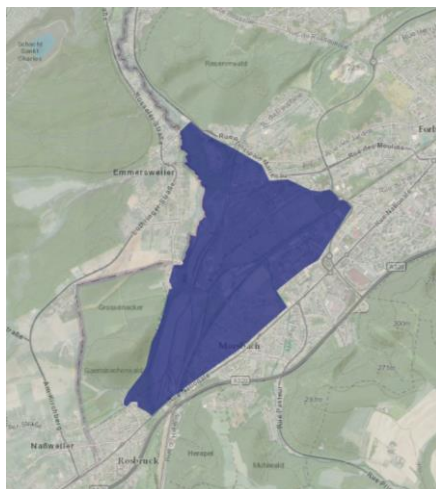


12 – ZNIEFF

- ZNIEFF continentale Type 1 de Folkling – 65,38 ha – Vergers avec 14 espèces dominantes



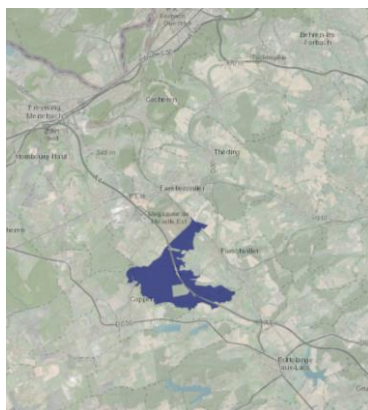
- ZNIEFF continentale type 1 de Rosbruck Marienau – 266,45 ha – 1 espèce confidentielle et 14 espèces déterminantes – 1 habitat déterminant



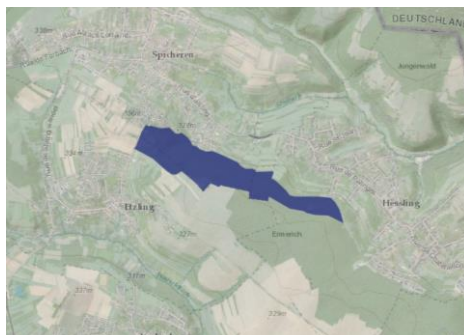
- ZNIEFF continentale type 1 - Pelouse marneuse du Klingelstauden et carrière de gypse à Thédig – 22,97 ha – 27 espèces déterminantes



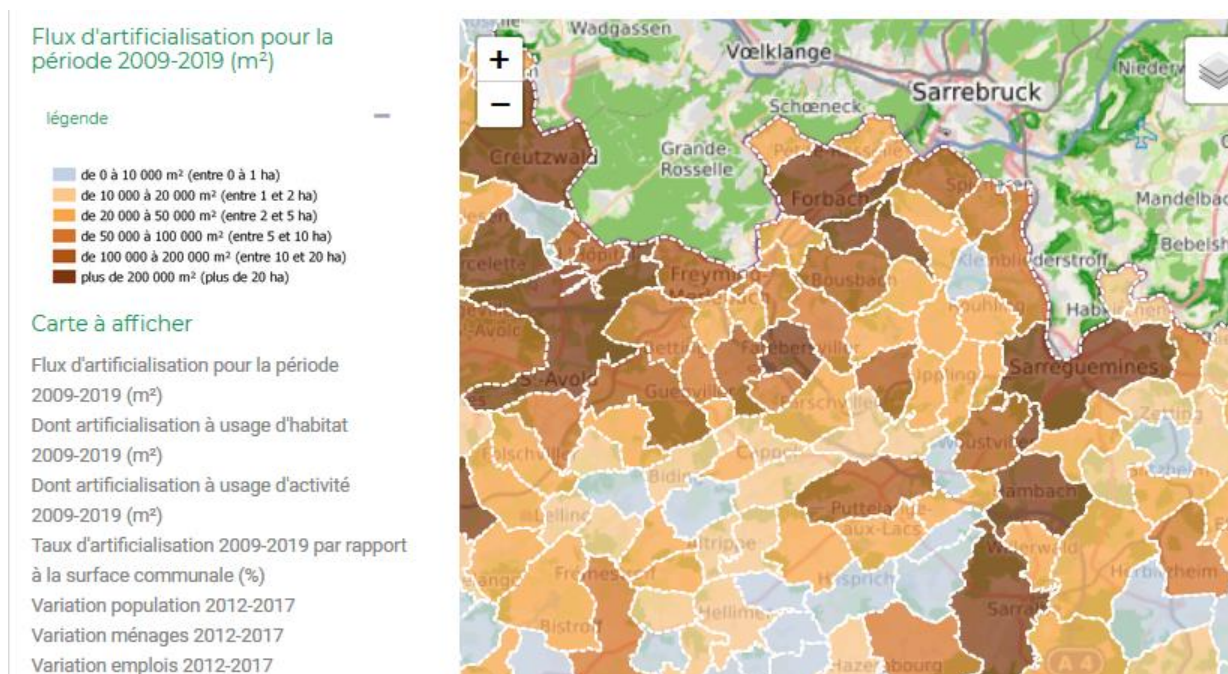
- ZNIEFF continentale de type 1 – Forêt de Cappel et Farschviller – 539,82 ha – 13 espèces déterminantes



- ZNIEFF continentale de type 1 – Ancienne carrière de la Kreutzeck à Spicheren – 53,79 ha – 27 espèces déterminantes



13 – Part de territoire artificialisé



22% du territoire est constitué d'espaces artificialisés

ANNEXE 3

RECENSEMENT DES MODES DE CHAUFFAGE DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Commune / Equipement	Gaz	Fioul	Electricité	Bois	Chauffage urbain	Autres
ALSTING						
Mairie	X		X			
Ecole		X				
Eglise						
Salle polyvalente et autres	X					
BEHREN						
Mairie	X +				X	
Ateliers	X					
Palais des sports					X	
COSEC					X	
Tennis					X	
Maison des associations					X	
Foyer Joliot Curie					X	
Annexe municipale	X					
Foyer des Platanes					X	
Maison de quartier	X					
Cyber base	X					
Chalet Almet		X				
Ecole E. Chatrian					X	
Ecole H. Berlioz	X				X	
Ecole L. Pasteur	X					
Eglise St Blaise					X	
Eglise J. Bosco					X	
Ecole V. Hugo						
Vestiaires Stade St Blaise			X			
Vestiaires USB					X	

BOUSBACH						
Bâtiments communaux	X					
COCHEREN						
Mairie	X					
Ecoles	X					
Centre Balavoine	X					
Espace Baker	X					
Foyer Schuman	X					
Eglises		X				
Tennis couvert			X			
Gymnase			X			
Collège		X				
DIEBLING						
Mairie	X					
Ecole	X					
Autres bâtiments communaux	X					
ETZLING						
Mairie	X					
Ecoles	X					
Eglise	X					
Atelier	X					
Salle polyvalente	X					
Ancien presbytère	X					Pompe à chaleur
Salle paroissiale						
FARSCHVILLER						
Mairie	X					
Ecole	X +					Géothermie
Autres bâtiments	X					
FOLKLING						
Mairie		X				
Ecole 1		X				
Ecole 2						
Gymnase + Salle des fêtes		X				
Presbytère		X				
Eglise		X				
Foyer de Gaubiving		X				
		X				Pompe à chaleur

Chapelle de Gaubiving Cabinet paramédical Gaubiving		X				
FORBACH						
Mairie					X	
GS Creutzberg					X	
GS Wiesberg					X	
GS Centre					X	
GS Marienau		X				
GS Bellevue	X					
GS Bruch	X					
Foyer Marienau						
Foyer Creutzberg						
Maison de Quartier Wiesberg						
COSEC Wiesberg					X	
Tennis de table Wiesberg					X	
Gymnase spécialisé Wiesberg					X	
Salle Bauer CAC					X	
Médiathèque					X	
Foyer du Bruch		X				
Centre des Congrès						
Centre technique	X				X	
Tennis couverts						
Ilôt Trésors					X	
Arts Martiaux					X	
Vestiaires Schlossberg	X					
Local Athlétisme						
Club House USF	X					
Vestiaires Marienau	X					
Vestiaires Bruch		X				
Vestiaires Creutzberg	X					
Vestiaires Bellevue						
Racing Club Rugby	X					
Boulistes Val d'Oeting		X				

Boulistes Creutzberg Boulistes Bruch Boulistes Bellevue 114, rue Henri Kaufmann Complexe funéraire Chapelle Ste Croix Cercle pugilistique	X		X X X X		X X	
KERBACH Mairie Ecole Salle communale Eglise	X X X	X				
METZING Mairie Ecole Salle l'Ecrin Eglise Salle et vestiaires foot	X X X X X					
MORSBACH Mairie Ecoles Autres bâtiments communaux Eglise	X X X	X				
OETING Mairie Ecole Autres bâtiments	X X X					
PETITE- ROSSELLE Mairie Ecoles Bâtiments communaux Stand de tir Presbytère Morgue	X X X	X X X				
ROSBRUCK						

Mairie Ecole	X					Pompe à chaleur
Salle multiculturelle			X+			Puits canadien
Maison des associations	X					
Foyer Saint- Hubert	X					
SCHOENECK						
Mairie	X					
Ecole	X					
Bâtiments communaux et salle polyvalente						
Autres	X	X				
SPICHEREN						
Mairie				X		
Ecoles	X					
Salle polyvalente	X +			X		
Ateliers				X		
Autres bâtiments	X					
STIRING- WENDEL						
Mairie					X	
Ecoles	X				X	
Bâtiments communaux	X	X	X		X	
SYNDICAT MUSEE DE LA MINE						
Locaux du musée	X					
TENTELING						
Mairie		X				
Ecole		X				
Salle communale						
Eglise et chapelle						Géothermie
		X				
THEDING						

Mairie		X				Pompe à chaleur
Ecole maternelle	X					
Ecole élémentaire	X					
Alti-Bihn			X			
Foyer socio-culturel						
Maison de quartier						Pompe à chaleur

ANNEXE 4

RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES ACCORDEES EN 2020 ET 2021 AU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE France



Aides régionales accordées en 2020 et 2021

au territoire communautaire de l'Agglomération Forbach Porte de France

Aménagement du territoire			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
FORBACH	Requalification de l'avenue Saint-Rémy et du parvis de l'Hôtel de ville : aménagements qualitatifs et en faveur de la mobilité douce	1 587 675 €	625 000 €
OETING	Construction d'une salle socioculturelle intergénérationnelle et associative	2 715 480 €	100 000 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
BEHREN-lès-FORBACH	Construction d'une salle culturelle	5 597 970 €	200 000 €
ROSBROUCK	Réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations intergénérationnelle - phase 1	289 789 €	42 043 €

Traitement et requalification des friches			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
SYNDICAT MIXTE DU MUSEE DE LA MINE	Réhabilitation du bâtiment Wendel 3 du Musée de la Mine	529 720 €	264 860 €
ROSBROUCK	Réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations intergénérationnelle - phase 1	289 789 €	42 043 €

Soutien aux dynamiques territoriales de santé			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Diagnostic de territoire en santé	25 000 €	10 000 €

Diagnostic des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Diagnostic énergétique approfondi de la piscine Jean-Éric Bousch	18 000 €	12 600 €
FOLKLING	Diagnostic énergétique de la salle des fêtes et du gymnase	2 600 €	1 820 €

Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
COCHEREN	Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Lurçat	2 130 000 €	95 000 €

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	208 200 €	116 211,20 €

Soutien aux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communautaire	582 180 €	160 000 €
KERBACH	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la commune	9 518,72 €	4 400 €

Coopération de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Participation au fonctionnement 2020 de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA)	130 110 €	10 000 €
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Participation au fonctionnement 2021 de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA)	124 810 €	10 000 €

Soutien aux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communautaire	582 180 €	160 000 €

Pacte territorial Grand Est - fonds d'accompagnement territorial - volet compétitivité et développement économique des territoires			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
UNIVERSITE DE LORRAINE	Création du plateau technique "UTTOPIA" sur le site de Plastinnov (IUT de Moselle Est)	289 000 €	84 000 €

Plan Régional Etudiants			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
CA FORBACH PORTE DE FRANCE	Aménagement d'un espace modulable dédié à l'accueil des étudiants au sein de l'espace de coworking La Turbine	19 701,60 €	12 000 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	Intitulé du projet	Coût total éligible du projet (HT)	Montant subvention Région attribuée
BEHREN-lès-FORBACH	Construction d'une salle culturelle	5 597 970 €	200 000 €

ANNEXE 5

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
(DETR/DSIL) ACCORDEES PAR L'ETAT AU TITRE DE
LA RELANCE – 2020 et 2021

Subventions d'investissement (DETR / DSIL) accordées par l'État au titre de la relance - 2020 et 2021

ANNEE	COLLECTIVITE / EPCI	SUBVENTION	OPERATION	MONTANT
2020	ALSTING	DETR	AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE	27 552,90
2020	ALSTING	DETR	DÉSTRATIFICATEURS SALLE POLYVALENTE	6 507,54
2021	ALSTING	DETR	DEUX NOUVEAUX COLUMBARIUMS	13 534,78
2021	ALSTING	DSIL RENO THERMIQUE	MENUISERIE BATIMENT ASCA CLUB	12 781,00
2021	ALSTING	DETR	REFECTION TOIT BATIMENT RUE ABBE GROSSE	16 632,72
2020	BEHREN-LES-FORBACH	DETR	TOITURE DES ÉCOLES MATERNELLES	64 560,00
2020	BEHREN-LES-FORBACH	DETR	MODULE DE JEUX SUR L'AIRE DE L'ALMET	16 390,61
2020	BEHREN-LES-FORBACH	DETR	PREMIER ÉQUIPEMENT DU FOYER DE L'ESPACE ASSOCIATIF	21 792,90
2020	BOUSBACH	DETR	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 3	23 556,00
2020	COCHEREN	DETR	RÉFECTION DE L'OUVRAGE D'ART	10 000,00
2020	COCHEREN	DETR	SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE LURÇAT	6 750,00
2021	COCHEREN	DETR	EQUIPEMENT DU NOUVEAU PERISCOLAIRE	6 765,52
2021	COCHEREN	DETR	EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLES PRIMAIRE / MATERNELLE	19 239,00
2020	DIEBLING	DETR	RÉFECTION DES SALLES MUNICIPALES	6 693,90
2020	DIEBLING	DETR	25 CANDÉLABRES LOTISSEMENT ST WENDELIN	20 160,00
2020	DIEBLING	DETR	REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE RUE DE LA PAIX / RD 910	12 393,00
2021	DIEBLING	DETR	REHABILITATION CHEMIN PIETON / AMENAGEMENTS DOUX	34 997,10
2021	DIEBLING	DSIL RENO THERMIQUE	CHAUDIERE CONDENSATION ECOLE	6 470,00
2021	DIEBLING	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	12 240,00
2020	FOLKING	DETR	ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE	11 146,66
2021	FOLKING	DETR	SECURISATION ACCES AU GROUPE SCOLAIRE	3 468,96
2021	FOLKING	DSIL EXCEP RELANCE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	2 882,00
2021	FOLKING	DSIL RENO THERMIQUE	GYMNASE / SALLE DES FETES	138 138,00
2021	FOLKING	DETR	ALARME INCENDIE AU GYMNASSE	2 437,78
2020	FORBACH	DSIL	GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DU BRUCH	162 673,00
2020	FORBACH	DSIL	ACV PARVIS MAIRIE ABORDS BARRABINO	325 747,00
2020	FORBACH	DSIL EXCEP RELANCE	SECURISATION RUINES SCHLOSSBERG	28 268,00
2021	FORBACH	DSIL	MENUISERIE EXTERIEURE TR1 GROUPE SCOLAIRE BELLEVUE	175 991,00
2021	FORBACH	DSIL EXCEP RELANCE	SECUR RUINES SCHLOSBERG T3	125 000,00
2021	FORBACH	DSIL	MENUISERIES EXTERIEURES GYMNASSE DE BELLEVUE	105 594,90
2020	KERBACH	DETR	ATELIER MUNICIPAL	120 472,00

2020	KERBACH	DETR	5 LOGEMENTS COMMUNAUX	104 151,60
2020	KERBACH	DETR	RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX DES PETITS	31 922,40
2020	KERBACH	DETR	ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE	18 806,26
2020	KERBACH	DSIL EXCEP RELANCE	BORNE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	7 578,00
2021	KERBACH	DETR	CREATION SALLE DE MUSIQUE	81 076,00
2020	MORSBACH	DSIL	BANDES CYCLABLES RUE NATIONALE TRANCHE 3	55 552,00
2020	MORSBACH	DETR	REQUALIFICATION RUE NATIONALE TRANCHE 3	77 681,60
2020	MORSBACH	DETR	RÉHABILITATION DES VESTIAIRES AU STADE DE FOOT	15 772,66
2020	MORSBACH	DETR	CHEMIN ET PARKING VÉGÉTAL PRÈS DE L'ÉCOLE	22 674,96
2020	MORSBACH	DETR	PLATEAU SPORTIF DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	20 097,60
2021	METZING	DSIL EXCEP RELANCE	5 DEFIBRILLATEURS	4 085,00
2021	METZING	DETR	SALLE REPOS / INSONOR PREAU ECOLE MATERNELLE	4 196,91
2021	METZING	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	6 822,00
2021	NOUSSEVILLER-SAINT-NABORD	DETR	SECURISATION TROTTOIRS INTERVILLAGES	8 395,80
2021	OETING	DETR	DEMATÉRIALISATION ADMNISTRATIVE DE LA MAIRIE	19 000,00
2021	OETING	DETR	SANITAIRES ECOLE MATERNELLE / TOILETTES ECOLE PRIMAIRE	1 932,00
2020	PETITE ROSSELLE	DETR	MUR DE CLÔTURE DE L'ÉCOLE COUSTEAU	4 481,25
2020	PETITE ROSSELLE	DETR	TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX	50 232,00
2021	PETITE ROSSELLE	DETR	DISPOSITIF PROTECTION INONDATIONS	9 434,60
2020	ROSBRUCK	DETR	MISE AUX NORMES DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE	83 845,20
2020	SCHOENECK	DETR	SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES	3 794,44
2021	SCHOENECK	DETR	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	15 000,00
2021	SCHOENECK	DSIL	SCHOENECK REHABILITATION GS LA FORET	445 659,00
2020	SPICHEREN	DETR	EXTENSION ET RESTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE	284 016,60
2020	SPICHEREN	DETR	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	10 200,00
2020	SPICHEREN	DETR	MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES	49 200,20
2020	SPICHEREN	DETR	AMENAGEMENT DU PARKING RUE DE L'ÉGLISE	66 386,40
2021	SPICHEREN	DETR	RESTRUCTION ECOLE DU VILLAGE	84 491,80
2020	TENTELING	DETR	TRAVAUX SUR LA FAÇADE DE L'ÉCOLE MATERNELLE	15 456,00
2021	TENTELING	DETR	REQUALIFICATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	36 885,00
2020	THEDING	DETR	NORMES PMR AU FOYER SOCIO-CULTUREL	21 166,26
2020	THEDING	DSIL EXCEP RELANCE	ISAOLATION THERMIQUE FOYER SOCIO CULTUREL	66 660,00
2021	THEDING	DETR	REHABILITATION ANCIENNE ECOLE EN MAIRIE	323 616,36
2020	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL	RENOVATION THERMIQUE DE LA PISCINE OLYMPIQUE	260 962,00

2020	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL EXCEP RELANCE	BUS AU GNV	56 492,00
2020	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL EXCEP RELANCE	DESAMIA NTAGE PISCINE COMMUNAUTAIRE	302 445,00
2020	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL EXCEP RELANCE	FILTRE ROSEAU STEP KERBACH	195 600,00
2021	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL	2EME TR REHBILITATION PISCINE COMMUNAUTAIRE	817 994,00
2021	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL EXCEP RELANCE	ACQUISITION DE BUS AU GNV	282 460,00
2021	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL	TRIANGLE EUROZONE NORD	426 610,00
2021	CA FORBACH PORTE DE FRANCE	DSIL	PARCOURS MEMORIEL SPICHEREN	31 807,00

